

# RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 16 AVRIL 2013

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte, conformément à la loi et aux statuts, pour :

- dans la partie ordinaire, vous rendre compte de notre gestion durant l'exercice écoulé, vous exposer la situation de la société et son évolution, soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'exercice 2012 et l'affectation du résultat de l'exercice, les conventions et opérations visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, renouveler le mandat de neuf Administrateurs, renouveler l'autorisation donnée à votre Conseil en vue de permettre à la société d'intervenir sur ses propres actions, nommer un Commissaire aux comptes titulaire et un Commissaire aux comptes suppléant ;
- dans la partie extraordinaire, soumettre à votre approbation les délégations à donner au Conseil d'administration, à l'effet :
  - de réduire le capital social par annulation d'actions propres détenues par la société,
  - d'augmenter le capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription,
  - d'augmenter le capital social par offre au public ou par placement privé, avec suppression du droit préférentiel de souscription,
  - d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital, avec ou sans droit préférentiel de souscription,
  - d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves ou bénéfices,
  - d'augmenter le capital au profit des salariés dans le cadre des dispositions des articles L. 225-138 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

## PARTIE ORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

### L'EXERCICE 2012

Les chiffres clés de l'exercice 2012 figurent dans le tableau suivant :

en millions d'euros	2012	2011	Variation 2012/11
Chiffre d'affaires consolidé	13 036	12 412	+ 5 %
<i>dont France</i>	7 363	7 250	+ 2 %
<i>dont International</i>	5 673	5 162	+ 10 %
Résultat opérationnel	406	466	- 13 %
Résultat net consolidé (part du Groupe)	302	336	- 10 %
Capacité d'autofinancement nette	723	728	- 5 M€
Cash-flow libre <sup>(1)</sup>	407	327	+ 80 M€
(Endettement net)/ Trésorerie nette	(170)	+ 28	- 198 M€

(1) Le cash-flow-libre est égal à la capacité d'autofinancement (déterminée après coût de l'endettement financier et charge nette d'impôt de l'exercice, et avant variation du besoin en fonds de roulement) diminuée des investissements nets d'exploitation de l'exercice, hors achats d'actifs assimilables à de la croissance externe (29 millions d'euros en 2012, 13 millions d'euros en 2011). Le cash-flow libre y compris achats d'actifs assimilables à de la croissance externe ressort à 314 millions d'euros en 2011 et 378 millions d'euros en 2012.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2012 s'élève à 13,0 milliards d'euros, en hausse de 5 %. L'activité est en légère progression en France (+ 2 %) et la croissance provient principalement de l'international (+ 10 %), avec une progression dans l'ensemble des zones d'implantation à l'exception de l'Europe centrale. À périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires est en légère hausse (+ 3 %).

Le résultat opérationnel ressort à 406 millions d'euros, contre 466 millions d'euros en 2011, et la marge opérationnelle s'établit à 3,1 % (3,8 % en 2011). Cette évolution reflète :

- une baisse de rentabilité en Amérique du Nord, avec une année difficile aux États-Unis, en raison
  - de marchés tendus dans certains États,
  - du retard dans l'adoption d'un nouveau plan pluriannuel fédéral de financement des infrastructures routières, voté seulement en juin 2012, ce qui a eu pour conséquence des décalages d'investissements des États ;

– de pertes liées à quelques chantiers et au développement d'une activité itinérante d'entretien low-cost, dans des États où Colas n'a pas d'implantation permanente ;

- une perte dans l'activité de Vente de produits raffinés, la hausse du prix du pétrole brut utilisé comme matière première n'ayant pu être totalement répercutée dans le prix de vente de certains produits, dans un marché du raffinage en crise ;
- une bonne performance de l'activité routière en France métropolitaine, qui permet de stabiliser la rentabilité, malgré des conditions climatiques défavorables au premier semestre ;
- une amélioration du résultat en Europe centrale, qui est à l'équilibre, conformément aux objectifs, grâce aux nombreuses actions d'adaptation menées depuis 2010.

Le résultat net part du Groupe ressort à 302 millions d'euros (336 millions d'euros en 2011) et inclut les éléments suivants :

- un résultat financier de – 18 millions d'euros, proche de celui de l'exercice 2011 ;
- une charge d'impôt de 137 millions d'euros (163 millions d'euros en 2011) ;
- une contribution des sociétés mises en équivalence, constituée principalement des contributions de Cofiroute et de Tipco Asphalt (filiale thaïlandaise), inchangée à 59 millions d'euros.

La capacité d'autofinancement nette s'établit à 723 millions d'euros, un niveau quasiment équivalent à celui de 2011.

Les investissements nets d'exploitation<sup>(1)</sup> ressortent à 316 millions d'euros, inférieurs de 85 millions d'euros à ceux de l'exercice précédent, ce qui démontre la capacité du Groupe à maîtriser et adapter son rythme d'investissement.

Le cash-flow libre <sup>(1)</sup> (capacité d'autofinancement diminuée du coût de l'endettement financier net, de la charge de l'impôt et des investissements d'exploitation nets), avant variation du besoin en fonds de roulement, ressort à 407 millions d'euros en amélioration par rapport à 2011 (327 millions d'euros).

En 2012, Colas a poursuivi une politique de croissance externe dynamique et ciblée en se renforçant notamment dans les matériaux de construction (carrières), conformément à la stratégie d'intégration verticale, et dans le Ferroviaire, un secteur où le potentiel de développement est important. Ainsi, les sociétés Pullman Rail Ltd (Ferroviaire) au Royaume-Uni, Aguilar (Étanchéité) au Chili et Dust-A-Side (travaux miniers) en Afrique du Sud (à hauteur de 50 % du capital) ainsi que des sociétés de matériaux de construction en Nouvelle-Calédonie (à hauteur de 50 % du capital) et les actifs du groupe Rambaud (carrières) en France ont été acquis. Au total, les investissements nets consacrés à la croissance externe ciblée (titres, y compris rachats de titres aux minoritaires et actifs) s'élèvent à 88 millions d'euros (102 millions en 2011).

La structure financière est solide, avec un niveau élevé de capitaux propres de 2 544 millions d'euros et un endettement financier net de 170 millions d'euros à fin

décembre 2012, dont l'évolution par rapport à fin 2011 (trésorerie nette de 28 millions d'euros) s'explique par un besoin supplémentaire en fonds de roulement (échéance de fin décembre 2011 décalée à début janvier 2012 pour un montant de 114 millions d'euros).

## L'ACTIVITÉ

Présent dans une cinquantaine de pays sur les cinq continents à travers 800 établissements de travaux et 1 400 sites de production de matériaux, Colas est un leader de la construction et de l'entretien des infrastructures de transport.

Le Groupe intervient dans tous les domaines de la construction et de l'entretien des infrastructures de transport à travers deux pôles d'activité : la Route, qui est le cœur de métier du Groupe et qui représente plus de 80 % de l'activité, et des activités complémentaires de Spécialités (Étanchéité, Ferroviaire, Vente de produits raffinés, Sécurité signalisation routière, Pipeline).

Colas intègre l'ensemble des activités de production et de recyclage liées à la plupart de ses métiers en s'appuyant sur un réseau international composé de carrières, d'usines d'émulsions, de centrales d'enrobage et de béton prêt à l'emploi, d'usines de production de bitume, de fabrication de membranes d'étanchéité et de production d'équipements de sécurité routière.

Par secteur opérationnel, l'activité se ventile de la manière suivante :

en millions d'euros	2012	2011	Variation 2012/11	Variation à périmètre et taux de change comparables
Routes Métropole	5 187	5 143	+ 1 %	+ 1 %
Routes Europe	1 479	1 478	=	+ 1 %
Routes Amérique du Nord	2 583	2 348	+ 10 %	+ 2 %
Routes Reste du monde	1 486	1 295	+ 15 %	+ 11 %
<b>Total Routes</b>	<b>10 735</b>	<b>10 264</b>	<b>+ 5 %</b>	<b>+ 2 %</b>
<b>Activités de spécialités</b>	<b>2 275</b>	<b>2 141</b>	<b>+ 6 %</b>	<b>+ 4 %</b>
<b>Holding</b>	<b>26</b>	<b>7</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>
<b>TOTAL</b>	<b>13 036</b>	<b>12 412</b>	<b>+ 5 %</b>	<b>+ 3 %</b>

## LA ROUTE

La Route est l'activité principale du Groupe et a représenté un chiffre d'affaires de 10 735 millions d'euros en 2012 (contre 10 264 millions d'euros en 2011, soit + 5 %), soit 82 % de celui du Groupe.

La Route est très diversifiée, bénéficiant d'une large gamme de métiers et de savoir-faire. Elle se décompose en deux activités :

(1) Hors rachats d'actifs assimilables à de la croissance externe (29 millions d'euros en 2012, 13 millions d'euros en 2011).

## • la construction et l'entretien d'infrastructures routières

Chaque année, Colas construit et/ou entretient, à travers environ 80 000 chantiers dans le monde, des routes et des autoroutes, mais aussi des pistes et des aires de stationnement d'aéroport, des plateformes portuaires, industrielles, logistiques ou commerciales, des voiries et des aménagements urbains (zones piétonnières, places), des voies de transport en commun en site propre (tramways, voies de bus, métros), des aménagements de loisirs (pistes cyclables, circuits automobiles, équipements sportifs), des aménagements environnementaux (bassins de rétention, aménagements paysagers, parcs éoliens), etc.

L'activité inclut également des activités de petit génie civil et d'assainissement souvent liées à la Route mais aussi des travaux de génie civil plus complexes (ouvrages d'art) nécessaires aux appels d'offres d'ouvrages routiers ou autoroutiers tout corps d'état.

Enfin, dans certaines zones géographiques, les filiales routières réalisent parfois, de manière marginale, une activité de bâtiment qui comprend d'une part une activité classique de construction neuve et de réhabilitation de bâtiments, exercée en Île-de-France ainsi que dans les îles de l'Océan Indien et du Pacifique, où elle est un complément indispensable à la Route, et, d'autre part, une activité de démolition-déconstruction de bâtiments anciens en France, souvent liée aux activités de recyclage de matériaux.

L'activité de construction routière du Groupe couvre un très grand nombre de chantiers de taille modeste mais aussi des grands projets, qui peuvent parfois être réalisés avec des montages complexes de type concession, PPP/PFI ou MAC (nouvelle dénomination : ASC), comme :

- le PFI de Portsmouth, premier partenariat public-privé de réhabilitation et d'entretien de voirie urbaine au Royaume-Uni, signé en 2004 pour une durée de vingt-cinq ans ;
- le PPP de l'autoroute M6-M60 en Hongrie, dont la construction est achevée et qui est actuellement en cours d'exploitation ;
- la concession du tramway de Reims, dont la construction est achevée et qui est actuellement en cours d'exploitation ;
- des contrats pluriannuels de gestion et d'entretien des réseaux routiers et autoroutiers britanniques (contrats MAC) ;
- la concession de l'autoroute A 63 dans les Landes, en France, dont les travaux d'aménagement et d'élargissement ont démarré en septembre 2011 ;
- le PPP du contournement ferroviaire de Nîmes et Montpellier, signé en juin 2012.

Dans ce cadre, Colas est parfois amené à prendre des participations, la plupart du temps minoritaires, dans des sociétés concessionnaires d'infrastructures autoroutières, de voiries urbaines ou de transports en commun urbains.

L'activité de construction routière enregistre un chiffre d'affaires de 8 800 millions d'euros en 2012, soit 67 % de celui du Groupe.

## • la production et le recyclage de matériaux de construction (granulats, émulsions et liants, enrobés, béton prêt à l'emploi, bitume)

En amont de la construction et de l'entretien routiers, Colas déploie une importante activité de production et de recyclage de matériaux de construction, dans l'ensemble de ses implantations dans le monde, auto-consommés ou vendus à des tiers, grâce à un réseau international dense de 683 <sup>(1)</sup> carrières et gravières, 138 usines d'émulsions et liants, 567 centrales d'enrobage, 212 centrales de béton prêt à l'emploi et deux usines de production de bitume. En 2012, 102 millions de tonnes de granulats, 1,6 million de tonnes d'émulsions et de liants, 42 millions de tonnes d'enrobés, 2,8 millions de mètres cubes de béton prêt à l'emploi et 1,1 million de tonnes de bitume <sup>(2)</sup> ont été produites. Colas peut en outre compter sur 2,6 milliards de tonnes de réserves autorisées <sup>(3)</sup> de granulats (soit 25 années de production), auxquelles il faut ajouter 1,8 milliard de tonnes de réserves potentielles <sup>(4)</sup> supplémentaires.

Les ventes de matériaux de construction à des tiers ont représenté un chiffre d'affaires de 1 935 millions d'euros en 2012, soit 15 % de celui du Groupe.

## Routes France métropolitaine (chiffre d'affaires 2012 : 5 187 millions d'euros)

En France métropolitaine, l'activité Routes s'exerce sur l'ensemble du territoire, avec un maillage dense d'agences et de sites de production.

En 2012, cette activité a été réalisée par 16 filiales régionales, sous trois marques (sept filiales Colas, trois filiales Sacer et six filiales Screg).

Une nouvelle organisation de l'activité routière en métropole, basée sur sept filiales régionales sous la marque unique Colas, a été lancée au dernier trimestre 2012 pour être opérationnelle au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Tous les établissements d'une même région, quelle que soit leur marque d'appartenance (Colas, Sacer ou Screg), sont regroupés au sein d'une seule filiale régionale Colas.

Cette nouvelle organisation, qui vise à préparer l'avenir dans les meilleures conditions, permettra de simplifier et de rendre plus efficace le fonctionnement de l'activité routière en France, en conservant la souplesse d'une organisation décentralisée, et se place dans la continuité de l'évolution conduite depuis plusieurs années (mise en place d'Échangeurs régionaux, création de sociétés régionales d'exploitation de carrières communes aux trois marques, cessions ponctuelles de fonds de commerce entre filiales...).

(1) Donnée 2011.

(2) Ce chiffre correspond à 100 % des productions des usines de Dunkerque (SRD) et de Kemaman (en Malaisie).

(3) Les réserves autorisées (chiffre 2011) correspondent au produit des tonnages annuels autorisés par l'administration par le nombre d'années restantes avant expiration de l'autorisation d'exploiter, et ce sur l'ensemble des terrains maîtrisés par le Groupe. Ce chiffre est plafonné au nombre de tonnes économiquement exploitables dans le périmètre de l'autorisation.

(4) Les réserves potentielles (chiffre 2011) correspondent aux tonnages existant sur des terrains maîtrisés, avec une probabilité raisonnable d'obtenir une autorisation préfectorale, et n'étant pas déjà comptabilisés en « réserves autorisées ». Ce chiffre est limité à 50 années de la production sur la base d'une hypothèse d'obtention d'autorisation ou de renouvellement de l'autorisation en cours.

Sur un marché routier métropolitain estimé à environ 20 milliards d'euros par Euroconstruct, Colas est le leader devant Eurovia (groupe Vinci) et Eiffage Travaux Publics (groupe Eiffage). Sur des marchés qui comprennent la Route et l'ensemble des activités de travaux publics, les filiales de Colas sont également en concurrence avec de grandes entreprises régionales, comme Ramery, Charrier, Pigeon ou NGE, et un réseau très dense de l'ordre de 1 400 petites ou moyennes entreprises régionales ou locales. Sur le marché des granulats et du béton prêt à l'emploi, il faut ajouter les groupes cimentiers comme Lafarge, Cemex, Holcim, Ciments Français et Vicat, et un réseau régional ou local de producteurs de granulats qui, pour certains, possèdent également une activité de travaux publics.

En France métropolitaine, l'activité Routes a représenté en 2012 un chiffre d'affaires de 5,2 milliards d'euros, quasiment stable (+ 1 %) par rapport à 2011.

Après un premier semestre marqué par des conditions climatiques particulièrement défavorables, le retard d'activité a pu être rattrapé au second semestre. Toutefois, si l'on tient compte d'une inflation des coûts de production (bitume, énergie, matières premières...) de l'ordre de 4 %, l'activité en volume est en baisse. Le marché se caractérise par une forte disparité de situations, notamment entre zones urbaines et zones rurales, et connaît toujours une forte intensité concurrentielle, avec des prix stabilisés à un niveau bas.

Au total, 60 000 chantiers ont été réalisés par les filiales routières en France métropolitaine en 2012.

Le groupement Atlandes, dont Colas est pilote, poursuit les travaux du plus grand chantier autoroutier français en cours, l'aménagement et l'élargissement d'une section de 105 km de l'autoroute A 63 dans les Landes, dans le cadre d'un contrat de concession. Ce grand chantier avance avec de fortes cadences, en avance sur le planning : à l'issue de la première phase de travaux portant sur la mise aux normes autoroutières et environnementales, la mise à péage est prévue pour mai 2013. La mise en service totale de la section, après élargissement à 2 x 3 voies devrait intervenir à la fin de l'année 2013.

Par ailleurs, les exemples suivants traduisent la grande diversité des savoir-faire et des compétences.

Construction, entretien et rénovation du réseau autoroutier : réfection de l'A 54 sur 24 km entre Nîmes-Ouest (30) et Arles (13), avec mise en œuvre d'enrobés recyclés à 60 % ; réfection de chaussées sur une section de 40 km de l'autoroute A 11 entre Le Mans (72) et Luigny (28) ; rénovation de chaussées sur l'autoroute A 6 à hauteur de Villabé (91), avec fragmentation de dalles de béton et mise en œuvre d'enrobés tièdes Ecoflex ; construction d'une bretelle d'accès sur l'A 330 à l'entrée de Nancy (54) et réfection de la bretelle d'accès existante à Houdemont (54), avec mise en œuvre de matériaux et d'enrobés tièdes recyclés ; réfection d'une section de 5 km de l'A 16 à hauteur de Beauvais (60) ; réfection de chaussées sur l'autoroute du Mont-Blanc au niveau d'Étrembières (74), avec mise en œuvre d'enrobés coulés à froid ;

Construction, entretien et rénovation du réseau routier : construction d'une section routière neuve à 2 x 2 voies d'une longueur de 9,5 km entre Borgo et Vescovato en Haute-Corse (2B) ; construction d'une section neuve et élargissement d'une section existante sur la RN 21 entre Tarbes et Lourdes (65) ; construction d'une voie routière parallèle à la future route express du Chablais (74) destinée aux véhicules lents et aux cyclistes ; construction d'un échangeur sur la route à 2 x 2 voies Rennes-Redon à hauteur de Guignen (35) ; réfection de la RN 89 entre Libourne et Bordeaux (33) ; rabotage et recyclage de la chaussée de l'ancienne RN 124 dans le Gers (32) et renforcement sur 10 km de quatre routes départementales avec les matériaux récupérés ; mise en œuvre d'enrobés à froid sur cinq routes départementales dans les Landes (40) ; réfection de chaussées de routes départementales en Haute-Vienne (87), avec mise en œuvre d'enrobés à basse température Ecomac® ; construction de routes d'accès au grand stade de Lille (59) ; réfection de chaussées sur le périphérique de Lyon (69), avec mise en œuvre d'enrobés phoniques ; mise en œuvre d'enrobés phoniques Rugosoft® et Nanosoft® sur une section de 400 mètres du périphérique parisien à hauteur de la porte de Vincennes (75) ;

Aéroports et Ports : réfection et élargissement de deux taxiways sur l'aéroport Toulouse-Blagnac (31) ; réalisation de digues et d'aménagements de voiries pour le terminal méthanier du port de Dunkerque (59) ; travaux d'aménagement sur le port de Sète (34) ;

Aménagements urbains : poursuite de la réfection et de l'aménagement de la voirie urbaine du Plessis-Robinson (92) dans le cadre d'un PPP d'une durée de vingt ans ; réfection de la chaussée de la promenade des Anglais à Nice (06), avec mise en œuvre d'enrobés tièdes 3E® et de revêtements silencieux à forte adhérence Rugosoft® ; aménagement du secteur de la porte de Valenciennes à Lille (59), avec création de voiries et de pistes cyclables ; aménagement des abords de la gare d'Agen (47), avec mise en œuvre d'enrobés scintillants et silencieux ; aménagement d'une place dans le quartier des Deux-Lions à Belleu (02), incluant l'embauche de personnes bénéficiant d'actions d'insertion professionnelle ; aménagement de voirie et d'un parvis neuf dans le cadre de la requalification de la RD 910 en « voie royale » à Sèvres (92) ; réfection de l'esplanade du Palais des Festivals de Cannes (06), avec mise en œuvre d'enrobés scintillants Scintiflex® ; aménagement des espaces extérieurs du Logis royal du château d'Angers (49) ; aménagement des espaces publics autour du Louvre-Lens (62) ; réaménagement de l'espace paysager des Halles de Paris (75), avec l'embauche de personnes bénéficiant d'actions d'insertion professionnelle ; aménagement paysager de la cour Leyteire au cœur de l'Université de Bordeaux (33) ;

Transports en commun : construction du tramway de Besançon (25), avec réalisation d'une partie de la voie ferrée en « voie verte » ; construction du tramway de Tours (37), avec embauche de collaborateurs en contrat de professionnalisation ; aménagement de voiries pour le tramway du Havre (76) ; aménagement



de voirie dans le cadre de la mise en place d'un réseau de bus à haut niveau de service (BHNS) à Belfort (90) ; fourniture et mise en œuvre de grave bitume (enrobés) pour la réalisation de la voie ballast de la LGV Est (57) ;

Plateformes logistiques, commerciales ou industrielles : aménagement des voiries d'un parc industriel et logistique à Vaas (72), avec utilisation de matériaux recyclés et d'enrobés tièdes ; réalisation des voiries et réseaux divers (VRD) et des parkings d'un site de recherche et développement à Ladoux (63) ; terrassements et réalisation de voiries et réseaux divers pour une cuverie à Oiry (51) ; réhabilitation des voiries et réseaux divers de la base militaire de Bourscheid (57) ; construction d'une plateforme industrielle à Longueil-Sainte-Marie (60) sur le site d'une ancienne gravière ; construction d'une plateforme logistique à Saint-Martin-de-Crau (13) ; construction d'une plateforme commerciale à Chasse-sur-Rhône (69) ; rénovation du parking d'un centre commercial à Chalon-sur-Saône (71) ;

Environnement : création d'une plateforme de stockage de déchets radioactifs suite au démantèlement de la centrale nucléaire de Brennilis (29), avec mise en œuvre de Multicol® (revêtement à très haute performance mécanique, résistant aux cisaillements) ; terrassement et criblage de matériaux sur le chantier de dépollution du site de Lacq (64) ; construction d'une chaufferie biomasse à Vitry-le-François (51) ; réalisation d'une station d'épuration et de captage d'eau au cirque de Gavarnie en Ariège (09) ;

Divers : terrassements pour la réalisation d'un immeuble de bureaux et d'un parking souterrain à Issy-les-Moulineaux (92) ; réfection d'une piste de karting à Lescar (64), avec mise en œuvre d'un enrobé à haute adhérence ; réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales du Petit Palais à Paris (75).

## Routes Europe

(chiffre d'affaires 2012 : 1 479 millions d'euros)

Colas exerce une activité routière à la fois en Europe du Nord, notamment en **Belgique**, en **Suisse**, au **Danemark**, au **Royaume-Uni** et en **Irlande**, et en Europe centrale, notamment en **Slovaquie**, en **Hongrie**, en **République tchèque**, en **Pologne**, en **Croatie** et en **Roumanie**.

Dans la plupart des pays européens où Colas opère, le Groupe occupe des positions de premier plan dans le domaine routier. Dans ces pays, ses principaux concurrents sont des entreprises nationales ou des filiales de grands groupes internationaux (BTP, cimentiers, producteurs de matériaux).

En Europe, l'activité Routes a représenté un chiffre d'affaires de 1 479 millions d'euros en 2012, un niveau identique à celui de 2011 (+ 1 % à périmètre et taux de change constants), la progression en Europe du Nord ayant compensé le recul de l'activité en Europe centrale.

## EUROPE DU NORD

Le chiffre d'affaires, qui ressort à 972 millions d'euros en 2012, est en progression de 6 %.

En **Grande-Bretagne**, dans un marché très concurrentiel et malgré un environnement économique peu porteur, le chiffre d'affaires de Colas Ltd est en hausse, grâce à la diversité de son portefeuille d'activités qui combine des contrats d'entretien à long terme, une activité industrielle (production d'émulsions) et le développement d'une activité de maintenance aéroportuaire.

Au **Danemark**, le chiffre d'affaires est en nette progression grâce au bon carnet de commandes des filiales en début d'année.

En **Irlande**, dans un marché des travaux publics en récession et malgré des conditions climatiques défavorables, les filiales du Groupe ont réussi à maintenir leurs parts de marché et à réaliser un chiffre d'affaires stable.

En **Belgique**, l'activité s'est maintenue à un niveau élevé, grâce à un bon niveau d'investissements publics.

En **Suisse**, le chiffre d'affaires est stabilisé à un niveau élevé dans des marchés qui sont restés bien orientés, grâce à la poursuite de nombreux projets d'infrastructures, tant au niveau local que confédéral, et à la bonne résistance de l'économie.

## EUROPE CENTRALE

Dans des marchés où les investissements publics sont en baisse et la pression concurrentielle forte, l'activité à périmètre et change constants a été stabilisée (- 2 %). En **Roumanie**, la cession de la filiale SCCF Iasi a été finalisée en 2012 et l'activité est désormais réduite à une activité de production et de vente de matériaux de construction. Le chiffre d'affaires est en baisse en **Pologne**, en **Hongrie** et en **République tchèque**, et en progression en **Slovaquie**. Au total, le chiffre d'affaires en Europe centrale s'établit à 507 millions d'euros en baisse de 10 %.

Parmi les chantiers significatifs réalisés en 2012 en Europe, on peut citer : en Grande-Bretagne, la réfection de la piste principale de l'aéroport de Gatwick, et la réhabilitation et l'extension de la piste de l'aéroport de Birmingham, incluant la réalisation d'une déviation de l'autoroute A 45 ; en Belgique, la réalisation du prolongement du Ring R 6 au nord de Malignes et l'aménagement de l'esplanade de la gare ferroviaire de Liège ; au Danemark, la réfection de la piste de l'aéroport d'Aalborg ; en Suisse, la réhabilitation de la route H 144 à Villeneuve avec l'utilisation d'enrobés à froid Valorcol® contenant 100 % d'enrobés recyclés, et l'aménagement de voiries dans un nouveau quartier de Lancry ; en Hongrie, la construction d'une section de l'autoroute M 3 en direction de l'Ukraine et d'une section du périphérique M 0 de Budapest ; en République tchèque, la construction d'une centrale de traitement des eaux à Ivančice ; en Pologne, la construction sur 7 km de la bretelle de contournement ouest de Poznan, incluant la réalisation de nombreux ouvrages d'art.

## Routes Amérique du Nord

(chiffre d'affaires 2012 : 2 583 millions d'euros)

En Amérique du Nord, le Groupe est présent dans 27 États aux États-Unis et six provinces au Canada (Québec, Alberta, Colombie-Britannique, Yukon, Territoires du Nord-Ouest et, plus récemment, Saskatchewan). L'activité aux États-Unis comporte une forte composante industrielle (granulats, enrobés, béton prêt à l'emploi) et une importante activité de stockage de bitume.

Dans des marchés nord-américains fragmentés, les concurrents de Colas sont à la fois des acteurs locaux, régionaux ou nationaux (par exemple, aux États-Unis, Granite Construction pour la construction et la rénovation des infrastructures de transport, ou Martin Marietta et Vulcan Materials pour les matériaux) ou des filiales d'entreprises multinationales, en particulier pour l'activité de production de matériaux (par exemple, CRH, Holcim, Hanson-Heidelberg ou Lafarge).

L'activité Routes en Amérique du Nord a représenté un chiffre d'affaires de 2 583 millions d'euros en 2012, en hausse de 10 % par rapport à 2011 et de 2 % à périmètre et change identiques.

Aux **États-Unis**, le chiffre d'affaires est en léger recul à périmètre et taux de change constants.

Les activités d'entretien routier et les productions industrielles (enrobés, granulats) sont en baisse, quasiment compensée par l'apport du génie civil et de la diversification dans les techniques économiques d'entretien.

Le marché a été moins bien orienté que prévu en début d'exercice, du fait :

- du report du vote d'un nouveau plan pluriannuel fédéral de financement des infrastructures routières, qui n'a finalement été adopté que fin juin 2012. Ce retard a entraîné des décalages d'investissements des États ;
- de marchés en récession dans quelques États (Caroline du Nord, Caroline du Sud, Géorgie, Pennsylvanie, Californie) ;
- du décalage de certains projets de forage de gaz de schiste, avec la baisse des cours du gaz.

Au **Canada**, le chiffre d'affaires est en progression à périmètre et taux de change constants et atteint un niveau record, malgré un hiver précoce en fin d'année dans l'ouest du pays, qui a fait stopper l'activité un mois plus tôt que prévu. Fortes de leur bon positionnement, d'une large couverture du réseau d'établissements et de leur politique d'intégration verticale, les filiales de Colas ont continué de tirer profit d'une économie résiliente et du dynamisme des secteurs minier et pétrolier, et réalisent ainsi une nouvelle fois un exercice de bonne facture. De petites opérations de croissance externe ont été poursuivies.

Parmi les chantiers significatifs réalisés en 2012 en Amérique du Nord, on peut citer :

- aux États-Unis : la réfection de 20 ouvrages d'art sur l'Interstate 80, en Pennsylvanie ; la mise en œuvre d'enrobés recyclés à froid sur 68 km de voies dans le parc naturel des Adirondacks, dans l'État de New York ;

la rénovation et l'élargissement de chaussées à Virginia Beach, en Virginie ; la reconstruction et l'élargissement d'un canal de drainage à Savannah, en Géorgie ; la réhabilitation d'une section de l'Interstate 55 à Blytheville, en Arkansas ; le remplacement de deux ouvrages d'art sur l'Interstate 57, dans l'Illinois ; la réfection de chaussées sur une section de 42 km de l'autoroute 71 à Limon, dans le Colorado, avec utilisation de matériaux recyclés ; la réfection d'un taxiway à l'aéroport international de Los Angeles, en Californie ; la réalisation de travaux aéroportuaires à Chefnak, en Alaska ;

– au Canada : l'aménagement de la route 185 en autoroute 85 entre Dégelis et Témiscouata-sur-le-Lac, et le prolongement de l'autoroute 410 au niveau de Sherbrooke en prévision des jeux du Canada 2013, au Québec ; la construction d'une plateforme logistique ferroviaire intermodale à Calgary, la réfection et l'extension des installations aéroportuaires de Fort McMurray, et la réfection de chaussées sur l'autoroute 88, en Alberta ; la fourniture de 110 000 m<sup>3</sup> de béton prêt à l'emploi dans le cadre de la modernisation d'un site de production d'aluminium à Kitimat, et l'aménagement d'un terminal dans le port de Prince-Rupert, en Colombie-Britannique.

## Routes Reste du monde

(chiffre d'affaires 2012 : 1 486 millions d'euros)

Dans le Reste du monde, le Groupe est présent :

- dans tous les Départements d'Outre-Mer (Martinique, Guadeloupe, Guyane, Mayotte, la Réunion) ;
- en Afrique et dans l'Océan Indien (principalement au Maroc, en Afrique de l'Ouest et australe, à Madagascar, dans les Comores, à Maurice, et en Nouvelle-Calédonie) ;
- en Asie/Australie où la production, le stockage, la transformation, la distribution et la vente de produits pétroliers constituent l'activité principale du Groupe et s'exercent à travers un réseau constitué d'une usine de production de bitume à Kemaman en Malaisie et de 17 usines d'émulsions et 18 dépôts de bitume.

Dans la plupart des pays ou des régions où il est présent, Colas occupe, dans le domaine routier, des positions de premier plan et est en compétition, dans chaque pays, avec des entreprises nationales ou des filiales de grands groupes internationaux (BTP, cimentiers, producteurs de matériaux).

En 2012, l'activité Routes Reste du monde a représenté un chiffre d'affaires de 1 486 millions d'euros en 2012, en hausse de 15 % par rapport à 2011 (+ 11 % à périmètre et change identiques), une évolution qui reflète des situations contrastées.

## DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

Le chiffre d'affaires 2012 ressort à 446 millions d'euros, en hausse de 6 %.

L'activité est en baisse dans les **Antilles**, avec un marché du BTP en récession en **Martinique**. En **Guadeloupe**, l'activité est quasiment stable et la fusion des différentes filiales de travaux en une seule entité (la société Sogetra) est achevée.

Les filiales des autres Départements d'Outre-Mer ont vu, à l'inverse, leur chiffre d'affaires progresser : en **Guyane** où le marché est bien orienté, à **la Réunion** et à **Mayotte**, qui bénéficie d'un plan de relance.

Parmi les chantiers significatifs réalisés en 2012 dans les Départements d'Outre-Mer, on peut citer : des travaux d'aménagement urbain ou autoroutier dans le cadre de la réalisation de voies de transports en commun en site propre, en Martinique ; la construction de plateformes pour l'extension du port autonome de Guadeloupe ; la construction d'une piste et d'un parking à l'aérodrome de Saint-Laurent-du-Maroni, en Guyane ; l'extension et la rénovation, dans le cadre d'un contrat en conception-construction, de la maison d'arrêt de Majicavo à Mayotte ; la réalisation de pistes et de travaux d'aménagement pour la construction d'un pipeline à Saint-Paul, en partenariat avec Spac, à la Réunion.

## AFRIQUE ET OCÉAN INDIEN

Le chiffre d'affaires est de 639 millions d'euros en 2012, soit une progression de 11 % par rapport à 2011.

Au **Maroc**, l'activité est stable, le retard dans la mise en place des financements publics en 2012 ayant été compensé par l'achèvement de grands chantiers (terrassements pour la LGV de Tanger-Kenitra, tramway de Casablanca, plateforme de l'usine Renault à Tanger) et de plusieurs ouvrages d'art. Les filiales marocaines GTR, LRM et Urbis Signalétique ont été regroupées sous la marque GTR.

En **Afrique de l'Ouest**, la baisse du chiffre d'affaires traduit des réalités différentes selon les pays : le **Gabon** réalise une bonne année, grâce à des réalisations avec de grandes entreprises multinationales comme avec des clients publics. L'activité a en revanche été faible au **Bénin**, en **Côte d'Ivoire** et au **Togo**. Au **Burkina Faso**, le chantier de construction de la route Banfora-Sindou, qui bénéficie d'un financement américain, a démarré en fin d'année.

En **Afrique australe**, l'activité de fabrication et de vente d'émulsions a bénéficié d'une augmentation des volumes commercialisés. Dans une région à l'économie et à la démographie dynamiques où les besoins d'infrastructures sont importants, le chiffre d'affaires est en croissance en **Afrique du Sud**, le principal pays d'implantation, en **Zambie**, et dans une moindre mesure en **Namibie**. Le Groupe a acquis 50 % du capital de la société sud-africaine Dust-A-Side, spécialisée dans les services aux entreprises minières et qui réalise une activité annuelle de l'ordre de 40 millions d'euros <sup>(1)</sup>.

L'activité à **Djibouti** a été centrée sur des travaux pour le compte du ministère de la Défense française.

Dans un contexte politique toujours fragile, le chiffre d'affaires est en légère reprise à **Madagascar**, grâce à l'activité orientée sur les services aux clients miniers et à la poursuite de chantiers routiers. Après une dizaine d'années d'absence, Colas a redémarré son activité aux **Comores**. À **Maurice**, le chiffre d'affaires est en hausse, avec l'intégration en année pleine de Gamma

Materials, société de production de matériaux de construction, dont 50 % du capital avait été acquis en 2011, et l'achèvement du chantier de réfection de la piste de l'aéroport.

En **Nouvelle-Calédonie**, l'activité est identique à celle de l'an passé. Fin 2012, Colas a acquis 50 % du capital de plusieurs sociétés de production de matériaux de construction (granulats, béton prêt à l'emploi, béton préfabriqué), qui réalisent au total un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 30 millions d'euros<sup>(1)</sup> et qui produisent, chaque année, environ 680 000 tonnes de granulats à partir de trois carrières et 70 000 m<sup>3</sup> de béton prêt à l'emploi à partir de deux usines. Colas renforce ainsi ses positions dans les matériaux de construction et sécurise ses approvisionnements dans un territoire riche en matières premières qui offre de bonnes perspectives de croissance à moyen terme.

Parmi les chantiers significatifs réalisés en 2012 en Afrique et dans l'Océan Indien, on peut citer : l'achèvement de la construction de la plateforme, incluant les aménagements de voirie, d'une section de 9 km du tramway de Casablanca (Colas Rail mandataire du contrat), au Maroc ; la construction de la route Djougou-Ouaké sur 37 km incluant deux ouvrages d'art, et de la bretelle Ouake-Semere sur 14 km, au Bénin ; le renforcement et l'allongement de la piste de l'aéroport de Port-Gentil, et la construction de 9 km de chaussées sur une zone industrielle pour une multinationale agro-alimentaire, au Gabon ; la réhabilitation d'une section de 52 km de la RN43 à Madagascar ; la réhabilitation de trois routes d'une longueur totale de 41 km aux Comores ; la réfection et l'allongement de la piste et la construction d'un taxiway à l'aéroport international de Maurice ; la réalisation de travaux de renforcement de chaussée à Kaala-Gomen en Nouvelle-Calédonie.

## ASIE/AUSTRALIE

Le chiffre d'affaires (401 millions d'euros en 2012) est en croissance par rapport à 2011 (+ 35 %). La progression des volumes de produits bitumineux commercialisés dans l'ensemble de la zone est amplifiée par la hausse des prix des produits pétroliers.

L'**Australie** a connu une forte progression de son activité, grâce à un bon niveau de vente des bitumes importés et à l'ouverture d'un nouveau dépôt de bitume à Sydney.

L'activité de commercialisation de produits bitumineux de Colas est également en croissance au **Vietnam** et en **Indonésie**. Dans ce pays, l'activité de construction routière a en outre bénéficié d'une hausse des investissements publics dans les infrastructures et de travaux pour des entreprises minières. En **Inde**, avec la construction à Calcutta d'une neuvième usine d'émulsion et dans une conjoncture bien orientée, les volumes d'émulsions commercialisés ainsi que le chiffre d'affaires sont en progression. En **Thaïlande**, les ventes de liants bitumineux et les activités travaux des filiales de Colas sont en progression, soutenues par les investissements d'entretien consécutifs aux inondations qu'avait subies le pays fin 2011. La société

(1) À 100 %.

thaïlandaise Tipco, dans laquelle le Groupe a une participation de 32,1 %, bénéficie également d'une demande soutenue dans l'ensemble des pays de la zone Asie/Australie et enregistre ainsi une forte augmentation des tonnages commercialisés.

Parmi les chantiers significatifs réalisés en 2012 en Asie/Australie, on peut citer notamment la réfection de l'une des pistes de l'aéroport international de Bangkok en Thaïlande, les travaux d'entretien d'une route minière dans l'île de Bornéo en Indonésie, la fourniture de liants modifiés et de bitume pour l'aéroport international de Phú Quốc au Vietnam, ou encore la réfection du revêtement du Harbour Bridge de Sydney en Australie.

## LES ACTIVITÉS DE SPÉCIALITÉS

Les activités de Spécialités, complémentaires à la Route, ont réalisé en cumulé un chiffre d'affaires de 2 275 millions d'euros en 2012 (contre 2 141 millions d'euros en 2011, soit + 6 %), soit 18 % de celui du Groupe.

### Étanchéité

(chiffre d'affaires 2012 : 644 millions d'euros)

L'activité Étanchéité, exercée par Smac et ses filiales, comprend :

– la production et la commercialisation de membranes d'étanchéité (22,9 millions de m<sup>2</sup> produits en 2012) en France et à l'international (dans plus de 70 pays), et d'appareils d'éclairage et de désenfumage, et la pose et l'entretien d'asservissements ;

– la réalisation, en France principalement mais aussi au Maroc depuis 2011 et au Chili et au Pérou depuis 2012, de travaux de voirie et de sols à base d'asphalte (trottoirs, chaussées, places, espaces piétons, ronds-points, caniveaux, couloirs de bus), de travaux d'étanchéité de bâtiments, ouvrages d'art et parkings, et de travaux d'enveloppe du bâtiment (couverture, bardage et acoustique, notamment de bureaux, installations industrielles, salles de spectacle, musées).

Grâce à une forte capacité de recherche et développement et des bureaux d'études techniques, Smac est capable de réaliser des projets à forte technicité pour lesquels son savoir-faire est reconnu et est un des acteurs majeurs de son marché, son principal concurrent étant Soprema.

En 2012, Smac a bien résisté en réalisant un chiffre d'affaires de 644 millions d'euros, en léger retrait par rapport à 2011 (– 2 %).

Les activités travaux ont en effet été affectées par des conditions météorologiques défavorables en France au premier semestre, entraînant des décalages de chantiers, et par un marché du bâtiment peu porteur, avec la baisse des mises en chantier de logements. Dans ce contexte, les ventes de membranes d'étanchéité sont également en baisse en volume.

Smac a acquis en 2012 la société Aguilar, spécialiste de l'enveloppe du bâtiment basée au Chili et au Pérou,

qui réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 20 millions d'euros.

Parmi les chantiers significatifs de l'exercice, on peut citer notamment la mise en œuvre de 500 000 m<sup>2</sup> de membrane d'étanchéité Colétanche® sur les fossés latéraux de l'autoroute A 63 dans les Landes, la réalisation de travaux d'étanchéité et de bardage pour le vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines (78), d'étanchéité asphalte pour le nouvel hôpital d'Orléans (45), de « 5<sup>e</sup> façade » pour le lycée Le Corbusier à Strasbourg (67) et d'enveloppe du bâtiment pour les archives départementales de Lyon (69).

### Ferroviaire

(chiffre d'affaires 2012 : 644 millions d'euros)

L'activité Ferroviaire, assurée par Colas Rail et ses filiales, comprend la conception et l'ingénierie de grands projets complexes, la construction, le renouvellement et l'entretien des réseaux ferroviaires (lignes à grande vitesse LGV, voies traditionnelles, tramways, métros), au niveau tant des installations fixes que des infrastructures, avec la pose et la maintenance de voies, l'électrification (sous-stations, systèmes caténaires), la signalisation et les systèmes de sécurité, la réalisation de travaux spécifiques (ponts roulants, embranchements spéciaux, tunnels), la fabrication de traverses, ainsi qu'une activité de fret ferroviaire (transport de granulats pour les filiales du Groupe mais aussi d'autres marchandises pour des clients privés).

Cette activité est réalisée principalement en France et en Grande-Bretagne, mais aussi en Belgique, en Roumanie, au Venezuela, en Egypte, en Algérie, au Maroc et en Malaisie.

Les principaux concurrents de Colas Rail sont, en France, les sociétés ETF (Eurovia), TSO (NGE), Alstom (TGS), Eiffage Rail, ainsi que de nombreuses entreprises moyennes indépendantes, et, en Grande-Bretagne, les sociétés Balfour Beatty, Carillion, Babcock, VolkerWessels, Vinci, Skanska, BAM ou encore Ferroviaire.

En 2012, Colas Rail a réalisé un chiffre d'affaires de 644 millions d'euros, en hausse de 10 % par rapport à 2011 (+ 7 % à périmètre et taux de change constants). Cette croissance provient essentiellement de l'activité à l'international, en Europe et dans le Reste du monde.

En France, l'activité est en effet restée quasiment stable : elle a notamment bénéficié de la poursuite de nombreux chantiers de tramways et d'une activité classique de rénovation ou de maintenance du réseau ferré national (contrat de « Suite rapide » notamment). Par ailleurs, Colas Rail a remporté en partenariat avec Europorte un contrat portant sur la gestion, l'exploitation et la maintenance du réseau ferré de Ports de Paris.

Au Royaume-Uni, les travaux de renouvellement et de maintenance du réseau dans le cadre de contrats pluriannuels se sont poursuivis et, en mai 2012, la société Pullman Rail Ltd, spécialisée dans la maintenance et la réparation de matériel ferroviaire, qui réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 20 millions d'euros, a été acquise.



Dans le Reste du monde, le chiffre d'affaires progresse sensiblement, avec notamment la poursuite de la construction de la ligne 2 du métro de Los Teques, au Venezuela, et de l'extension du métro léger de Kelana Jaya, en Malaisie.

Outre les chantiers à l'international déjà indiqués, parmi les chantiers significatifs réalisés en 2012 ou en cours de réalisation, on peut également citer en France la construction des tramways de Besançon, Valenciennes, l'extension de lignes de tramways à Grenoble, Toulouse et Tours ainsi que l'achèvement des lignes T2, T7 et T3 à Paris, et la construction de 17 km de voies neuves dans le cadre de la réalisation d'une troisième voie sur la ligne Marseille-Aubagne.

## Vente de produits raffinés

**(chiffre d'affaires 2012 : 431 millions d'euros)**

La Société de la Raffinerie de Dunkerque (SRD) fabrique, à partir du pétrole, du bitume destiné à la fabrication de produits routiers et de membranes d'étanchéité, ainsi que des huiles de base, paraffines et fuels consommés par des industries non routières. Jusqu'à fin 2012, ces produits étaient cédés à Colas (60 %) et Total (40 %) dans le cadre d'un contrat de « processing » ; ce dernier est arrivé à échéance le 31 décembre 2012. Colas opérera donc seul cette activité à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Au sein de Colas, une division Bitumes spécialisée est chargée de céder le bitume en interne aux filiales routières métropolitaines et nord-européennes du Groupe et à Smac (étanchéité), et de vendre à des clients tiers les autres produits (huiles de base, paraffines et fuels). 249 000 tonnes de bitume (260 000 tonnes en 2011), 251 000 tonnes d'huiles de base (270 000 tonnes en 2011), 334 000 tonnes de fuels (360 000 tonnes en 2011) et 53 000 tonnes de paraffines (55 000 tonnes en 2011) ont été produites par SRD en 2012.

En 2012, le chiffre d'affaires de cette activité, correspondant principalement à la vente à tiers de produits raffinés autres que le bitume, est ressorti à 431 millions d'euros, en augmentation de 28 % par rapport à 2011, avec la hausse du prix du pétrole brut (réduit) utilisé comme matière première.

## Sécurité signalisation routière

**(chiffre d'affaires 2012 : 349 millions d'euros)**

L'activité de Sécurité signalisation routière (Aximum et ses filiales) consiste en la fabrication, la pose et la maintenance d'équipements de sécurité (glissières de sécurité, balisage), de signalisation horizontale (production de peinture routière et travaux de marquage au sol) et verticale (panneaux), et d'équipements lumineux et de gestion de trafic ou d'accès (feux tricolores, équipements de barrières de péage, de parking, de contrôle d'accès).

Cette activité est réalisée principalement en France mais aussi à l'international, notamment aux Pays-Bas, et à l'export dans une vingtaine de pays.

Les principaux concurrents d'Aximum sur le marché français sont les sociétés Signature (Eurovia), Agilis

(NGE), AER (Eiffage), et les sociétés Girod et Lacroix pour les panneaux.

En 2012, Aximum a enregistré un chiffre d'affaires de 349 millions d'euros, en hausse de 7 %. Compte tenu notamment de la consolidation en année pleine de la société SES Nouvelle, reprise en juillet 2011 par Aximum (à hauteur de 35 %) en association avec un fonds d'investissement et dont l'intégration s'est poursuivie, l'activité est quasiment stable à périmètre et change constants.

Parmi les chantiers significatifs réalisés ou démarrés courant 2012, on peut citer, outre la réalisation de travaux de balisage, de signalisation horizontale et de mise en place de glissières de sécurité sur l'A 63 dans les Landes (40) : la pose de séparateurs de béton et de glissières métalliques sur une section de 15 km de l'A71 ; la pose de dispositifs de retenue, le balisage et le marquage sur le circuit des 24 heures du Mans ; la réalisation d'une galerie piétonne souterraine pour la gare de péage de Sorigny (37) sur l'A 10 ; la réalisation de travaux neufs et d'entretien de signalisation horizontale sur le périphérique lyonnais (69) ; la poursuite du Marché à Performance Énergétique de la ville de Paris (75).

## Pipeline

**(chiffre d'affaires 2012 : 207 millions d'euros)**

L'activité Pipeline (Spac et ses filiales) regroupe la pose et l'entretien de pipelines et canalisations de gros diamètre ou de plus petit diamètre pour le transport des fluides (pétrole, gaz, eau), y compris la construction de stations de compression de gaz (clés en main), et, pour les réseaux secs (électricité, chauffage, télécommunications), des travaux de petit génie civil et des services industriels.

Ces activités sont exercées principalement en France.

Les concurrents de Spac sont notamment des entreprises comme Spiecapag, Sicim et Bonatti pour le pipeline ou encore Ponticelli, Endel et Eiffel (groupe Eiffage) pour les projets clés en main.

Spac a enregistré un chiffre d'affaires de 207 millions d'euros en 2012, en baisse de 12 % par rapport à 2011.

Cette évolution s'explique par l'absence de projets de pipeline significatifs et par une politique de sélectivité commerciale. L'exercice a été affecté par l'exécution difficile de deux chantiers de stations de compression de gaz, dont l'un est achevé et l'autre en cours de réalisation. 2012 est une année de transition pour Spac : le plan d'action mis en place s'est traduit notamment par un important succès commercial qui consiste en la pose d'un pipeline de gros diamètre pour GRT Gaz dans le cadre du projet Hauts de France II.

Parmi les chantiers significatifs de l'exercice, on peut citer notamment la pose de 11 km de pipeline pour le doublement d'une canalisation de gaz naturel existante avec la création de deux postes de sectionnement à Avey (81) ; la réalisation en EPCC des infrastructures de surface d'une station de stockage souterrain de gaz naturel à Hauterives (26) ; le remplacement d'un pipeline existant sur une longueur de

3,5 km à Manosque (04) ; la construction d'une double ligne électrique souterraine de 4 km entre Périers et Saint-Sébastien-de-Raids (50).

## COFIROUTE

Société concessionnaire d'autoroutes dont Colas détient 16,7 % du capital, Cofiroute exploite à ce jour un réseau interurbain de 1 200 km dans le quart nord-ouest de la France et le Duplex A 86 (à l'Ouest de Paris). La concession prend fin en décembre 2031 pour le réseau interurbain et décembre 2086 pour le Duplex A 86.

Dans une conjoncture économique défavorable, le réseau interurbain a enregistré, en 2012, une baisse du trafic de 2,4 % à réseau stable, qui se décompose entre - 1,9 % pour les véhicules légers et - 5,4 % pour les poids lourds. Le Duplex A 86 continue sa montée en charge, après la mise en service, début 2011, de la seconde section. Les travaux au titre du « Paquet vert autoroutier » destinés à améliorer l'impact environnemental du réseau, se sont poursuivis à un rythme soutenu (mise en place de voies de télépéage sans arrêt, éco-rénovation des aires, aménagements hydrauliques pour le traitement des rejets sur les sections d'autoroutes les plus anciennes...).

## TECHNIQUE, RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

La Recherche est un axe stratégique majeur pour Colas depuis sa création.

Doté d'un portefeuille de plus de 140 brevets, déposés en France et à l'international, et avec des produits diffusés dans l'ensemble des implantations à travers le monde, le Groupe reste pionnier dans la mise au point de nouvelles techniques répondant aux besoins des infrastructures de transport, différenciés selon les marchés nationaux (en particulier, selon leur évolution et selon leurs conditions climatiques, y compris les plus extrêmes, des températures glacées de l'Alaska aux fortes chaleurs du continent africain ou asiatique).

La politique de Colas en matière de Recherche et Développement a pour objectif d'anticiper et de répondre aux exigences des clients, publics ou privés, des riverains et usagers d'infrastructures de transport, en termes de qualité, de sécurité, de confort, de respect de l'environnement (en particulier dans les domaines des économies de matériaux et d'énergie, de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de la réduction du bruit et de l'intégration esthétique), et ce à un coût maîtrisé. Elle vise à améliorer les techniques existantes, concevoir de nouveaux produits et élargir l'offre de services. L'évolution des compétences et des connaissances techniques du Groupe en

matière de R&D reflète également le développement de nouvelles activités et de nouvelles offres, telles que l'activité bitume ou les projets complexes de type PPP, pour lesquels la maintenance et l'amélioration du niveau de service nécessitent une expertise technique des réseaux d'infrastructures de transport existants. L'enrichissement permanent des compétences s'applique tout particulièrement dans les domaines de la chimie minérale, organique et végétale, du dimensionnement des infrastructures routières et ferroviaires, et de la physique appliquée.

En 2012, l'effort de recherche du Groupe s'est adapté, comme les années précédentes, à l'évolution rapide des marchés, observée notamment en France dans le cadre de la suite donnée au Grenelle de l'Environnement et du déploiement des politiques d'entretien du patrimoine routier, ou encore liée à l'encadrement renforcé des produits bitumineux par les normes européennes en application du règlement REACH portant sur les substances chimiques. L'État français poursuit sa politique de soutien à l'innovation routière, relancée en 2007.

## UNE ORGANISATION TECHNIQUE EN RÉSEAU

Le Groupe dispose d'un large réseau technique interne de dimension internationale, qui ne cesse de se renforcer au fur et à mesure de l'entrée dans le Groupe de nouvelles sociétés. Force de proposition, ce réseau travaille en synergie étroite avec la filière exploitation et travaux.

Au cœur de ce maillage, le Campus Scientifique et Technique (CST) de Magny-les-Hameaux (78), premier centre de recherche privé dans le domaine de la route, composé de huit laboratoires, est le fer de lance de la politique d'innovation du Groupe. Ses équipes mettent leurs compétences et leurs capacités de recherche au service des filiales, pour des chantiers traditionnels mais aussi pour de grands chantiers ou des opérations plus complexes comme la construction de plate-formes de tramways ou les PPP, PFI, concessions. Le CST réunit plus de 90 collaborateurs, ingénieurs et techniciens supérieurs, physiciens, chimistes, spécialistes des matériaux et des mesures.

En liaison permanente avec le Campus, une cinquantaine de laboratoires décentralisés et une centaine de bureaux d'études, spécialisés dans les domaines de la route, du génie civil, du rail, du bâtiment, de la déconstruction, se sont développés en France et à l'international. Ils contribuent à l'effort de recherche du Groupe et apportent aux chantiers un soutien technique, adapté au contexte local.

Chaque ensemble est doté d'équipements de laboratoires et d'outils informatiques de pointe, régulièrement renouvelés pour faire face aux évolutions technologiques, normatives ainsi qu'aux demandes et besoins des maîtres d'ouvrage : instruments d'analyse des matériaux, logiciels de simulation et d'estimation des risques, équipements d'auscultation récemment acquis ou mis au point au CST. Grâce à ces matériels,

les équipes sont en mesure d'apporter des solutions aux besoins des clients et d'optimiser les offres en élaborant des variantes technico-économiques.

Au total, le réseau technique de Colas rassemble environ 2 000 personnes, ingénieurs et techniciens, réparties dans tous les pays d'implantation au sein de laboratoires (1 000 personnes) et de bureaux d'études (1 000 personnes), dont environ 45 % en France.

## UNE ORIENTATION GÉNÉRALE : LES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT RESPONSABLE

### Économiser l'énergie et les matériaux, et réduire l'impact carbone

Les équipes de R&D et les équipes techniques de Colas sont focalisées en particulier, pour l'activité Routes, sur :

- **l'abaissement de la température de fabrication**, permettant de produire des enrobés tièdes, semi-tièdes ou froids (enrobés économes en énergie 3E®) ou des asphaltes à basse température (Neophalte® BT de Smac) ;
- le remplacement progressif de produits chimiques de synthèse ou de pétrochimie par des **produits d'origine végétale**, comme les fluxants Végéflux® et Ekoflux®, ou le liant Végécol® à carbone négatif ;
- le **recyclage des matériaux** usagés, avec notamment l'utilisation d'agrégats d'enrobés issus du rabotage de chaussées existantes dans la fabrication des enrobés (enrobés 3E®+R, récompensés par une certification décernée par le ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement dans le cadre des chantiers innovation ; techniques de retraitement en place des chaussées Novacol® ou Valorcol®) ;
- la **réduction de l'épaisseur des couches de chaussée** (revêtement Colgrill® R composé d'une grille de fibres de verre associée à un enrobé, récompensé par le prix innovation développement durable 2010, et qui fait l'objet de plusieurs chantiers expérimentaux dans le cadre de la charte Innovation).

L'éco-comparateur de la profession, SEVE®, à la mise au point duquel les équipes de Colas ont fortement contribué dans le cadre de l'USIRF, permet de remporter des marchés grâce aux éco-variantes (au regard des consommations d'énergie et des émissions de carbone) proposées dans les offres.

### Renforcer la sécurité des infrastructures

Dans le domaine de la sécurité sur la route et de l'information aux usagers, outre les revêtements ultra-adhérents qui réduisent la vitesse de freinage des véhicules, les équipes sont mobilisées autour de la création d'outils de prélèvement d'informations, d'analyse et de restitution automatiques, énergétiquement autonomes, ainsi que de la mise au point de nouveaux marquages de sécurité sans émanation de composés organiques volatils, incluant des composés végétaux dans leur formulation (ex. la gamme de peinture routière à l'eau Végemark® à base de liant végétal développée par Aximum).

### Réduire les nuisances sonores liées à la circulation

La réduction des nuisances sonores liées à la circulation constitue une priorité déjà ancienne de Colas, qui améliore sans cesse ses revêtements acoustiques visant à réduire le bruit de roulement des véhicules : enrobés silencieux de dernière génération Nanosoft® et Rugosoft® développés par la marque Colas, Microville® HP (premier chantier en 2011) et Picoville® par la marque Screg, et Miniphone® S 0/4 par la marque Sacer. La filiale de sécurité signalisation Aximum propose, dans ce domaine, des écrans acoustiques performants.

### Améliorer l'intégration esthétique des infrastructures

La qualité du cadre de vie revêt également une dimension esthétique : les équipes de recherche et développement mettent en particulier l'accent sur des revêtements valorisant naturellement les granulats, sans bitume, grâce à des liants végétaux translucides.

### Maîtriser les coûts des infrastructures

Les difficultés budgétaires des collectivités territoriales conduisent à mettre au point et développer des produits et procédés plus économiques à performances égales ou améliorées, tels que, pour l'entretien routier par exemple, des techniques d'enduit superficiel, ou, dans le domaine de la sécurité, des revêtements à adhérence élevée et durable dans le temps.

Colas a été lauréat du concours Innovation du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie dans la catégorie « matériaux et équipements durables » pour Colbifibre® : ce procédé permet de maintenir en état de service les chaussées dégradées et de différer les travaux de renforcement structurels.

L'ensemble de ces orientations et de ces programmes de recherche sont en phase avec les engagements pris en France par la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP) au travers de la Convention d'engagement volontaire signée le 25 mars 2009.

## LA DIFFUSION DES TECHNIQUES ET PRODUITS SPÉCIAUX À L'INTERNATIONAL ET EN OUTRE-MER

En 2012, de nombreux chantiers réalisés par les filiales à l'international et outre-mer ont mis en œuvre des produits ou des procédés spéciaux du Groupe :

– en **Belgique**, réalisation de chantiers expérimentaux sur le thème de l'acoustique des chaussées. Les nombreux procédés phoniques du Groupe ont été appliqués et font l'objet d'un suivi de performance, pour le compte de l'administration flamande et du centre de recherche routière de Belgique ;

– en **Suisse**, développement important du revêtement silencieux de dernière génération Nanosoft®, de la technique de recyclage à froid Valorcol® et du fluxant végétal Végéflux® ;

– au **Royaume-Uni**, développement des bétons bitumineux aéronautiques (BBA) français pour le renforcement et la rénovation des pistes aéroportuaires (ex. aéroport de Birmingham) ;

– en **Islande**, premier chantier de recyclage à froid Valorcol® ;

– en **Slovaquie**, premiers développements du Ruflex® (liants modifiés) ;

– en **Croatie**, premier chantier d'enrobés silencieux Microville® ;

– en **République tchèque**, premiers chantiers de Microville® et de liant clair Bituclair® ;

– en **Pologne**, poursuite du développement des enrobés silencieux Nanosoft® et Rugosoft® ;

– en **Suisse**, en **Belgique**, en **Hongrie** et au **Danemark**, des centrales ont été équipées pour produire des enrobés tièdes à la mousse ;

– en **Amérique du Nord** : poursuite de la forte progression du procédé antifissures FiberMat®, et utilisation du fluxant végétal Végéflux® en tant que régénérant en application de surface et sur des matériaux recyclés ; plus spécifiquement, aux **États-Unis** : poursuite du développement des enrobés tièdes Ecomat®, des enrobés avec agrégats d'enrobés recyclés (RAP), des émulsions pour béton bitumineux à hautes performances TuffBond™ et poursuite des travaux en collaboration avec le Campus Scientifique et Technique sur les émulsions dédiées au recyclage et les enduits coulés à froid ; au **Canada** : poursuite du développement des enrobés tièdes avec additifs et par moussage du bitume, mise en œuvre de revêtements fabriqués avec les liants clairs Colclair® et Bituclair® et de l'enrobé acoustique à haute adhérence Rugosoft®, poursuite des essais d'homologation de peinture à l'eau pour le marquage routier, développement de traitements de surface à haute adhérence pour des applications esthétiques ou pour la sécurité routière dans l'Ouest canadien ;

– en **Guadeloupe**, réalisation d'un chantier de remblai allégé selon le procédé Compostyrène® ;

– en **Martinique**, première utilisation d'enrobés tièdes à la mousse pour le compte du Conseil Général ;

– au **Maroc**, première application du procédé anti-poussières Dust-A-Side® ;

– dans l'**Océan Indien** et le **Pacifique**, mise en œuvre d'enrobés tièdes à base de CWM® dans la majorité des chantiers d'enrobés à Mayotte ; succès des enrobés à base de bitumes modifiés Bétoflex® sur le chantier de l'aéroport de Maurice ; développement des agrégats d'enrobés recyclés, des enrobés tièdes au CWM®, renforcement de structures de chaussées selon le procédé Colgrill® à la Réunion ; recyclage de chaussées en place en Nouvelle-Calédonie ;

– en **Asie** : mise en œuvre d'enrobés antikérosène sur la piste de l'aéroport international Suvarnabhumi de Bangkok en **Thaïlande** ; développement important des enrobés à froid à prise rapide Aquaquick® en **Corée du Sud**.

## DÉVELOPPEMENT RESPONSABLE

### INTRODUCTION

La démarche de développement responsable de Colas (cf. [www.colas.com](http://www.colas.com)) repose sur la double conviction que ses métiers concourent à la satisfaction de besoins et d'aspirations essentiels et qu'ils peuvent et doivent être exercés de manière responsable. Colas doit savoir intégrer les attentes et les contradictions contemporaines : cohésion sociale, changement climatique, besoins de déplacement et de logement, amélioration du cadre de vie, etc.

Pour asseoir cette démarche, Colas a mis en œuvre et décliné sa politique à partir de trois enjeux stratégiques et cinq enjeux majeurs.

Les trois enjeux stratégiques conditionnent le développement et la pérennité des activités de Colas qui dispose, pour chacun, d'un réel pouvoir d'action : il s'agit du renouvellement et de l'enrichissement du capital humain, de l'acceptation sociétale des sites de production, et de l'éthique. L'attractivité, la diversité (insertion sociale, handicap, mixité hommes-femmes, seniors), la fidélisation et la formation sont les domaines d'action prioritaires pour le développement du Groupe en matière de ressources humaines. Les plans d'action mis en œuvre pour l'acceptation sociétale des sites de production sont déployés dans deux directions : l'exemplarité des sites de production (certification environnementale notamment par l'ISO 14001, check-lists associées à la prévention des risques) et le dialogue régulier avec les riverains, les élus, les administrations. Le respect de l'éthique est, par ailleurs, un principe intangible du groupe Colas et figure dans le dispositif de contrôle interne.



Les cinq grands enjeux additionnels, pour lesquels Colas peut disposer de marges de manœuvre plus réduites, même si certains sont aussi importants (l'énergie par exemple), sont : la sécurité ; l'action citoyenne dans les pays dits du Sud ; l'énergie et les émissions de gaz à effet de serre ; le recyclage ; le risque chimique.

Pour chacun des enjeux, une politique de progrès est définie et coordonnée à chaque niveau de l'entreprise. Pour la majorité, indicateurs et objectifs sont déterminés au niveau mondial. Cette politique vise à inscrire l'amélioration dans la durée et sur le terrain, au cœur de son réseau de 800 établissements de travaux et 1 400 sites de production de matériaux.

Au-delà, les établissements mènent des actions locales, dont la grande richesse démontre la motivation des équipes. C'est donc toute la vision des activités de Colas qui s'enrichit et se transforme par cette appropriation collective de la RSE <sup>(1)</sup>.

Dans le dialogue avec les parties prenantes non contractuelles, peu de sujets justifient une démarche au niveau global et international, alors que les échanges sont multiples au niveau local avec les riverains, les administrations, les établissements d'enseignement, le secteur social, etc. : Colas maintient un ancrage local au plus près du terrain dans son réseau mondial et y entretient un dialogue local avec ses parties prenantes. À ce jour, seule la question des fumées de bitume est apparue pertinente au niveau global et Colas a fortement contribué aux échanges avec les clients, les scientifiques, les collaborateurs, les administrations du travail et organismes de santé au travail <sup>(2)</sup>. Afin d'approfondir la réflexion, Colas participe à des collèges, commissions ou comités stratégiques rassemblant les parties prenantes dans d'autres institutions, telles que la CORE de l'INERIS <sup>(3)</sup> ou le COS de la FRB <sup>(4)</sup>, et cherche à donner toujours plus de sens à ses actions de mécénat.

Après le déploiement mondial en 2010 d'un logiciel de reporting pour unifier l'ensemble des indicateurs à travers les 770 entités juridiques de Colas, les années 2011 et 2012 ont été dominées par l'amélioration de l'usage de cet outil et de la fiabilité des données permettant de définir et de suivre les indicateurs avec précision <sup>(5)</sup>.

Conformément au décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale (article 225 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010), les indicateurs extra-financiers 2012 et leur procédure de collecte ont été vérifiés et certifiés par Ernst & Young et Associés le 22 février 2013.

## INFORMATIONS AU TITRE DES OBLIGATIONS DE TRANSPARENCE EN MATIÈRE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE <sup>(6)</sup>

Conformément au décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale (article 225 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010), Colas rend compte dans son rapport de gestion 2012 des informations sociales, environnementales et sociétales le concernant. Chaque information décrite dans le présent document est précédée de l'une des trois mentions suivantes : « indicateur » complété de « commentaire », « élément justificatif » (quand il n'existe pas d'indicateur) ou « information qualitative » (quand la thématique abordée requiert une explication).

### I – Informations sociales

Les données sociales sont consolidées sur un périmètre élargi à l'ensemble des sociétés dont Colas détient une participation.

À l'exception des effectifs, les indicateurs sociaux des sociétés sont consolidés à 100 % quel que soit le pourcentage de détention de Colas.

Les effectifs sont pris en compte à 100 % pour les sociétés contrôlées, à 50 % pour les sociétés qui sont à 50/50, à 0 % pour les autres à l'exception du cas particulier des GIÉ industries métropole (principalement des postes d'enrobés) au sein desquels les effectifs sont pris en compte à 100 % lorsque Colas en a la gestion administrative (en application des règles FNTP).

Le périmètre retenu est le monde pour les indicateurs suivants : Effectifs ; Répartition Hommes-femmes ; Recrutements ; Taux de fréquence et taux de gravité ; Collaborateurs formés au premier secours.

Pour les autres indicateurs, il s'agit de données correspondant à des standards, des normes ou des définitions spécifiquement français. Compte tenu des différences de législation sociale entre les pays et/ou de l'hétérogénéité des reportings à l'international, le périmètre est pour l'instant restreint à la France pour les indicateurs suivants : Répartition des effectifs par tranche d'âge ; Nombre de licenciements ; Salaires annuels moyens par statut ; Régimes des temps de travail ; Taux d'absentéisme ; Participation aux élections professionnelles ; Nombre d'accords collectifs négociés ; Nombre de collaborateurs reconnus en maladie professionnelle ; Contrats en alternance ; Heures de formation ; Collaborateurs handicapés.

(1) Responsabilité sociétale des entreprises.

(2) Cf. rubrique « Les risques opérationnels » du présent document (p.34).

(3) Commission d'orientation de la recherche et de l'expertise de l'Institut national de l'Environnement industriel et des Risques (France).

(4) Comité d'orientation stratégique de la Fondation pour la recherche sur la Biodiversité (France).

(5) [www.colas.com](http://www.colas.com)

(6) Article 225 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010.

Les données sociales France sont extraites du Système d'information ressources humaines (SIRH) France entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre.

Les données sociales internationales proviennent d'une enquête spécifique annuelle collectée sur 12 mois glissants du 1<sup>er</sup> octobre N-1 au 30 septembre N.

Les données sécurité et maladies professionnelles sont issues d'un logiciel spécialisé de suivi des accidents du travail et maladies professionnelles déployé mondialement et consolidées à 100 %.

## A. EMPLOI

### A.1 : L'EFFECTIF TOTAL ET LA RÉPARTITION DES SALARIÉS PAR SEXE, PAR ÂGE ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

#### Indicateur : effectifs par zone géographique

Périmètre Monde	2012	2011
France	38 277	38 132
International, dont :	24 529	24 548
Europe	9 090	10 046
Océan Indien/Afrique/Moyen-Orient	8 610	8 128
Amérique du Nord	5 290	5 090
Asie/Pacifique	1 539	1 284
<b>TOTAL</b>	<b>62 806</b>	<b>62 680</b>

#### Commentaire :

L'effectif global de Colas au 31 décembre 2012 est quasiment stable par rapport au 31 décembre 2011.

En France, les effectifs sont stables, en ligne avec l'activité.

En Europe, la baisse des effectifs (- 9,5 %) est essentiellement liée à l'adaptation des filiales en Europe centrale (restructurations en Hongrie, Pologne et Croatie), à une baisse d'activité et à la cession d'une filiale en Roumanie.

Dans les autres zones géographiques, la variation des effectifs reflète l'évolution de l'activité :

- légère progression en Amérique du Nord (+ 3,9 %) ;
- hausse en Océan Indien/Afrique/Moyen-Orient (+ 5,9 %) ;
- forte croissance en Asie/Pacifique (+ 19,9 %).

*Note méthodologique : les chiffres mentionnés dans cet indicateur sont ceux de l'effectif global au 31 décembre de chaque année. Ils ne prennent pas en compte les variations d'effectifs en cours d'année, liées à la saisonnalité des métiers de la route. Les effectifs moyens calculés sur douze mois glissants intègrent cette saisonnalité : 66 489 collaborateurs en 2012, 66 202 en 2011.*

#### Indicateur : répartition hommes-femmes

Nombre de femmes dans les effectifs	2012	2011
<i>Périmètre Monde</i>		
<b>France</b>	<b>8,4 %</b>	<b>8,4 %</b>
Cadres	12,9 %	12,9 %
Etam	23,0 %	23,3 %
Compagnons	0,6 %	0,8 %
<b>France : Femmes managers</b>	<b>6,3 %</b>	<b>6,7 %</b>
<b>International</b>	<b>10,9 %</b>	<b>10,6 %</b>
Encadrement	22,6 %	22,8 %
Compagnons	6,5 %	6,1 %

#### Commentaire :

Dans des métiers dominés par des activités de travaux réalisés en extérieur, le taux d'emploi des femmes reste faible.

Toutefois, au sein des fonctions support, le taux d'emploi des femmes est significatif.

#### Indicateur : répartition des effectifs par tranche d'âge

Périmètre France	2012	2011
< 25 ans	6,6 %	7,6 %
25-34 ans	23,9 %	24,9 %
35-44 ans	27,3 %	27,9 %
45-54 ans	29,1 %	28,1 %
55 ans et plus	13,0 %	11,5 %

#### Commentaire :

La pyramide des âges est relativement homogène.

La répartition entre les différentes classes d'âge a peu évolué. On observe toutefois une légère progression du pourcentage des + de 55 ans (+ 1,5 %).

### A.2 : LES EMBAUCHES ET LICENCIEMENTS

#### Indicateur : recrutements externes (CDI et CDD) par statut

Périmètre Monde	2012	2011
<b>France</b>	<b>4 252</b>	<b>4 550 <sup>(1)</sup></b>
Cadres	533	416 <sup>(1)</sup>
Etam	913	963 <sup>(1)</sup>
Compagnons	2 806	3 171 <sup>(1)</sup>
<b>International</b>	<b>3 347</b>	<b>2 713</b>
Encadrement	912	827
Compagnons	2 435	1 886
<b>TOTAL</b>	<b>7 599</b>	<b>7 263</b>

(1) Les chiffres publiés dans le rapport annuel 2011 n'incluaient pas les CDD dans les Départements d'Outre-Mer. Afin de permettre une comparaison des années 2011 et 2012, les données 2011 ont été retraitées.

#### Commentaire :

Le recrutement a progressé de 5 % et se maintient à un niveau élevé.

En France, le recrutement est légèrement en baisse à l'exception de celui des cadres (débutants et confirmés) qui progresse de 28 %.

Des relations écoles étroites, d'importantes actions de communication vers les jeunes et une politique orientée vers le recrutement de stagiaires en dernière année d'études sont privilégiées pour permettre l'intégration, notamment des jeunes ingénieurs.

Ces actions sont menées en France et à l'international. Dans de nombreux pays, notamment en Amérique du Nord, en Europe, dans l'Océan Indien et en Asie, les interventions en milieu scolaire sont encouragées et les collaborateurs s'investissent auprès des étudiants.

En 2012, Colas a axé sa stratégie de communication de recrutement vers le web sur les réseaux sociaux professionnels (Viadeo et LinkedIn) et grand public (Facebook et Twitter). Le lancement d'un festival de cinéma Colas, les « Golden Roads », ouvert aux stagiaires (la majorité des cadres débutants recrutés sont d'anciens stagiaires) et repris sur Facebook et Youtube, s'inscrit dans une démarche tournée vers les étudiants et les jeunes diplômés. Colas figure dans le classement « Happy Trainees » des entreprises de plus de 5 000 personnes où « les stagiaires sont les plus heureux » (6<sup>e</sup> place).

#### Indicateur : nombre de licenciements

Périmètre France	2012	2011
Nombre de licenciements	361	362

#### Commentaire :

En 2012 en France, le nombre de licenciements est de 361, un niveau faible comme en 2011, à rapporter à 2 803 départs et plus de 38 000 salariés.

Sur 361 licenciements, 339 sont des licenciements individuels et 22 des licenciements économiques qui concernent une division d'Aximum (Aximum Produits électroniques) qui a obtenu l'avis favorable de son comité d'établissement pour un plan de sauvegarde de l'emploi regroupant l'activité industrielle sur un site au lieu de quatre.

### A.3 : LES RÉMUNÉRATIONS ET LEUR ÉVOLUTION

#### Indicateur : salaires annuels moyens par statut

(en euros)	2012	2011
<i>Périmètre France</i>		
Cadres	57 785	54 318
Etam	32 433	30 508
Compagnons	24 110	23 110

#### Commentaire :

Malgré un environnement économique dégradé, les salaires annuels moyens, toutes catégories, connaissent une progression en 2012.

En France, les collaborateurs bénéficient d'un accord de participation ainsi que d'un accord d'intéressement.

## B. ORGANISATION DU TRAVAIL

### B.1 : L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

#### Indicateur : régime de temps de travail des collaborateurs

Périmètre France	2012	2011
Horaire	54,1 %	NC
Mensualisation	29,3 %	NC
Forfait	16,6 %	NC

#### Commentaire :

L'organisation du temps de travail, adoptée dans le cadre des accords signés avec les représentants syndicaux, est basée sur une modulation annuelle du temps de travail qui permet de faire face aux variations saisonnières de l'activité. Ainsi, 54 % des collaborateurs du Groupe en France relèvent d'un régime horaire annualisé et 16 % d'un régime au forfait.

### B.2 : L'ABSENTÉISME

#### Indicateur : taux d'absentéisme

Périmètre France	2012	2011
Taux d'absentéisme	4,16 %	NC

#### Commentaire :

Ce nouvel indicateur est calculé pour les collaborateurs en CDI et mesure le décompte en jours calendaires des arrêts de travail consécutifs aux accidents de travail, de trajet, aux maladies et maladies professionnelles rapporté au nombre de jours calendaires. Avec un taux de 4,16 %, Colas se situe à un niveau proche du taux national de 3,84 % dans le secteur privé (Baromètre Alma Consulting Group – septembre 2012).

## C. RELATIONS SOCIALES

### C.1 : L'ORGANISATION DU DIALOGUE SOCIAL, NOTAMMENT LES PROCÉDURES D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU PERSONNEL ET DE NÉGOCIATION AVEC CELUI-CI

#### Indicateur : taux de participation aux élections comité d'entreprise et délégation unique du personnel

Périmètre France	2012	2011
Taux de participation aux élections du comité d'entreprise aux dernières élections (1 <sup>er</sup> tour titulaire)	80 %	79 %

#### Commentaire :

Le dialogue social s'exerce au sein de 356 comités d'établissements et comités centraux.

Le taux élevé de participation aux élections (80 %) reflète l'implication des collaborateurs.

## C.2 : LE BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS

### Indicateur : nombre d'accords collectifs négociés

Périmètre France	2012	2011
Nombre d'accords collectifs négociés, y compris négociation annuelle obligatoire	69	56

#### Commentaire :

Au-delà des négociations annuelles obligatoires, le projet de nouvelle organisation de l'activité routière en France métropolitaine a recueilli le 12 novembre 2012 l'avis favorable de quinze des seize comités centraux d'entreprise (CCE) consultés et des six comités d'entreprise (CE) des Échangeurs (centres de services partagés).

## D. SANTÉ ET SÉCURITÉ

### D.1 : LES CONDITIONS DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

#### Indicateur : nombre cumulé de collaborateurs formés aux premiers secours

Périmètre Monde	2012	2011
Nombre cumulé de collaborateurs formés aux premiers secours (fin de période)	19 740	19 946

#### Commentaire :

Le Groupe encourage la formation aux premiers secours qui bénéficie aux autres collaborateurs, aux proches et à la société en général, tout en renforçant la sensibilisation aux enjeux de sécurité.

En 2012, les collaborateurs formés aux premiers secours représentent environ 30 % de l'effectif total.

### D.2 : LE BILAN DES ACCORDS SIGNÉS AVEC LES ORGANISATIONS SYNDICALES OU LES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

#### Information qualitative

Colas a ouvert en 2012, en France, des négociations avec les coordinateurs syndicaux du Groupe sur le thème de la prévention de la pénibilité. Un plan d'actions assorti d'objectifs et d'indicateurs chiffrés sera mis en œuvre en 2013 après consultation des CHSCT et CE/CCE.

## D.3 : LES ACCIDENTS DU TRAVAIL, NOTAMMENT LEUR FRÉQUENCE ET LEUR GRAVITÉ, AINSI QUE LES MALADIES PROFESSIONNELLES

### Indicateurs : accidents du travail et maladies professionnelles

Périmètre Monde	2012	2011
Taux de fréquence <sup>(1)</sup> des accidents du travail des collaborateurs	8,15	8,61
Taux de gravité <sup>(2)</sup> des accidents du travail des collaborateurs *	0,59	0,58*
Périmètre France		
Nombre de collaborateurs reconnus en maladie professionnelle dans l'année	69	NC

(1) Nombre d'accidents du travail avec arrêt x 1 000 000 / nombre d'heures travaillées.

(2) Nombre de jours d'arrêt de travail x 1 000 / nombre d'heures travaillées.

\* Note méthodologique : ce taux de gravité comprend les jours d'accidents du travail liés à des accidents des périodes antérieures. Le taux communiqué les années précédentes était le taux de gravité annuel. Ce taux dont la base de calcul exclut les jours d'arrêt liés aux accidents de la période précédente est utilisé par le Groupe pour mesurer les performances des filiales en matière de sécurité. Le taux de gravité annuel est de 0,31 en 2012 et de 0,36 en 2011.

#### Commentaire :

En 2012, le taux de fréquence est en amélioration et le taux de gravité stable.

En France, le nombre de collaborateurs reconnus en maladie professionnelle est faible rapporté à l'effectif.

La politique santé et sécurité de Colas a notamment pour objectif d'instaurer et de renforcer en permanence une véritable culture prévention dans tous les établissements. Pour déployer cette politique sur le terrain, les dirigeants des filiales s'appuient sur un réseau mondial de préventeurs.

Les résultats des actions mises en œuvre en matière de sécurité sont mesurés par un classement semestriel, qui constitue une forte incitation pour les filiales.

Le Groupe s'est fixé trois objectifs pour 2015 :

- un taux de fréquence inférieur à 5 en France et en Europe, inférieur à 3 dans les autres régions ;
- 35 % des effectifs formés aux premiers secours ;
- 300 établissements en France sans accidents du travail avec arrêt.

Parmi les nombreuses actions menées en 2012, on citera notamment :

- le lancement d'une campagne Groupe de sensibilisation au risque d'écrasement ;
- la poursuite de l'information et de la sensibilisation sur les fumées de bitume et les risques liés à l'exposition prolongée aux UV ;
- une étude visant à collecter les bonnes pratiques des filiales nord-américaines en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement en Amérique du Nord, afin de les déployer ultérieurement dans l'ensemble du Groupe ;
- la refonte des référentiels « Équipements de protection individuelle » et « Vêtements de travail », et le déploiement d'une boîte à outils « Alcool et drogues » en France.



## E. FORMATION

### E.1 : LES POLITIQUES MISES EN ŒUVRE EN MATIÈRE DE FORMATION

#### Indicateur : contrats en alternance

Périmètre France	2012	2011
<b>Nombre de contrats d'apprentissage</b>	732	634
<b>Nombre de contrats de professionnalisation</b>	420	306

#### Commentaire :

En 2012, Colas a continué de mettre l'accent sur le développement des embauches en contrats d'alternance, pour répondre aux besoins en compétences du Groupe. Parallèlement, le tutorat est en plein développement.

Par ailleurs, en matière de formation, la priorité a été donnée au développement du « capital compétences » des équipes, avec une offre renforcée dans :

- la filière études (loi sur l'eau, approche géotechnique) ;
- les programmes de management contractuel (grands projets complexes) ;
- les formations techniques sur site pour une bonne réalisation des chantiers.

Une campagne de formation interne a été lancée en réponse aux nouvelles exigences réglementaires en matière de transports.

L'effort a également porté sur :

- l'accompagnement lors de la prise de fonctions de responsable d'établissement, qui complète les programmes du Campus Colas (dont l'Université Colas <sup>(1)</sup> phases 2 et 3) ;
- les formations à la sécurité ;
- l'accompagnement des évolutions de carrière ;
- la poursuite des formations à l'entretien professionnel.

En France, la répartition de l'investissement par catégorie de bénéficiaires est restée stable (de l'ordre de 50 % du volume d'heures pour les compagnons, 30 % pour les Etams et 20 % pour les cadres). Plus de 30 % du volume total des heures de formation réalisées ont été dispensées dans le cadre des filières et programmes du Campus Colas.

### E.2 : LE NOMBRE TOTAL D'HEURES DE FORMATION

#### Indicateur : nombre total d'heures de formation

Périmètre France	2012*	2011*
<b>Part de la masse salariale consacrée à la formation</b>	3,66 %	3,86 %
<b>Nombre moyen de jours de formation par salarié et par an</b>	1,75	1,82

\* Les chiffres consacrés à la formation sont issus du bilan formation définitif arrêté à la fin du premier semestre de l'exercice N au titre de la période N-1.

#### Commentaire :

Depuis de nombreuses années, le budget formation est de l'ordre de 4 % de la masse salariale : il a été fixé à 4 % pour l'année 2010, 3,7 % pour 2011 et 4 % pour 2012.

## F. ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

### F.1 : LES MESURES PRISES EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

#### Information qualitative

En France, les filiales ont signé des accords ou mis en place des plans d'actions relatifs à la mixité et à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Cette démarche porte sur :

- le recrutement (augmenter le taux d'emploi des femmes) ;
- la formation professionnelle (veiller au respect du principe d'égalité dans l'accès à la formation) ;
- les conditions de travail (réduire le port de charges, mettre en place des EPI adaptés à la morphologie féminine...) ;
- la rémunération effective (rappel du principe d'égalité en matière de rémunération et mécanisme de rattrapage en cas d'écart injustifié par des éléments objectifs) ;
- la conciliation entre l'activité professionnelle et l'exercice des responsabilités familiales (encadrement des horaires de réunion, réservation de berceaux en crèche...).

À l'international, des actions similaires sont menées : ainsi au Canada, un partenariat a été mis en place avec l'organisation *Women Building Futures*.

Ces actions s'inscrivent dans la politique générale de lutte contre les discriminations.

### F.2 : LES MESURES PRISES EN FAVEUR DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES

#### Indicateur : collaborateurs handicapés

Périmètre France	2012	2011
<b>Nombre de collaborateurs handicapés (CDI et CDD)</b>	987	876
<b>Nombre de collaborateurs recrutés (CDI et CDD)</b>	37	24
<b>Chiffre d'affaires réalisé avec les ESAT ou EA</b>	1 292 000 €	904 655 €

#### Commentaire :

En France, la progression du nombre de collaborateurs handicapés traduit les efforts engagés depuis deux ans dans le cadre de la convention signée avec l'Agefiph.

Les actions de sensibilisation et d'information se sont poursuivies tout au long de l'année 2012 avec une campagne d'affichage dans les établissements, la réalisation de trois films, la publication dans les journaux d'information internes d'articles sur le maintien dans l'emploi des personnes handicapées, la diffusion d'un guide du handicap et d'un guide du maintien dans l'emploi à destination des managers. Des actions de sensibilisation au handicap sont régulièrement menées dans le cadre des Universités Colas.

(1) L'Université Colas est un lieu de formation et d'échange dont l'objectif est de développer durablement une pépinière de managers pour le Groupe. Elle est organisée en trois phases en fonction du niveau de responsabilité.

### **F.3 : LA POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS**

#### **Information qualitative**

Conformément à la charte Ressources humaines et au Code d'éthique du groupe Bouygues, les critères de recrutement excluent toute discrimination fondée sur un motif illicite.

La politique de Colas de lutte contre les discriminations est déclinée en quatre axes prioritaires de progression : l'insertion sociale, le handicap, la mixité hommes-femmes, les seniors.

Des actions de sensibilisation au principe de non-discrimination sont régulièrement réalisées dans le cadre des Universités Colas.

En matière d'insertion sociale, les filiales en France développent le recrutement de personnes durablement éloignées de l'emploi dans les zones d'emploi difficiles. Ainsi un partenariat a été développé avec le réseau Adecco insertion en France.

Le respect du principe de non-discrimination a été clairement réaffirmé dans les accords relatifs à la mixité et à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

À l'international, de nombreuses actions sont menées : par exemple, au Canada, dans la province du Saskatchewan, ColasCanada favorise l'embauche de personnel issu des populations indiennes ; en Grande-Bretagne, Colas a mis en place des indicateurs pour mesurer les progrès dans le domaine de la diversité, le but étant que l'entreprise soit représentative de la société dans ses diverses composantes.

### **G. PROMOTION ET RESPECT DES STIPULATIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL RELATIVES**

#### **G.1 : AU RESPECT DE LA LIBERTÉ D'ASSOCIATION ET DU DROIT DE NÉGOCIATION COLLECTIVE**

#### **G.2 : À L'ÉLIMINATION DES DISCRIMINATIONS EN MATIÈRE D'EMPLOI ET DE PROFESSION**

#### **G.3 : À L'ÉLIMINATION DU TRAVAIL FORCÉ OU OBLIGATOIRE**

#### **G.4 : À L'ABOLITION EFFECTIVE DU TRAVAIL DES ENFANTS**

#### **Information qualitative**

Implanté principalement dans les pays de l'OCDE où il réalise plus de 90 % de son chiffre d'affaires, Colas est peu présent dans des pays présentant des risques importants en matière de liberté d'association, de travail forcé ou obligatoire, de travail des enfants ou de discriminations. De plus, le recours à la sous-traitance est généralement limité.

Colas s'engage à se conformer à la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies et aux conventions fondamentales de l'OIT (article 2 du code d'éthique du groupe Bouygues, dont Colas fait partie). Afin de s'assurer du respect de ces principes fondamentaux, Colas :

- diffuse aux collaborateurs le code d'éthique du groupe Bouygues ;
- prend en compte, dans sa politique d'achat, les enjeux sociaux et environnementaux.

## **II – Informations environnementales**

### **A. POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT**

La politique en matière d'environnement est une composante de la démarche de Développement Responsable de Colas, inscrite par le Président-Directeur Général dans les valeurs du Groupe. Un Directeur Environnement, également chargé de mission Développement Responsable, anime la réflexion sur ce sujet avec les directions fonctionnelles (Ressources Humaines, Communication, etc.) et les directions opérationnelles. La Direction Environnement comprend six collaborateurs et un réseau d'une trentaine de responsables environnement dans les filiales, eux-mêmes relayés sur le terrain par plusieurs centaines d'animateurs ou d'auditeurs internes en environnement, ces fonctions étant généralement associées à d'autres missions : qualité, sécurité, etc.

Tous les indicateurs environnementaux (*liste ci-dessous*) font l'objet d'une définition rigoureuse. Ils sont collectés mondialement à travers un logiciel du groupe SAP et calculés sur une année décalée du 1<sup>er</sup> octobre au 30 septembre (afin de permettre une analyse rigoureuse compte tenu des temps de collecte et de traitement). Depuis 2011, ils sont tous consolidés selon la méthode d'intégration au prorata de la participation financière sur un périmètre élargi à l'ensemble des sociétés dont Colas détient une participation, au-delà des sociétés contrôlées par le Groupe ou consolidées financièrement. Il en résulte donc des chiffres qui peuvent être différents de ceux issus du reporting comptable et financier.

Le périmètre des indicateurs qui concernent les sites de production est étendu aux sites détenus en partenariat avec des sociétés extérieures et pour lesquelles Colas n'a pas toujours la maîtrise de la gestion des aspects environnementaux (sites où Colas est minoritaire, par exemple). De ce fait, une performance à 100 % pour ces indicateurs est difficile à atteindre sur un tel périmètre. Cependant, ces indicateurs reflètent de façon très extensive le périmètre de risque et de responsabilité du groupe Colas.

#### Liste des indicateurs environnementaux :

II – A1 : Taux de certification environnement des sites de production de matériaux ; Taux d'auto-évaluation environnementale par check-list Colas ; Taux des activités de production de matériaux dotées d'un outil

de gestion des impacts environnementaux ; Taux global de certification environnement.

II – B2 : Ratio de matériaux recyclés rapportés aux quantités de granulats produits ; Taux de recyclage des agrégats d'enrobés pour en valoriser le bitume ; Surface de chaussée recyclée en place ; Taux de récupération des huiles usées.

II – C2 : Quantité de matériaux recyclés ; Quantité d'agrégats d'enrobés recyclés ; Nombre d'éco-variantes proposées par Colas à ses clients.

II – C3 : Énergie consommée par tonne d'enrobés produite ; Taux d'enrobés tièdes produits dans les postes d'enrobés à chaud ; Nombre de tonnes transportées par voie ferrée ou voie navigable.

II – D1 : Émissions de gaz à effet de serre ; Émissions de gaz à effet de serre rapportées à la production d'une tonne d'enrobés ; Intensité carbone monde hors Canada et États-Unis ; Intensité carbone Canada et États-Unis ; Émissions de gaz à effet de serre évitées grâce aux actions prises dans le Groupe.

II – E1 : Taux de sites de production de granulats ayant une action en faveur de la biodiversité.

## A.1 : L'ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ POUR PRENDRE EN COMPTE LES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES ET, LE CAS ÉCHÉANT, LES DÉMARCHES D'ÉVALUATION OU DE CERTIFICATION EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

### Indicateurs

	Périmètre (organisationnel ou régional)	Couverture	2012	2011
<b>Taux de certification en environnement des sites de production de matériaux</b> (en pourcentage de CA)	Activité de production de matériaux dans le monde	100 %	60	59
<b>Taux d'auto-évaluation environnementale par check-list Colas</b> (en pourcentage de CA)	Activité de production de matériaux, plus dépôts, ateliers, laboratoires dans le monde	100 % des sites en activité	79	73
<b>Taux des activités de production de matériaux dotées d'un outil de gestion des impacts environnementaux (certification environnement et/ou check-list Colas)</b> (en pourcentage calculé de CA)	Activité de production de matériaux dans le monde	100 %	80	80
<b>Taux global de certification en environnement</b> (en pourcentage de CA)	Toutes les activités dans le monde	100 %	50	50

### Commentaire :

Depuis 2010, les taux de certification environnementale des sites de production (ISO 14001 ou équivalent) et d'auto-évaluation environnementale par check-list sont en constante progression. L'objectif fixé est d'atteindre un taux de 100 % pour ces deux indicateurs, objectif ambitieux compte tenu de la présence d'autres actionnaires, parfois même majoritaires, dans certaines filiales (cf. introduction, méthode de consolidation des indicateurs extrafinanciers).

Les check-lists sont par ailleurs intégrées au dispositif de contrôle interne de Colas.

Les indicateurs de certification en environnement traduisent le suivi de la conformité réglementaire et l'effort de Colas dans l'analyse des risques environnementaux et l'établissement de plans d'action pour les maîtriser.

Les indicateurs d'auto-évaluation environnementale par check-list Colas traduisent le niveau de l'évaluation réalisée en interne à l'aide de check-lists élaborées par Colas. Ces dernières définissent un référentiel concret d'évaluation de la performance environnementale couvrant l'essentiel des installations fixes du Groupe et permettent de rationaliser les priorités des plans d'amélioration qui en découlent. Une check-list standardisée a été mise au point pour chacun des types d'installations fixes suivants : laboratoires, dépôts des centres de travaux, ateliers, postes d'enrobage à

chaud et à froid, usines d'émulsion et de liants, dépôts de bitume, carrières, gravières, plateformes de recyclage, centrales à béton et usines de préfabrication. Cela représente plus de 1 700 sites répartis dans le monde.

## A.2 : LES ACTIONS DE FORMATION ET D'INFORMATION DES SALARIÉS MENÉES EN MATIÈRE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

### Élément justificatif

Colas n'établit pas d'indicateurs de performance spécifique du suivi des formations et de la sensibilisation des collaborateurs aux problématiques environnementales. Néanmoins, dans le cadre des certifications environnementales, notamment ISO 14001, la norme demande l'évaluation et l'éventuelle mise en place de formations en environnement pour le personnel, les nouveaux arrivants et une information des intervenants extérieurs (paragraphe 4.4.2 de l'ISO 14001). Les actions de formation et d'information prennent des formes diverses selon les pays, les filiales et leurs métiers. Plutôt que de définir un modèle unique et centralisé, Colas préfère donc répondre à ce type d'enjeux de façon décentralisée et s'assurer de la façon dont il est satisfait par le biais d'une norme vérifiée par des auditeurs agréés (cf. indicateur en A.1, taux global de certification environnement). Au niveau

du Groupe, les sites internet de Colas sont des sources d'informations permanentes pour l'ensemble des collaborateurs. Des réunions de travail ou des conventions thématiques destinées à sensibiliser les correspondants environnement en France et à l'international sont organisées chaque année. Des rencontres sur le terrain permettent de partager les expériences et de mettre en place des plans d'action.

### **A.3 : LES MOYENS CONSACRÉS À LA PRÉVENTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET DES POLLUTIONS**

#### **Élément justificatif**

Colas n'établit pas d'indicateurs consolidés de suivi des budgets consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions ni d'indicateurs consolidés de suivi des actions de prévention : ces dépenses sont intégrées à des dépenses de nature opérationnelle. Il est, par exemple, difficile de réaffecter une dépense d'investissement ou de gros entretien d'un filtre à manches : pour Colas, il s'agit d'une dépense normale pour des postes d'enrobage, alors que, techniquement, il s'agit bien d'une dépense à caractère environnemental pour éviter des émissions de poussière. En revanche, tous les sites certifiés en environnement ont, comme documents de base, une analyse environnementale et des plans d'actions de prévention, qui alimentent une revue de Direction visant à améliorer les performances environnementales par la maîtrise des impacts.

En ce qui concerne les installations soumises à une autorisation ou à un enregistrement administratif (ICPE en France), les permis d'exploiter sont le plus souvent assortis d'exigences strictes en matière d'environnement quel que soit le pays (OCDE ou non). La norme ISO 14001, qui requiert le respect de ces exigences, permet à Colas d'avoir un bon niveau d'assurance de ce respect (cf. indicateur en A.1, taux global de certification environnement). Enfin, la conformité aux exigences administratives alimente également les check-lists Colas ; ces exigences sont donc prises en compte sur les sites qui ne sont pas certifiés mais qui font l'objet d'une auto-évaluation annuelle de ce type (cf. indicateur en A.1, taux d'auto-évaluation des sites de production de matériaux). Par ailleurs, le dispositif des audits croisés inter-filiales réalisés sur la zone Belgique-Métropole-Suisse sur un grand nombre de sites, chaque année, par des auditeurs internes formés à cet effet permet d'évaluer les installations et de prévenir les risques éventuels de manière renforcée.

### **A.4 : LE MONTANT DES PROVISIONS ET GARANTIES POUR RISQUES EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT, SOUS RÉSERVE QUE CETTE INFORMATION NE SOIT PAS DE NATURE À CAUSER UN PRÉJUDICE SÉRIEUX À LA SOCIÉTÉ DANS UN LITIGE EN COURS**

#### **Information qualitative**

Sites et sols pollués : Colas a pour principe de constituer une provision pour les frais de dépollution quand leur montant est défini par le diagnostic d'un cabinet extérieur et que la date de remise en état du site est fixée (par exemple avec l'administration compétente) ou connue (date d'expiration du bail, par exemple).

Garanties financières et provisions pour remise en état : de nombreux sites à travers le monde font l'objet de conditions de remise en état en fin d'exploitation (carrières notamment) et de provisions pour risques en cours d'exploitation ; ces garanties donnent lieu à une grande diversité d'instruments (cautions, assurances, comptes bloqués, provisions, etc.) selon la législation des pays et leurs principes fiscaux ou comptables. Le montant des provisions correspondant à des engagements de remise en état de sites s'élève à 158 millions d'euros à fin 2012 (cf. rapport de gestion, partie « Risques » / « Risques industriels et environnementaux » / « Risques environnementaux » / « Remise en état des sites d'exploitation »).

À ce jour, rien n'a permis de détecter que ces dispositifs étaient insuffisants, ni lors des vérifications en filiale par la Direction de l'Audit, ni lors de sinistres ou de mises en cause.

## **B. POLLUTION ET GESTION DES DÉCHETS**

### **B.1 : LES MESURES DE PRÉVENTION, DE RÉDUCTION OU DE RÉPARATION DE REJETS DANS L'AIR, L'EAU ET LE SOL AFFECTANT GRAVEMENT L'ENVIRONNEMENT**

#### **Élément justificatif**

Colas n'établit pas d'indicateurs consolidés des mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et les sols. En revanche, tous les sites certifiés en environnement ont comme documents de base une analyse environnementale, des tableaux de suivi et des plans d'actions de prévention (notamment pour la maîtrise des rejets quand cela a été identifié comme un aspect significatif) qui alimentent une revue de direction visant à améliorer les performances environnementales par la maîtrise des impacts. Les check-lists Colas viennent compléter le dispositif établi par la norme, notamment sur des thématiques comme la gestion administrative, l'aménagement et le stockage, le management et le contrôle, la gestion des impacts et des risques (eau, air, déchets, risques naturels et technologiques, bruits et vibrations) ainsi qu'en matière de dialogue local (cf. indicateurs et commentaires du III paragraphe A.2).



## B.2 : LES MESURES DE PRÉVENTION, DE RECYCLAGE ET D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

### Indicateurs

	Périmètre (organisationnel ou régional)	Couverture	2012	2011
<b>Ratio de matériaux recyclés rapportés aux quantités de granulats produits</b> (en pourcentage de quantité)	Toutes les activités dans le monde	100 %	12	14
<b>Taux de recyclage des agrégats d'enrobés pour en valoriser le bitume</b> (en pourcentage de quantité)	Activité de production de matériaux dans le monde	100 %	13	12
<b>Surface de chaussée recyclée en place</b> (en millions de m <sup>2</sup> )	Activité travaux dans le monde	100 %	10,4	8,6
<b>Taux de récupération des huiles usées</b> (en pourcentage de quantité)	Toutes les activités dans le monde	100 %	65	67

#### Commentaire :

Le recyclage est un enjeu fondamental et un axe naturel d'actions de développement responsable, puisque Colas est un important producteur et utilisateur de matériaux de construction.

Un indicateur de matériaux recyclés a été mis en place afin de mesurer les efforts des filiales pour transformer des déchets en matériaux de construction. Le recyclage contribue à réduire l'extraction de granulats (et donc l'ouverture de nouvelles carrières) ainsi que les volumes de décharge de matériaux. L'ensemble des valorisations et recyclages du groupe Colas représente, en 2012, un volume de près de 10 millions de tonnes de matériaux, soit 12 % de la production totale de granulats de Colas, ce qui équivaut à économiser dans le monde la production moyenne de 30 carrières Colas. Le taux de matériaux recyclés a légèrement baissé en 2012 par rapport à 2011 bien que le nombre de tonnes de ces matériaux soit resté quasi constant. La variation du taux s'explique par l'augmentation de la production de granulats « neufs ».

Le recyclage des agrégats d'enrobés permet de récupérer le bitume, produit pétrolier non renouvelable, dans les chaussées lors de leur entretien ou de leur démolition. Les enrobés sont composés d'un mélange de bitume (environ 5 %) et de granulats. Ils constituent la plupart des chaussées dans le monde. Les agrégats d'enrobés sont les matériaux que l'on récupère lors du fraisage ou de la déconstruction des chaussées, avant la mise en œuvre d'un nouvel enrobé. Lors de ce recyclage, le gain est triple :

- moindre consommation d'énergie et réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- économie de ressources par la valorisation d'une matière première non renouvelable, le bitume, et le réemploi des granulats ;
- économies pour le client (souvent public) grâce à des routes de performances identiques à un coût réduit.

Le recyclage en place des chaussées (rabortage des chaussées existantes, rajout d'un liant sur le chantier et remise en place) génère d'importantes économies d'énergie puisque le transport de matériaux est fortement réduit. Des économies substantielles de granulats sont aussi réalisées puisque les matériaux fraisés sont intégralement recyclés dans la nouvelle chaussée. La surface de chaussée recyclée en place par les

filiales Colas en 2012 équivaut à une route à deux voies sur une distance reliant Paris à Vienne (Autriche) ou Montréal à Cincinnati (Amérique du Nord).

Pour mesurer ses performances en matière de gestion des déchets, Colas a mis en place un indicateur spécifique sur la gestion et l'élimination des huiles usées générées par les activités de toutes les filiales et de tous les métiers ; dans la plupart des pays, ce déchet est réglementé comme « déchet dangereux » et il constitue le principal « déchet dangereux » généré par les activités de Colas. Cet indicateur calcule le ratio de la quantité d'huiles (hydrauliques et de lubrification moteur) usées récupérées par rapport à la quantité d'huiles totales achetées ; on considère que l'optimum se situe autour de 80 % pour tenir compte de la consommation-combustion d'huile par les engins et véhicules. Par ailleurs, les certifications ISO 14001 et les autoévaluations annuelles par check-lists prennent en compte la gestion de l'ensemble des déchets (cf. indicateurs en A.1 sur la certification et l'autoévaluation environnement).

*Note méthodologique : l'indicateur « Taux de récupération des huiles usées » est récent. Sa fiabilité progresse mais reste encore fragile. Les écarts constatés d'une année sur l'autre ne sont ainsi pas encore significatifs ni interprétables.*

### B.3 : LA PRISE EN COMPTE DES NUISANCES SONORES ET DE TOUTE AUTRE FORME DE POLLUTION SPÉCIFIQUE À UNE ACTIVITÉ

#### Indicateur : taux des sites de production dotés d'une structure de dialogue local

Se reporter, pour l'indicateur et le commentaire, au paragraphe A.2 de la partie suivante (Impact territorial, économique et social de l'activité de la société sur les populations riveraines ou locales).

#### Information qualitative

Colas développe des produits qui limitent les nuisances sonores de la circulation routière : des murs antibruit basés sur le principe des fractales et, surtout, des revêtements routiers silencieux qui permettent d'abaisser jusqu'à 9 dB le bruit de roulement des véhicules (Nanosoft®, Rugosoft® ou produits équivalents). 820 000 m<sup>2</sup> ont été réalisés en 2012.

## C. UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

### C.1 : LA CONSOMMATION D'EAU ET L'APPROVISIONNEMENT EN EAU EN FONCTION DES CONTRAINTES LOCALES

#### Information qualitative

L'enjeu de la consommation d'eau ne revêt pas la même importance d'une région du monde à l'autre. Dans le Sud marocain ou à Djibouti, et plus généralement sur l'ensemble du continent africain, les équipes des filiales Colas ont la responsabilité de prendre en compte les contraintes hydriques locales. Cette gestion s'inscrit dans les critères de l'ISO 14001 (cf. indicateur en A.1, taux de certification et d'autoévaluation environnement).

En Europe ou sur le continent nord-américain, la consommation d'eau du groupe Colas n'est pas identifiée comme un enjeu majeur pour les raisons suivantes :

- elle est faible et très dispersée : environ 100 000 chantiers par an, d'une durée moyenne de l'ordre d'une semaine ;
- elle est incompressible pour l'essentiel (on ne peut pas déplacer les optimum de teneur en eau pour le compactage, ni les teneurs en eau du béton) ;
- dans les carrières et gravières, l'utilisation de l'eau se fait en circuit fermé sur le site même (lavage des granulats), avec une consommation nette très faible : des démarches particulières sont également engagées sur certains sites (qui s'y prêtent) pour intégrer cette question dans les projets de réhabilitation de sites d'extraction, avec leur transformation en réserves d'eau.

### C.2 : LA CONSOMMATION DE MATIÈRES PREMIÈRES ET LES MESURES PRISES POUR AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DANS LEUR UTILISATION

#### Indicateurs

	Périmètre (organisationnel ou régional)	Couverture	2012	2011
<b>Quantité de matériaux recyclés</b> (en millions de tonnes)	Toutes les activités dans le monde	100 %	9,8	10,4
<b>Quantité d'agrégats d'enrobés recyclés</b> (en millions de tonnes)	Activité de production de matériaux dans le monde	100 %	4,9	4,5
<b>Nombre d'éco-variantes proposées par Colas à ses clients</b>	Activités travaux dans le monde	100 %	735	937

#### Commentaire :

La démarche de Colas pour réduire la consommation des matières premières est la suivante :

Il s'agit, tout d'abord, de maximiser le recyclage de tous les déblais, gravats et déchets inertes issus du BTP, et de diminuer le besoin en sites de décharge et l'utilisation de matériaux vierges. En effet, dans la plupart des pays, ces flux de déchets, inertes pour la plupart, constituent des volumes beaucoup plus importants que les déchets industriels ou ménagers. C'est la raison pour laquelle Colas a établi des indicateurs permettant de comptabiliser ses volumes effectivement recyclés dans ses process industriels et de les comparer aux matériaux vierges qu'il produit, plutôt que de tenir la comptabilité de ses flux de déchets sortants (se reporter au paragraphe B.2 et D.1) ou de matériaux recyclés qu'il consomme. Ce choix repose sur deux considérations : la fiabilité des données, d'une part, et, d'autre part, la volonté d'encourager les filiales à investir dans un outil de production de matériaux recyclés et de s'abstraire pour partie des aléas de la commande des chantiers dans cet indicateur.

Les nouveaux produits développés par les laboratoires de Colas s'appuient sur des démarches d'écoconception qui intègrent la volonté de minimiser les prélèvements de matières premières et en particulier celles qui ne sont pas renouvelables (se reporter au paragraphe B.2).

Depuis longtemps, Colas est moteur, aussi bien pour la conception d'éco-variantes pour ses clients (notamment par l'usage de dimensionnements alternatifs permettant de diminuer les quantités de matériaux utilisés) que dans la mise au point d'écocomparateurs permettant d'évaluer ces variantes ; ces efforts sont particulièrement aboutis dans l'écocomparateur de la profession en France, SEVE®, lequel intègre un indicateur d'économie de matériaux. Colas a joué un rôle essentiel dans la réalisation de ce logiciel et dans sa mise à la disposition de l'industrie et des clients. Les éco-variantes affichent un bilan énergétique et des émissions de gaz à effet de serre plus bas et plus faibles que la solution technique de base. Dans un contexte de conjoncture économique difficile, la baisse du nombre des éco-variantes reflète l'état actuel du marché dans ce domaine : moins de chantiers sont ouverts aux variantes.

La démarche de Colas consiste donc à mesurer des économies de matières premières plutôt que de suivre des totaux de consommation. En effet, l'interprétation des totaux de consommation s'avère complexe car certains augmentent en fonction du chiffre d'affaires, d'autres baissent du fait de l'évolution du marché (consommation de bitume par exemple, déplacement vers des activités de service et d'entretien, développement d'activités nouvelles, etc).

### C.3 : LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE, LES MESURES PRISES POUR AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET LE RECOURS AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES

#### Indicateurs

	Périmètre (organisationnel ou régional)	Couverture	2012	2011
<b>Énergie consommée par tonne d'enrobés produite</b> (en kWh par tonne)	Activité de production de matériaux dans le monde	100 %	76	76
<b>Taux d'enrobés tièdes produits dans les postes d'enrobés à chaud</b> (en pourcentage de quantité)	Activité de production de matériaux dans le monde	100 %	13	12
<b>Nombre de tonnes transportées par voie ferrée ou voie navigable</b> (en millions de tonnes)	Activité de transport de granulats et de bitume dans le monde	100 %	9,2	8,3

#### Commentaire :

En 2012 a été lancé un programme (cLeanergie) visant à réaliser des économies d'énergie sur l'ensemble du groupe Colas (chantiers, sites de production, bâtiments et *supply chain*). Dans ce cadre, un travail d'analyse d'impact sur 40 sites (travaux, postes, carrières) et de responsabilisation des managers a été réalisé et un comité de pilotage composé d'experts métier mis en place. Une centaine de bonnes pratiques et opportunités ont été remontées du terrain. Ce travail a mis en évidence que les trois quarts de la consommation d'énergie directe de Colas se répartissaient presque également entre les brûleurs des postes d'enrobage et la consommation des engins et véhicules.

Colas mesure, de manière systématique, la consommation de combustible aux brûleurs des postes d'enrobage et la suit de façon méthodique et pertinente sur plus de 500 installations.

Outre les éco-variantes (cf. C.2), les techniques suivantes permettent de réaliser des économies d'énergie indirectes :

- les enrobés tièdes, qui permettent des économies d'énergie d'environ 15 % sur la fabrication par rapport à des enrobés à chaud. En 2012, la proportion d'enrobés tièdes fabriqués par Colas correspond à 13 % de la production totale ;
- l'utilisation de matériaux recyclés, et en particulier les agrégats d'enrobés (fraisats d'anciennes chaussées), qui permettent d'économiser du bitume, des granulats, du transport et des gains liés à leur fabrication. Ceci entraîne des économies d'énergie si on prend en compte le bilan global du cycle de vie (cf. indicateurs décrits en B.2 et C.2) ;
- le recyclage des chaussées en place, qui permet également d'économiser de l'énergie (économie de matériaux et de transport) (cf. indicateurs décrits en B.2).

Colas travaille également sur deux axes :

- les outils de mesure : l'efficacité énergétique de Colas implique la mesure de la consommation de carburants fossiles. L'électricité ne représente qu'une faible part de l'empreinte énergétique totale. Si le suivi de la consommation des brûleurs des postes d'enrobage est assez aisé, il est beaucoup plus complexe de suivre la consommation de plus de 65 000 engins et véhicules répartis dans 800 établissements de travaux et 1 400 sites de production. Dans ce but, Colas a équipé 2 000 engins et véhicules de systèmes de suivi de consommation. Colas mène aussi des discussions

avec les fabricants de matériels pour l'installation de standards de transmission et de récupération des données en temps réel ;

- la mobilisation du personnel : Colas mobilise les conducteurs de véhicules et d'engins pour réduire la consommation de carburants de 20 % grâce à une conduite apaisée et à la suppression des fonctionnements au ralenti des engins ou véhicules à l'arrêt. Cette campagne décline le thème des « trois plus » : plus d'économie, plus de sécurité, plus d'environnement. La quantification reste encore difficile mais l'engagement est perceptible et l'appropriation du thème progresse.

Colas fait appel aux modes de transport alternatifs ferroviaires ou fluviaux pour ses besoins propres. Toutefois, l'élasticité réelle de report entre les modes de transport étant faible, Colas s'efforce de faire progresser le bilan environnemental de chaque mode de transport, avec une politique d'innovation technique au service d'une plurimodalité équilibrée.

*Note méthodologique : l'indicateur « Nombre de tonnes transportées par voie ferrée ou voie navigable » est récent et ses données sont encore fragiles. Sa vérification et sa consolidation finiront d'être fiabilisées en 2013.*

#### C.4 : L'UTILISATION DES SOLS

##### Information qualitative

L'essentiel de l'activité de travaux de Colas consiste à intervenir sur des surfaces déjà artificialisées pour les entretenir ou les réaménager. Les infrastructures neuves constituent une part modérée du chiffre d'affaires et Colas n'y a pas souvent la maîtrise du foncier puisque celui-ci est mis à disposition par ses clients, même dans le cas de concessions ou de PPP. Dans ce dernier domaine, Colas n'a pas d'impact direct sur l'utilisation des sols, l'emprise de ses prestations incombant à la maîtrise d'ouvrage.

En ce qui concerne l'activité de carrières et de gravières, tous les sites sont réaménagés en fin d'exploitation de gisement et nombre d'entre eux font l'objet d'un réaménagement à l'avancement sans attendre la fin de l'exploitation définitive. Le recyclage permet, par ailleurs, d'économiser l'équivalent de la production de 30 sites de carrières ou gravières Colas dans le monde.

(cf. information qualitative II – A.4)

## D. CHANGEMENT CLIMATIQUE

### D.1 : LES REJETS DE GAZ À EFFET DE SERRE

#### Indicateurs

	Périmètre (organisationnel ou régional)	Couverture	2012	2011
<b>Émissions de gaz à effet de serre<sup>(1)</sup></b> (en millions de tonnes équivalent CO <sub>2</sub> )	Toutes les activités dans le monde	100 %	13	12
<b>Émissions de gaz à effet de serre rapportées à la production d'une tonne d'enrobés</b> (en kilo équivalent CO <sub>2</sub> par tonne)	Tous les postes d'enrobage du Groupe dans le monde	100 %	17	17
<b>Intensité carbone</b> (en kilo équivalent CO <sub>2</sub> par euro de chiffre d'affaires)	Toutes les activités dans le monde (hors États-Unis et Canada)	100 %	1	1
<b>Intensité carbone</b> (en kilo équivalent CO <sub>2</sub> par US dollar de chiffre d'affaires)	Toutes les activités aux États-Unis et au Canada	100 %	1	1
<b>Émissions de gaz à effet de serre évitées grâce aux actions prises dans le Groupe</b> (en tonnes équivalent CO <sub>2</sub> )	Toutes les activités dans le monde	100 %	166 000	168 000

(1) 2012 est la première année d'intégration de la Société de la Raffinerie de Dunkerque (SRD).

#### Commentaire :

Colas a basé le calcul de son empreinte carbone sur le périmètre 3.a de la norme ISO 14064 et les lignes directrices du *GHG Protocol*. Le périmètre de ce calcul intègre les activités amont de ses métiers. L'impact du trafic routier sur les infrastructures entretenues ou construites par l'entreprise est important, non quantifiable et non maîtrisable par Colas : par conséquent, le périmètre 3.b n'a pas été retenu.

Ce type d'exercice comporte une marge d'incertitude (plus de 20 %), qui résulte de la disparité des données nationales ou internationales, de la difficulté à estimer les coûts carbone de certaines prestations de fournisseurs et de sous-traitants, des problèmes de collectes de données et de conversion, etc. Par conséquent, l'empreinte carbone est un bon outil pour établir un ordre de grandeur mais il ne peut être considéré comme un indicateur de suivi annuel de la performance compte tenu de ces paramètres d'incertitude.

En outre, une distinction selon les scopes 1, 2 et 3 n'a pas été retenue pour deux raisons :

- d'une part, dans la bibliographie des facteurs d'émission carbone, ces derniers ne sont pas renseignés selon les trois scopes ;
- d'autre part, pour les métiers de Colas, il est extrêmement délicat de faire la part des émissions en propre de celles qui ne le sont pas (absence de règle générale étant donné le nombre et la diversité des établissements), d'où le choix de prendre en compte dans le périmètre carbone toutes les émissions générées par les activités de Colas, y compris celles des sous-traitants.

L'empreinte carbone ne permet donc pas d'évaluer les réductions d'émissions de gaz à effet de serre en comparant simplement les résultats d'une année sur l'autre, compte tenu de l'incertitude élevée constitutive des empreintes carbone. En revanche, il est possible de mesurer plus précisément les émissions de gaz à effet de serre évitées grâce aux actions mises en œuvre pour les réduire.

Colas a défini deux axes d'engagement :

- maîtriser les consommations énergétiques nécessaires aux activités de Colas et les émissions de gaz à effet de serre générées par ces activités. Un travail d'amélioration de l'efficacité énergétique est engagé par (cf. C.3 ci-avant) :
  - des actions au niveau de la consommation de carburants ; auprès des conducteurs notamment, pour les inciter à adopter une conduite apaisée et à éteindre les moteurs des véhicules et engins lorsqu'ils sont à l'arrêt,
  - des actions dans les centrales d'enrobage afin de limiter la consommation des brûleurs. Le suivi des consommations de carburant à la tonne d'enrobés produite est désormais en place au niveau mondial ;
- diminuer le contenu énergétique et gaz à effet de serre des produits et techniques proposés aux clients. Afin de contribuer à la réduction de son empreinte carbone et de celle de ses clients, Colas élabore des produits plus respectueux de l'environnement grâce à sa politique d'innovation et de recherche et développement :
  - les enrobés et asphaltes tièdes : en abaissant la température de plusieurs dizaines de degrés, ces produits permettent d'économiser de 10 % à 30 % d'énergie tout en réduisant de 70 % à 90 % les émissions de fumées de bitume,
  - les chaussées recyclées en place : technique qui permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre grâce à l'économie de matériaux générée et la réduction du transport,
  - les produits de la gamme Végéroute® (exemples : liant végétal Végécol® breveté en 2004, fluxant Végéflux® breveté en 2006, peinture routière Végemark® certifiée en 2010, enduit de marquage à chaud Ostrea® certifié en 2006) : dans ces produits mis au point par les laboratoires de Colas, les composants pétroliers ont été remplacés par des matières premières végétales, ce qui constitue autant de puits de carbone et permet d'abaisser les températures d'application ou de fabrication, voire de réduire les quantités de matières premières nécessaires à leur mise en œuvre,



– la valorisation des agrégats d'enrobés pour la production d'enrobés bitumineux : le bitume est issu du pétrole ; afin de réduire la consommation de cette ressource naturelle, il est judicieux de récupérer le bitume des chaussées usagées en recyclant leurs revêtements. En 2012, en plus des granulats, environ 240 000 tonnes de bitume ont ainsi été récupérées à l'échelle du Groupe, soit l'équivalent de la production annuelle de bitume d'une raffinerie de moyenne importance,

– Colas a mis au point le premier outil de variantes carbone pour les chantiers routiers, Ecologiciel®, et a fortement contribué à l'élaboration de l'écomparateur SEVE® commun à toute la profession en France et reconnu dans les marchés publics afin de permettre aux clients de sélectionner des éco-variantes sur un pied d'égalité. Les éco-variantes remportées par Colas en 2012 représentent 18 000 tonnes de CO<sub>2</sub> évitées. À ce jour, le recyclage du bitume récupéré dans les matériaux de démolition ou de fraisage des chaussées constitue le plus important gisement d'économies de CO<sub>2</sub> (92 000 tonnes de CO<sub>2</sub> ainsi évitées en 2012). Dans la plupart des pays excepté en France, les éco-variantes ne sont pas autorisées lors d'appels d'offres publics. Colas s'attache à en faire la promotion à l'international.

## D.2 : L'ADAPTATION AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

### Information qualitative

Compte tenu des métiers de Colas, l'adaptation au changement climatique des infrastructures qu'il construit ou entretient relève des normes et des cahiers des charges de ses clients.

De par la diversité de ses implantations géographiques, Colas a acquis une bonne connaissance aussi bien des contraintes de réalisation que de dimensionnement liées à des climats difficiles : des milieux arides et à forte température (du Sud marocain, de l'Ouest australien ou de la région de Djibouti par exemple), aux régions de très fortes précipitations (Guyane, Antilles, Océan Indien, etc.) et aux régions de froids extrêmes, en montagne, au Canada, en Alaska ou au Groenland. Cette large expérience permet à Colas de conseiller efficacement ses clients sur de nouvelles conditions climatiques, chaque fois que cela lui est possible.

## E. PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

### E.1 : LES MESURES PRISES POUR PRÉSERVER OU DÉVELOPPER LA BIODIVERSITÉ

#### Indicateur

	Périmètre (organisationnel ou régional)	Couverture	2012	2011
<b>Taux de sites de production de granulats ayant une action en faveur de la biodiversité</b> (en pourcentage de quantité)	Tous les sites de production de granulats	100 %	13	7

#### Commentaire :

L'analyse des impacts directs de Colas sur la biodiversité a conduit à cibler les carrières et gravières.

L'indicateur élaboré pour suivre les actions en faveur de la biodiversité correspond au nombre de sites de production de granulats qui peuvent justifier de la mise en place d'une action en faveur de la biodiversité. Actuellement, 68 sites hébergent des espèces remarquables et 26 des ruches.

Cette action peut être de deux types :

- mise en œuvre et suivi d'une démarche visant à favoriser et à faciliter la présence et les conditions de vie d'une espèce (animale ou végétale) remarquable sur le site ;
- installation de ruches sur le site.

Quelle que soit l'action, elle doit être réalisée en partenariat avec des acteurs locaux : apiculteurs, naturalistes, parcs naturels, ONG, etc.

Par ailleurs, des expérimentations sont en cours pour intégrer la problématique des plantes invasives à l'activité des équipes travaux de Colas : une filiale vient d'être récompensée par l'IDRRIM (Institut des routes, des rues et des infrastructures pour la mobilité) pour son action en faveur de la formation théorique et pratique de ses équipes sur ce thème.

*Note méthodologique : 2012 est la première année de consolidation de cet indicateur qui est en phase de fiabilisation. Le taux 2011 est communiqué à titre indicatif.*

## III – Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

Colas se préoccupe de ses externalités, non seulement pour réduire ses externalités négatives mais aussi pour développer des externalités positives de grande ampleur. Parmi les actions concrètes mises en place par Colas dans la durée à ce dernier titre, on citera par exemple l'impact positif de sa politique de prévention en matière de sécurité routière. En France par exemple, son engagement dans ce domaine se traduit par le renouvellement régulier, depuis 1997, d'une charte de sécurité routière signée avec l'État, la DSCE et la CNAMTS. Des collaborateurs « Relais Sécurité Routière », spécialement formés, mettent en œuvre sur le terrain un programme de prévention prônant le code de bonnes pratiques du Comité de pilotage pour la prévention du risque routier professionnel de la Délégation à la sécurité et la circulation

routières. Autre exemple dans le domaine de la santé et de la sécurité, Colas a lancé, en 2006, en France et à l'international, un vaste programme de formation de ses collaborateurs aux premiers secours. Aujourd'hui, près d'un tiers d'entre eux connaît les gestes qui sauvent (cf. partie I – D.1). Cette formation bénéficie non seulement aux collaborateurs mais aussi aux proches de ces derniers et aux tiers en général.

Par ailleurs, en raison de la décentralisation de ses activités, Colas s'implique localement par des actions sociétales de proximité, notamment en matière d'emploi, d'actions de partenariat ou de mécénat, ou encore en termes de dialogue local (cf. partie III – A.2).

## A. IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

### A.1 : EN MATIÈRE D'EMPLOI ET DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

#### Information qualitative

Le Groupe a un impact en matière d'emploi et de développement régional à travers :

- l'existence d'un réseau d'implantations locales pérennes qui est au cœur de la stratégie du Groupe, dans des métiers où la proximité avec le client est un élément clé ;
- les 62 800 <sup>(1)</sup> collaborateurs employés par le Groupe, dans des métiers où l'emploi est local et non délocalisable ;
- la construction d'infrastructures de transport routier ou ferroviaire qui contribuent au développement économique des territoires.

Par ailleurs, le Groupe contribue à l'emploi et au développement des territoires où il est implanté par de nombreuses actions, par exemple :

- en France, un partenariat signé avec L'EPIDe en 2007 a permis d'intégrer depuis cette date plus de 80 jeunes.

En 2012, un partenariat a été signé avec le réseau Adecco insertion, qui compte plus de 60 Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion ; l'objectif de cette convention est d'aider les établissements à mieux répondre aux clauses sociales en renforçant les actions au niveau de l'identification, de la sélection et de l'accompagnement socioprofessionnel des personnes qui relèvent de ces dispositifs tout en leur offrant de véritables parcours d'insertion qui augmenteront leurs chances d'un retour durable à l'emploi ;

– à l'international, de nombreuses actions sont mises en œuvre dans les sociétés du Groupe, que ce soit, par exemple, à Madagascar avec l'embauche de personnes prises en charge par l'association Akamasao du père Pedro sur son chantier de la décharge d'Andralanitra, ou en Australie, pays dans lequel des contrats de partenariat sont passés avec des associations et sociétés pour faciliter le retour à l'emploi des chômeurs de longue durée.

### A.2 : SUR LES POPULATIONS RIVERAINES OU LOCALES

#### Indicateur

	Périmètre (organisationnel ou régional)	Couverture	2012	2011
<b>Taux des sites de production dotés d'une structure de dialogue local</b> (en pourcentage calculé à partir de quantité)	Activité de production de matériaux dans le monde	100 %	45	44

#### Commentaire :

Colas gère un nombre important de sites de production de matériaux de construction : granulats, béton prêt à l'emploi, enrobés, bitumes, émulsions, etc. L'acceptation de ces sites, surtout par les riverains, est de plus en plus sensible, partout dans le monde ; les thématiques couvrent les craintes de nuisances (odeurs, poussière, circulation, bruit), les risques d'impacts sur l'environnement ou la santé, etc. Le groupe Colas a identifié cette question de l'acceptation sociétale comme un de ses enjeux stratégiques de développement responsable et a engagé des plans d'action dans deux directions :

- l'exemplarité des sites de production : chaque site se doit de mettre en œuvre des actions de progrès qui vont au-delà des simples contraintes de conformité administrative. L'outil privilégié est la certification environnementale (ISO 14001, par exemple). La documentation et la mesure des actions de progrès s'appuient sur un système de check-lists qui couvre la plupart des activités de production de matériaux dans

le monde. Ce dispositif est intégré au contrôle interne opérationnel et concerne 1 700 sites ou installations de Colas dans le monde (cf. indicateur en A.1, taux de certification et d'autoévaluation environnement) ;

- l'initiative d'un dialogue avec les riverains et l'administration locale : le dialogue permet de mieux comprendre les attentes, d'expliquer la réalité et les contraintes des sites de production, et de progresser dans la compréhension mutuelle afin de prévenir les situations de crise. Un indicateur de dialogue local est ainsi mis en place pour mesurer l'étendue de ce dialogue avec les riverains et l'administration locale.

Dans les pays dits « du Sud » (Madagascar et Afrique de l'Ouest et centrale, notamment), Colas est engagé dans des politiques d'actions sanitaires (prévention du sida, des infections intestinales, de la malaria, en particulier) qui intègrent les collaborateurs, leurs familles et les populations villageoises ; l'une de ces démarches a d'ailleurs été saluée par l'OIT et a reçu une récompense internationale.

(1) Effectifs au 31/12/2012 : 62 806 (effectifs moyens : 66 489)

## B. RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PERSONNES OU LES ORGANISATIONS INTÉRESSÉES PAR L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

### B.1 : LES CONDITIONS DU DIALOGUE AVEC CES PERSONNES OU ORGANISATIONS

#### Indicateur et commentaire

Se reporter au paragraphe A.2.

### B.2 : LES ACTIONS DE PARTENARIAT OU DE MÉCÉNAT

#### Indicateurs

	Périmètre (organisationnel ou régional)	Couverture	2012	2011
<b>Dons en espèces</b> (en millions d'euros)	Toutes les activités dans le monde	100 %	4,8	4,1
<b>Dons en nature</b> (valorisation en millions d'euros)	Toutes les activités dans le monde	100 %	1,3	1
<b>Budget dédié à des actions de long terme</b> (en pourcentage)	Toutes les activités dans le monde	100 %	31	18
<b>Budget dédié à des actions de court terme</b> (en pourcentage)	Toutes les activités dans le monde	100 %	69	82

#### Commentaire :

Au niveau local, les actions de mécénat sont décidées et gérées par les filiales et leurs établissements. Il s'agit principalement de mécénats sportifs et culturels en France et, à l'international, de mécénats sportifs, humanitaires, éducatifs et culturels.

Au niveau de Colas société mère, la politique de mécénat s'articule autour de trois axes :

- mécénat culturel : Fondation Colas (commande de toiles à des artistes sur le thème de la route), Colas en Scène (soutien apporté à des créations chorégraphiques et à des festivals de musique) ;
- mécénat de solidarité : Colas Life (soutien à des actions d'aide à l'éducation) ;
- mécénat de compétence (2010-2014 : rénovation des allées du parc du Domaine de Versailles).

Le budget global est de 6,1 millions d'euros (5,1 millions d'euros en 2011).

*Note méthodologique : ces indicateurs ne sont pas complètement fiabilisés. La remontée d'informations (tableau) émanant de l'ensemble des filiales en France et à l'international vise à combiner des informations quantitatives (montants) et qualitatives (description de chaque action) et cette double exigence ne permettait pas en 2012 de traiter ces données dans un logiciel de reporting bien structuré. Ces informations, dont la comparaison d'une année sur l'autre reste pertinente, sont donc fournies à titre indicatif. Un développement informatique est envisagé pour les fiabiliser tant au niveau des vérifications que des périmètres ou de leur consolidation.*

## C. SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS

### C.1 : LA PRISE EN COMPTE DANS LA POLITIQUE D'ACHAT DES ENJEUX SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

#### Indicateur

	Périmètre (organisationnel ou régional)	2012	2011
<b>Achats réalisés avec le secteur aidé (convention Agefiph)</b> (en milliers d'euros)	Toutes les activités en France métropolitaine	1 292	1 220

#### Commentaire :

Colas fait appel à plus de 100 000 fournisseurs et sous-traitants dans le monde. Ils peuvent être classés en six familles : sous-traitants de proximité, fournisseurs locaux de matériaux, fournisseurs de matières premières mondialisées, fournisseurs nationaux ou internationaux de matériels, prestataires de services nationaux ou internationaux, fournisseurs divers.

Un travail d'identification pour chaque famille définit les degrés de liberté disponibles et les axes prioritaires d'achat responsable : sécurité, qualité, contrôle du travail illégal, respect des conditions de règlement,

conception et bonne utilisation des matériels, etc. Colas expérimente différents outils de notation des fournisseurs, bien qu'il soit impossible de tous les noter, et réalise des évaluations fournisseurs dans le cadre de ses systèmes qualité de type ISO 9001.

L'amélioration des achats réalisés avec le secteur aidé est liée aux campagnes de formation et d'information déployées dans le cadre de la convention Agefiph signée en mai 2011. Le déploiement de l'outil informatique Popei Cockpil fin 2012 devrait améliorer la remontée des données en 2013.

En France métropolitaine, Colas fait évaluer des fournisseurs par EcoVadis (par exemple des entreprises de travail temporaire). Colas a mis au point un questionnaire simplifié reconnu par la CGPME pour l'auto-évaluation RSE des fournisseurs PME. Il réalise des audits flash fournisseur pour les familles d'achats identifiées comme étant à risque. Ces actions touchent les achats couverts par des contrats cadres et gérés par les acheteurs de filiales. Dans ses appels d'offres, Colas joint un questionnaire d'autoévaluation RSE ainsi que la charte RSE fournisseurs Bouygues.

À l'international, la démarche est moins structurée car le maillage des implantations y est moins dense et l'essentiel des fournisseurs et prestataires sont locaux. En matière d'achats dans les pays dits « du Sud », la problématique des délocalisations est marginale pour Colas du fait de la nature de ses métiers, mais son implantation dans ces pays constitue un enjeu de la démarche de développement responsable, lequel est traité dans le contexte de son action d'entreprise citoyenne dans ces pays.

## C.2 : L'IMPORTANCE DE LA SOUS-TRAITANCE ET LA PRISE EN COMPTE DANS LES RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS ET LES SOUS-TRAITANTS DE LEUR RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

### Indicateurs

	Périmètre (organisationnel ou régional)	2012	2011
<b>Part des achats couverts par la politique d'achats responsables</b> (en pourcentage)	Toutes activités en France métropolitaine	20	20
<b>Part des achats couverts par la politique d'achats responsables évalués par EcoVadis ou par le questionnaire dédié aux PME/TPE</b> (en pourcentage)	Toutes activités en France métropolitaine	49	49
<b>Équivalent en nombre de fournisseurs</b>	Toutes activités en France métropolitaine	67	54
<b>Pourcentage d'acheteurs formés aux achats responsables</b> (en pourcentage)	Toutes activités en France métropolitaine	100	100

La politique des achats en France métropolitaine reprend les enjeux du développement responsable.

Outre les évaluations pratiquées par EcoVadis, Colas réalise des audits fournisseurs sous contrats cadres : 32 ont été effectués à ce jour (20 en 2012 et 12 en 2011). En 2012, 16 personnes ont suivi une formation d'approfondissement aux achats responsables.

En 2013, l'objectif est de porter à trois le nombre d'audits pratiqués par chaque acheteur.

Les achats couverts par l'indicateur « Part des achats couverts par la politique d'achats responsables » correspondent aux types de fournisseurs suivants : locations de matériels, déchets, imprimerie, entreprises de travail temporaire, matériaux, plastique, fournitures industrielles, hôtels, fournitures papeterie, tenues de travail, équipements de protection individuels, fournitures électriques.

## D. LOYAUTÉ DES PRATIQUES

### D.1 : LES ACTIONS ENGAGÉES POUR PRÉVENIR LA CORRUPTION

#### Information qualitative

Dans le domaine du respect de l'éthique et de l'intégrité, des règles sont établies et énoncées depuis de nombreuses années, reprises dans un fascicule des principes de conduite et rappelées en première page d'un fascicule des principes de gestion et du code d'éthique du groupe Bouygues diffusé aux collaborateurs. Compte tenu de la forte décentralisation des

métiers et du très grand nombre de collaborateurs en capacité de contracter notamment avec les clients publics, les risques liés à l'éthique ne peuvent être éradiqués avec une totale certitude.

C'est pourquoi des dispositifs de formation, de rappels de formation, de contrôle et de reporting sont dispensés régulièrement selon des programmes qui visent à couvrir la totalité des filiales. Les principales actions menées concernent :

- l'organisation de séminaires de formation par la direction juridique qui s'inscrit dans le cadre d'un plan pluriannuel visant à couvrir l'ensemble du Groupe. Ainsi, en 2012, quatre journées de formation sur l'éthique et la responsabilité pénale des dirigeants (actualisation des connaissances ou formation complète) ont été dispensées : deux dans les filiales routières régionales en métropole (Colas Île-de-France – Normandie et Screg Île-de-France – Normandie), ce qui a permis d'achever la formation de toutes les filiales routières en métropole commencée en 2009, et à l'international, dans deux implantations (la direction régionale Antilles-Guyane et la Croatie) au profit d'environ 200 collaborateurs d'encadrement. Ces formations sont complétées par des formations propres assurées par les filiales. Des rappels réguliers dans toutes les réunions de filiales, y compris Comités de Direction, Directions Générales, Groupe, sont effectués sur ce thème ;

- dans les filiales aux États-Unis, un programme spécifique de communication et de formation sur les sujets d'éthique, dans le cadre de la conformité au Federal False Claims Act (loi fédérale visant à prévenir les fraudes d'entreprises ayant obtenu des contrats publics). 15 séances de formation par des experts



externes ont eu lieu en 2012, dont 8 séances de 2,5 heures regroupant tous les superviseurs de premier niveau (et des niveaux supérieurs). Une ligne d'appel anonyme permet aux collaborateurs d'effectuer des alertes sur ces thématiques : 26 alertes ont ainsi été traitées en 2012 aux États-Unis.

– le renforcement des contrôles, notamment par la réalisation d'audits internes ou externes : ainsi, un service d'audit interne a été mis en place en 2012 chez ColasCanada afin de renforcer les contrôles.

## **D.2 : LES MESURES PRISES EN FAVEUR DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS**

### **Information qualitative**

Les clients finaux de Colas sont les usagers des infrastructures qu'il construit ou entretient.

Dans ce domaine, Colas dispose d'une liberté très limitée pour modifier ses produits et ses ouvrages puisque, dans la plupart des pays où il opère, il est interdit de proposer des variantes à la solution de base décrite dans les appels d'offres publics. En France toutefois, et dans certains pays européens notamment, il est possible de faire des propositions modificatives, souvent limitées et pour certains marchés seulement.

À l'exception des questions de sécurité, les infrastructures de transport n'ont pas de conséquence directe sur la santé des utilisateurs.

La R&D de Colas travaille dans plusieurs domaines pour répondre aux enjeux de sécurité routière, en particulier :

- élaboration d'une gamme de revêtements performants permettant une meilleure adhérence des pneumatiques (produits rugueux et/ou drainants pour limiter les effets de perte d'adhérence par temps de pluie) ;
- amélioration de la visibilité (travaux sur le marquage au sol par temps froid ou humide, et la nuit) ;
- fabrication des équipements de sécurité de la route (filiale sécurité signalisation Aximum).

Pour réduire les nuisances sonores liées à la circulation routière, Colas propose des enrobés phoniques et a développé un mur antibruit. Cette gamme a reçu de nombreux prix en France et à l'international.

## **D.3 : LES AUTRES ACTIONS ENGAGÉES, AU TITRE DES INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX, EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME**

### **Information qualitative**

Dans l'article 2 de son code d'éthique, le groupe Bouygues s'engage à se conformer à la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies et aux conventions fondamentales de l'OIT (Organisation internationale du travail). (cf. partie I – G)

# RISQUES – FAITS EXCEPTIONNELS – LITIGES

L'analyse, le suivi et la prévention des risques liés aux caractéristiques des métiers sont, de longue date, des principes essentiels dans la gestion du groupe Colas, placés au niveau le plus adapté à leur appréhension. L'organisation décentralisée du Groupe demeure la clé de la gestion de ces risques.

L'évaluation et la politique générale en matière de risques aux niveaux centraux sont gérées notamment par les remontées d'informations à travers le reporting ou, à l'inverse, par la diffusion des meilleures pratiques. Mais ce sont les filiales et les établissements qui traitent, maîtrisent et suivent leurs risques. Le recensement et l'analyse des risques majeurs sont formalisés une fois par an par les directions générales opérationnelles. Cette cartographie des risques est exprimée sous forme de recensement des principaux risques de nature à remettre en cause des objectifs opérationnels, financiers et stratégiques. Cette analyse est la source de plans d'action destinés à tenter de réduire les risques ainsi identifiés. Elle est complétée par une politique de prévention basée sur un suivi de la sinistralité, une analyse des phénomènes de causalité et des retours d'expérience. La coordination et l'animation au niveau central, à travers des outils de reporting, permettent de mieux identifier et d'analyser les risques, de centraliser les retours d'expérience pour les rediffuser dans les filiales et de bâtir une politique et des actions de prévention.

## **LES RISQUES LIÉS AUX SECTEURS D'ACTIVITÉ ET AUX MARCHÉS**

L'activité et les résultats de Colas sont notamment sensibles à :

- l'évolution de l'environnement macro-économique dans les principaux marchés (France, Europe, Amérique du Nord) où le Groupe est implanté : celle-ci peut avoir des conséquences en matière de volumes d'activité, d'intensité concurrentielle et de niveaux de prix ;
- l'évolution de la commande publique, dans la mesure où 63 % de l'activité du Groupe est réalisée avec des clients appartenant au secteur public (notamment avec les collectivités territoriales en France), ainsi que la capacité des clients publics à se financer. La montée de l'endettement public, la situation des finances publiques dans de nombreux pays, les programmes d'austérité qui en résultent et, en France, les restructurations du principal acteur du financement des collectivités locales (Dexia) renforcent ce facteur de risque. Par ailleurs, des considérations administratives et politiques peuvent également influencer sur le niveau des commandes publiques, que ce soit, par exemple, à cause de l'émergence difficile de consensus sur les budgets, d'échéances

électorales ou de changements d'administration, ces derniers pouvant se traduire par la remise en cause de projets d'infrastructures déjà approuvés.

Toutefois, l'importance des activités de maintenance et d'entretien des infrastructures indispensables à la mobilité des hommes et des marchandises et donc à l'activité économique, la large répartition géographique des implantations, la diversité des activités, le grand nombre de chantiers réalisés, la capacité à pouvoir répondre à des formules de contrats complexes sont des éléments qui viennent pondérer ces risques.

## LE RISQUE DE CRÉDIT OU DE CONTREPARTIE ET LE RISQUE PAYS

Colas, présent dans près de 50 pays, est exposé à des risques spécifiques aux pays dans lesquels il opère. L'activité du Groupe étant réalisée à 91 % en Europe et en Amérique du Nord (États-Unis ou Canada), l'exposition au risque pays est donc faible, de même que les risques de non-paiement, puisque le chiffre d'affaires est réalisé en majorité pour des clients publics (États, collectivités territoriales), avec de nombreux contrats de faible montant. L'activité dans des pays à risques, avec des notations faibles par les organismes internationaux ou d'assurance-crédit comme la Coface, est concentrée sur des contrats dont les financements proviennent le plus souvent d'organismes de financement multilatéraux (FED, Banque mondiale, etc.).

Compte tenu du nombre de clients extrêmement dispersés dans l'activité routière, l'étanchéité, la sécurité signalisation et les matériaux de construction (nombreux clients privés, collectivités locales), le risque de contrepartie significatif est faible. Dans l'activité ferroviaire, une part très importante est réalisée avec les entreprises ou organismes d'État en charge des infrastructures. Pour la partie privée, l'analyse préalable du client, complétée par le recours, chaque fois que cela est possible, à des organismes d'assurance-crédit, réduit ce risque. Les risques les plus importants peuvent être chiffrés à travers l'analyse statistique à quelques centaines de milliers d'euros. La crise financière, en augmentant ces risques, a renforcé les procédures préalables à la signature et au démarrage des contrats de construction.

## LES RISQUES SUR MATIÈRES PREMIÈRES

Colas a une sensibilité à la régularité de son approvisionnement et aux variations du coût des matières premières principalement liées au pétrole (bitume, carburants, fuel et gaz de chauffage, huiles) dans l'activité routière, ainsi que d'autres matières premières comme l'acier, le cuivre ou l'aluminium dans les activités de sécurité signalisation, étanchéité et ferroviaire. Les matières premières les plus sensibles sont le bitume et les autres produits pétroliers.

## Risque d'approvisionnement

Des retards ou des ruptures d'approvisionnement peuvent entraîner des coûts supplémentaires directs et indirects dans l'activité routière ou l'Étanchéité. Ce risque n'est pas systémique, sauf en cas de conflit et de rupture totale d'approvisionnement pétrolier, et peut affecter pour une durée variable un pays ou plus vraisemblablement une région. Début 2011, la raffinerie de Kemaman en Malaisie (filiale thaïlandaise Tipco) a subi des arrêts de production par manque d'approvisionnement d'une nature de pétrole brut adaptée à la configuration de l'installation et à des conditions d'achat acceptables, ce qui a eu pour conséquence des charges supplémentaires imprévues. Dans ce cadre, depuis plusieurs années, Colas s'est doté d'une Direction Bitumes Groupe et de Directions Bitumes dans certaines grandes zones géographiques (Amérique du Nord) afin de renforcer les capacités d'approvisionnement (accord d'achats en quantité, importation). Colas a ainsi développé une politique de capacité de stockage au fil des années, en France, en Europe, dans les Départements d'Outre-Mer, dans l'Océan Indien et, sur une plus grande échelle, en Amérique du Nord. Parallèlement, l'acquisition de la Société de la Raffinerie de Dunkerque, dont la production annuelle de bitume est de l'ordre de 300 000 tonnes, permet de mieux sécuriser l'approvisionnement de l'activité routière métropolitaine ou nord-européenne, même si les fermetures provisoires ou possibles de nouvelles installations de raffinage en métropole (Berre, Petit-Couronne) augmentent ce risque pour le bitume.

## Risque lié à la variation des prix

Le prix du bitume a connu d'importantes variations de prix d'achat depuis plusieurs années. Le risque lié à ces fluctuations est limité par plusieurs facteurs : le nombre et le montant moyen des contrats, qui permettent d'appréhender souvent le prix dans l'offre au client, et les clauses de révision et d'indexation présentes dans de nombreux contrats en France et à l'international. Ce paramètre est intégré dans la négociation contractuelle par les collaborateurs qui sont sensibilisés à cette question. Dans certaines régions, des contrats de fourniture à prix garantis pour une période peuvent être signés. Pour des contrats importants, à l'obtention de la commande, des politiques de couverture peuvent être prises au coup par coup. Il reste une part d'activité, comme la vente de produits manufacturés à des tiers, où les hausses du prix du bitume ou des produits pétroliers sont répercutées dans la mesure où la situation concurrentielle le permet.

Compte tenu de ces éléments, il est impossible de mesurer la sensibilité du compte d'exploitation aux variations des prix des matières premières du fait des milliers de chantiers exécutés dans des contextes juridiques de protection variables et des hausses différentes entre zones géographiques.

Enfin, il existe un risque indirect en cas de hausse du prix de ces produits chez les clients qui, du fait de

l'augmentation induite du prix des travaux ou des prestations, peuvent réduire le volume de leurs commandes.

## Risques liés à l'activité de vente de produits raffinés

L'activité de vente de produits raffinés (cession à des tiers des produits pétroliers autres que le bitume fabriqués par SRD) est sensible à la variation des prix de matières premières. La formation du résultat de cette activité dépend largement de la différence entre les prix de vente des produits issus de la production (huiles, cires-paraffines, bitume et fuels) et le prix des matières premières traitées par processus de raffinage (fuel résidu atmosphérique, hydrocraquats et feed-stocks). En fonction de l'environnement économique, l'évolution du prix des produits pétroliers ne peut pas toujours être intégralement répercutée aux clients, ce qui a été le cas en 2012 et qui s'est traduit par une perte opérationnelle de cette activité. Afin de limiter ce risque, Colas cherche à diversifier ses sources d'approvisionnement en matière première et à améliorer la productivité de SRD par différentes actions d'optimisation (passage à l'alimentation au gaz en 2013, génératrice d'économies d'énergie, recherche d'un meilleur mix-produits).

Par ailleurs, une politique de couverture a été mise en place afin de réduire le risque lié au cycle d'approvisionnement/production/vente de SRD : le cycle est rapide (achat de la matière première le mois M, entrée en production le mois M+1, vente des produits qui en résultent les mois M+1, M+2 ou M+3) et les contrats d'achat et de vente sont établis pour réduire ce risque. Un Comité d'engagement est en charge des achats de matière première d'entrée.

## LES RISQUES JURIDIQUES

### Risques de conformité

Les activités de Colas sont caractérisées par l'importance du nombre de contrats (100 000 par an) et par une passation et une exécution décentralisées de ces derniers (800 établissements travaux et 1 400 sites de production répartis à travers le monde). Outre les règles toujours applicables (droit de la concurrence, droit pénal, etc.), la plupart des contrats passés avec des pouvoirs adjudicateurs ou des entités adjudicatrices sont soumis à des règles particulières, que cela soit au niveau national ou international. Du fait de cette multiplicité de contrats et d'une organisation décentralisée, Colas est inévitablement confronté et exposé à une occurrence de non-respect des règles juridiques, notamment dans le domaine des pratiques anticoncurrentielles ou de la corruption, et ce malgré des efforts importants de prévention en amont (information, formation, charte, etc.) et une politique de sanction en aval. Ces risques, qui peuvent se traduire, pour l'entreprise, par des sanctions financières (sanctions des autorités de concurrence par exemple),

pourraient en outre engendrer des risques pénaux ou civils ou de perte de marchés (interdiction de répondre à certaines commandes) ou de perte d'image. L'occurrence et l'évaluation de ce risque sont très difficiles à mesurer.

### Litiges significatifs au 31 décembre 2012

Les sociétés sont engagées dans des procès ou litiges qui sont dans le cours normal de leurs activités. Les risques ont été évalués et provisionnés selon une méthode comparable à celle des exercices précédents, basée sur les retours d'expérience et l'analyse des directions et conseils juridiques du Groupe. À ce jour, il n'existe pas, à la connaissance de la société, un fait exceptionnel ou litige susceptible d'affecter substantiellement l'activité, le patrimoine, les résultats et la situation nette du Groupe dans son ensemble. Les principaux litiges en cours dans lesquels le Groupe est impliqué sont détaillés ci-dessous :

#### DOMMAGES ET INTÉRÊTS RÉCLAMÉS DANS LE CADRE DE LITIGES EN HONGRIE

Aux termes de six décisions rendues entre 2004 et 2012, le Conseil de la concurrence hongrois a condamné une dizaine de sociétés hongroises dont les filiales de Colas Egut, Debmüt, Hoffmann, Colas Dunantul et Alterra, sur le fondement d'ententes illégales conclues à l'occasion d'appels d'offres relatifs à des marchés publics.

Le montant cumulé des amendes s'est élevé à approximativement 4 143 millions de HUF (soit environ 14 millions d'euros <sup>(1)</sup>), dont approximativement 1 437 millions de HUF (soit environ 5 millions d'euros <sup>(1)</sup>) ont déjà été payés. Le solde correspond à des décisions de sanction non définitives ou annulées.

Dans le prolongement de ces différentes décisions, certaines des sous-filiales hongroises de Colas ont fait l'objet de demandes de dommages et intérêts devant les tribunaux hongrois en réparation du préjudice prétendument subi du fait de ces ententes. Le montant total des demandes au titre de ces litiges représente approximativement 6 967 millions de HUF (soit environ 24 millions d'euros <sup>(1)</sup>), hors intérêts et frais de procédure éventuellement dus.

La demande la plus significative concerne le dossier de l'autoroute M 3, dans lequel la Structure Nationale de Développement hongroise, après la condamnation par le Conseil de la concurrence le 23 juillet 2004, a réclamé en 2007 la condamnation de deux filiales de Colas au versement de dommages et intérêts d'un montant total de 5 186 millions de HUF (soit environ 18 millions d'euros <sup>(1)</sup>) plus intérêts. Un expert mandaté pour évaluer le préjudice a rendu un rapport le 22 avril 2010, concluant à l'absence de préjudice, puis a confirmé son analyse devant le tribunal le 10 décembre 2010, après contestation du demandeur. Le tribunal a nommé en septembre 2011 un nouvel expert en construction et un expert en comptabilité. Devant le risque d'irrecevabilité de la demande de la Structure

(1) Sur la base du cours au 31 décembre 2012.

Nationale de Développement hongroise, l'État a assigné le 12 octobre 2012 l'ensemble des participants à l'entente sur une base solidaire (et non plus les sociétés attributaires par contrat). Cette nouvelle action est susceptible d'être prescrite.

Globalement, compte tenu des décisions des tribunaux et des avis d'experts rendus en 2012, la société estime que le risque global s'est plutôt réduit par rapport à fin 2011.

## **DOMMAGES ET INTÉRÊTS RÉCLAMÉS PAR LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME À LA FILIALE COLAS ÎLE-DE-FRANCE – NORMANDIE**

Le Conseil de la concurrence français a condamné six entreprises, dont Colas Île-de-France – Normandie, par une décision en date du 15 décembre 2005, confirmée par un arrêt de la Cour de cassation en date du 15 janvier 2008, pour avoir conclu des ententes sur les marchés d'enrobés de la Seine-Maritime entre mars 1988 et décembre 1998. Le montant cumulé des amendes s'est élevé à 33 660 000 euros, Colas Île-de-France – Normandie s'étant acquitté de la somme de 21 000 000 euros. À la suite de cette condamnation, le Département de la Seine-Maritime a déposé une requête le 25 février 2010 tendant à demander, à titre principal, la condamnation solidaire au remboursement du prix versé par le Département au titre des marchés litigieux, soit la somme de 133,7 millions d'euros et, à titre subsidiaire, la condamnation solidaire des entreprises contractantes à réparer le préjudice subi par le Département de la Seine-Maritime, à hauteur d'un montant de 35,6 millions d'euros correspondant au surcoût des marchés litigieux. Colas Île-de-France – Normandie a contesté le bien-fondé de ces demandes aux termes d'un mémoire en défense déposé auprès du Tribunal administratif de Rouen en novembre 2011, suivi d'un mémoire en duplique déposé en avril 2012. Le Département de la Seine-Maritime a déposé un mémoire en duplique le 19 avril 2012. Une audience devant le Tribunal administratif de Rouen a eu lieu le 31 mai 2012 et le tribunal a décidé de rouvrir l'instruction jusqu'au 12 juin 2012. Après l'audience du 12 juin 2012, le Conseil d'État a décidé de dépayser l'affaire au profit du Tribunal administratif d'Orléans.

## **CONTRÔLES URSSAF**

Fin 2009, l'Urssaf a notifié à Colas un redressement d'un montant de 52,6 millions d'euros concernant des allègements de charges sociales liés aux dispositifs « TEPA » et « Fillon » au titre des exercices 2006 à 2008. L'Urssaf demande le paiement de tous les allègements de charges sociales relatifs à ces dispositifs, dès le premier euro, sous forme d'une taxation forfaitaire, notamment au motif que les sociétés du Groupe concernées n'auraient pas délivré les informations nécessaires sous forme dématérialisée. Selon l'Urssaf, cette délivrance d'information sous forme dématérialisée est exigée par le Code de la sécurité sociale. Colas et ses filiales estiment que les conditions d'une taxation forfaitaire prévue par l'article R. 242-5 du

Code de la sécurité sociale ne sont pas réunies dès lors qu'elles ont remis sous forme papier les documents ou justificatifs nécessaires à la réalisation du contrôle et que leur présentation en permettait l'exploitation. Alors que certaines contestations sont actuellement pendantes devant les Commissions de recours amiables, d'autres dossiers (concernant notamment Colas Île-de-France – Normandie, Colas Mayotte et Colas DGIE) ont fait l'objet d'une saisine d'un tribunal des affaires de sécurité sociale au cours de l'année 2011.

## **LITIGE RELATIF AU CONTRAT DE L'AUTOROUTE A 2 CERNAVODA-CONSTANTA EN ROUMANIE**

Le 9 mars 2009, Colas SA a conclu un contrat avec la Société Nationale Roumaine d'Autoroute et de Route (SNRAR) portant sur la construction de l'autoroute A 2 Cernavoda-Constanta, d'une longueur de 20 km à réaliser en conception-construction pour un montant de 175 millions euros. À la suite de difficultés rencontrées dans l'exécution du contrat de construction, les négociations entamées avec l'État roumain n'ont pu aboutir. Colas a en conséquence résilié le contrat pour fautes contractuelles du maître de l'ouvrage le 28 mars 2011. Colas a déposé une requête d'arbitrage auprès de la Chambre de commerce internationale le 19 décembre 2011, réclamant notamment le versement de plus de 150 millions de lei roumains, soit environ 35 millions d'euros (hors intérêts). SNRAR a répondu à la requête d'arbitrage le 8 mars 2012 en indiquant au tribunal arbitral qu'elle souhaite faire une demande reconventionnelle d'un montant au moins égal à 10 575 300 lei roumains, soit environ 2,4 millions d'euros <sup>(1)</sup>.

Colas a déposé son écrit en vue d'établir les faits de la cause (article 20 du règlement CCI 1998) le 14 août 2012. Compte tenu des difficultés liées à la procédure de la commande publique pour nommer ses conseils, SNRAR s'est vu accorder un délai jusqu'à janvier 2013 pour déposer son écrit établissant les faits de la cause.

## **CONTENTIEUX FISCAL AU CANADA AU TITRE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE FACTURÉE PAR COLAS À SA FILIALE SINTRA INC.**

L'agence de revenu du Canada conteste la déductibilité des frais d'assistance technique facturés par Colas maison mère à sa filiale Sintra Inc. pour les exercices 2004 à 2012 au motif notamment d'une documentation insuffisante. Les montants en jeu sur cette période s'élèvent à 63 millions de dollars canadiens, soit environ 48 millions d'euros <sup>(1)</sup>. Tous les moyens de recours seront utilisés, y compris le recours à la procédure amiable prévue par la convention fiscale franco-canadienne.

Le risque au niveau du résultat consolidé est limité compte tenu de la convention de non double imposition franco-canadienne. La position retenue au niveau consolidé est donc de ne provisionner que les éventuelles pénalités et les intérêts de retard.

(1) Sur la base du cours au 31 décembre 2012.



# LES RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

## Risque d'incendie, d'explosion, de pollution accidentelle

Ce risque dont l'importance est variable selon la taille et la nature d'activité des sites est considéré comme non significatif pour la plupart des sites industriels, du fait de leur taille limitée. Ces sites sont cependant sous surveillance régulière, pour réduire l'occurrence de tels événements (les procédures de permis de feu et les audits par thermographie infrarouge des installations thermiques et électriques, par exemple, renforcent les actions de maintenance préventive). Les sites plus importants ou plus sensibles de par leur nature d'activité sont traités spécifiquement (site d'Axter, à Courchelettes, de production de membranes d'étanchéité ; site de SRD, à Dunkerque, de production de bitume et autres produits raffinés) : au-delà des réglementations, ils sont suivis en liaison avec les départements ingénierie de leurs compagnies d'assurances, qui émettent des recommandations en matière de prévention des risques.

L'ensemble des sites font l'objet de couvertures d'assurances adaptées.

Par ailleurs, certains des sites de production du Groupe pourraient être à l'origine de pollutions accidentelles (ruptures de canalisations ou d'installations de stockage), même si les installations sont conçues et font l'objet d'une maintenance pour réduire au maximum l'occurrence de tels événements (exemple : bacs de stockage). Compte tenu de la multiplicité des sites, de leur taille modeste et de la gestion de ces risques, un éventuel incident devrait être de portée limitée et non significatif au niveau du Groupe.

## Risques environnementaux

### ÉMISSIONS DE CO<sub>2</sub>

Les processus de production des installations industrielles du Groupe entraînent l'émission de CO<sub>2</sub>. En 2012, la plupart des installations n'étaient pas soumises à la procédure des quotas (à l'exception de SRD et de quelques postes d'enrobage au Danemark). La législation en matière d'émissions de CO<sub>2</sub> est graduellement évolutive dans les pays de l'Union européenne. Ainsi, une trentaine de postes d'enrobage supplémentaires, situés principalement en France (23 postes) et, dans une moindre mesure, dans d'autres pays européens (sept postes), comme la Belgique, la Hongrie et la Croatie, y seront assujettis en 2013. Il ne peut être exclu qu'à terme la procédure de quotas soit applicable à un nombre croissant d'installations, entraînant des coûts de fonctionnement plus élevés.

Concernant SRD, les processus de production des installations entraînent l'émission de CO<sub>2</sub> et, de ce fait, le site est soumis au système des quotas, dont les déclarations sont contrôlées par un cabinet d'audi-

teurs agréé. Il ne peut être exclu que SRD, qui émet actuellement moins que ses quotas, les dépasse dans les années à venir et doit acquérir des droits d'émission sur le marché. Dans le but de limiter les émissions de CO<sub>2</sub>, une modification des sources d'approvisionnement en énergie de SRD (passage du fuel au gaz) a été finalisée début 2013.

Les autres émissions atmosphériques sont encadrées par des contrôles réguliers des autorités extérieures et par des contrôles internes.

### REMISE EN ÉTAT DES SITES D'EXPLOITATION

Les sites industriels du Groupe relèvent, en France, de la réglementation des installations classées, et, dans d'autres pays où le Groupe opère, de réglementations similaires. En France, des engagements de remise en état des sites d'exploitation de carrière sont définis avec les autorités préfectorales et font partie intégrante des autorisations d'exploitation. Ces engagements sont provisionnés dans les comptes, et révisés et ajustés périodiquement. Au 31 décembre 2012, ces provisions s'élevaient à 158 millions d'euros (contre 152 millions d'euros à fin 2011). En cas de durcissement des législations, les coûts de remise en état éventuels pourraient augmenter.

Une politique systématique de certification environnementale (norme ISO 14001 par exemple) est menée. La documentation et la mesure des progrès sont réalisées par un travail d'animation des audits de suivi et de certification avec l'aide d'organismes extérieurs et de moyens internes, et s'appuient sur un système de check-lists mondialisées, déployées depuis trois ans, qui couvrent désormais la plupart des activités de production de matériaux et permettent de consolider les plans d'action. À fin 2012, 80 % du chiffre d'affaires réalisé dans l'activité de production de matériaux de Colas dans le monde est couvert par au moins une certification ou l'usage des check-lists internes. L'ensemble du dispositif a été intégré au système de contrôle interne pour la France et l'International.

En ce qui concerne la remise en état du site de SRD en fin d'exploitation, des engagements sont provisionnés dans les comptes de la société sur la durée prévisionnelle de l'exploitation et les montants sont réactualisés périodiquement.

### CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE

La filiale SRD est une usine de production d'huiles, de bitumes et de produits de spécialités obtenus par le raffinage de produits pétroliers. Elle relève de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement et, du fait de la nature des produits, est soumise à plusieurs directives européennes : Seveso (seuil haut), Combustion (régissant les émissions atmosphériques des installations importantes de combustion) et IPPC (régissant les activités polluantes). Les exigences associées sont transcrites par les autorités préfectorales dans des autorisations d'exploiter. Les installations sont conçues et maintenues afin de se prémunir ou de réduire au maximum l'occurrence d'un accident de pollution ou de tout incident majeur.

Des programmes de contrôle spécifiques sont en place, vérifiés par un service interne d'inspection. La pertinence et le suivi des programmes sont audités régulièrement par les services de l'État. Des scénarii d'accidents sont définis avec l'administration dans le cadre d'études de danger et les moyens de secours sont formalisés dans des plans d'opération internes. La maîtrise des risques repose notamment sur le professionnalisme des collaborateurs, qui s'appuient sur des procédures strictes d'exploitation formalisées dans un système de gestion de la sécurité (SGS) respectant la norme ISO 14001. Ce système est présenté une fois par an au Comité local d'information et de concertation (CLIC), instance composée de représentants de l'administration, dont le sous-préfet, des collectivités locales, du milieu associatif et des industriels. Les incidents ou accidents mineurs sont enregistrés et analysés. Les modifications font l'objet d'une Analyse des modes de défaillance, de leurs effets et de leur criticité (AMDEC), méthode normalisée d'analyse des risques industriels pour des systèmes complexes. Les travaux de maintenance sont étroitement orientés par le système de gestion de sécurité et par les recommandations des départements ingénierie des compagnies d'assurances vers l'entretien préventif. L'installation est arrêtée tous les cinq ans pour des investissements lourds de remise à niveau, appelés « grand arrêt ». Enfin, SRD est régulièrement contrôlée par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), chargée de vérifier la bonne application des procédures.

Trois autres sites beaucoup plus petits sont classés Seveso « seuil bas » : il s'agit de dépôts d'explosifs pour l'exploitation de sites de carrières en Martinique, à Mayotte et à Saint-Martin. Par ailleurs, en dehors du contexte européen, il faut citer la raffinerie KBC en Malaisie (filiale thaïlandaise Tipco) et quelques dépôts d'explosifs en Afrique et dans l'Océan Indien. Ces installations sont gérées selon les mêmes règles de prévention qu'en Europe mais dans des cadres administratifs différents en fonction des pays hôtes. Tous ces sites nécessitent la mise en place d'outils de gestion spécifiques de la sécurité et sont soumis à des législations nationales et européennes très contraignantes. Ces exigences sont en général devenues plus strictes au fil du temps. Dans l'hypothèse où ces réglementations deviendraient encore plus exigeantes, les investissements et charges de mise en conformité pourraient augmenter à l'avenir.

## LES RISQUES OPÉRATIONNELS

### Risques d'accidents du travail

Le Groupe peut être confronté au risque d'accidents du travail, notamment en raison de l'utilisation d'engins de chantier et d'équipements industriels, ainsi qu'au risque d'accidents de la circulation routière, que ce soit dans le cadre des déplacements des collaborateurs ou lors de l'acheminement de convois exceptionnels. Le Groupe mène, depuis de très longues années, une politique extrêmement volontariste de

prévention et de formation. Des actions importantes sont menées par ailleurs dans le domaine des transports d'engins de chantier ou d'équipements industriels (rappel des réglementations en matière de convoi exceptionnel, généralisation d'un logiciel de calcul des charges, élaboration par chaque filiale d'un plan d'action transport, rappel des instructions et procédures d'arrimage des engins transportés, rappel des procédures de contractualisation des transports et des locations de matériel), en matière de prévention d'incendie (notamment dans les activités de travaux d'étanchéité) et dans les activités de travaux souterrains pouvant entraîner des ruptures dans les réseaux de fluides dangereux comme le gaz.

## Risques de santé au travail

### BITUME ET RAYONNEMENTS ULTRAVIOLETS

Dans les activités Routes et Étanchéité, les salariés du Groupe sont plus particulièrement exposés aux fumées de bitume, que ce soit sur les chantiers de plein air ou sur les chantiers en milieu fermé, tels que les tunnels, pour lesquels le risque est accentué du fait de l'effet combiné des gaz d'échappement des engins et des problèmes de ventilation. Le seul effet nocif sur la santé qui soit véritablement avéré dans les conditions de travail des chantiers routiers est celui d'une irritation des voies respiratoires et des yeux, mais le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a publié, en 2011, un nouveau classement des produits cancérigènes, après avoir recensé toutes les études disponibles. Il a décidé de classer en catégorie 2B, c'est-à-dire possiblement cancérigène, l'exposition professionnelle pendant l'application des enrobés ou de l'asphalte. À ce stade, selon le CIRC, il ne peut être établi de lien probable ou avéré entre cancer et utilisations routières du bitume ou de l'asphalte. Colas continue donc de classer le risque lié à l'exposition aux fumées de bitume comme faible et suffisamment réduit, sauf dans les utilisations en milieu fermé pour lesquelles une analyse de risque spécifique est nécessaire en raison de l'effet combiné des gaz d'échappement des engins et des questions de ventilation.

Par ailleurs, la nature des activités du Groupe amène de nombreux collaborateurs à travailler en plein air et à être exposés de manière répétée au rayonnement ultraviolet (UV), principal facteur de risque environnemental des cancers de la peau.

En novembre 2012, dans le cadre du procès dit « du bitume », la cour d'appel de Lyon a confirmé la reconnaissance de la maladie professionnelle d'un salarié d'Eurovia, au motif qu'« il a été exposé à l'action conjuguée du soleil et du produit potentiellement dangereux qu'il était chargé d'épandre », ainsi que la faute inexcusable de l'employeur. Il faut toutefois noter que la cour précise qu'il ne s'agit pas là du « procès en général ni du goudron, ni du bitume, ni de leur composants, ni des entreprises de travaux publics en général ». Il ne peut pas être exclu que, si de nouvelles études établissaient un lien, même incertain, entre utilisations routières du bitume et cancer, de nouvelles réglementations pourraient être prises,

même si rien n'indique à ce stade une telle évolution. L'image du Groupe, en tant qu'acteur de premier plan de la profession routière, pourrait être affectée par d'éventuelles nouvelles campagnes médiatiques, de nouvelles décisions de justice ou de nouvelles études scientifiques en la matière.

Colas continue de procéder à des mesures régulières de l'exposition aux fumées de bitume de ses collaborateurs sur les chantiers (suivi coordonné par la Direction des Ressources Humaines avec le concours de la Direction Environnement), cherche à faciliter le travail des chercheurs et des médecins du travail et promeut, auprès des pouvoirs publics et des maîtres d'ouvrage, la généralisation de l'emploi d'enrobés et d'asphaltes tièdes, qui permettent de réduire significativement les températures d'application des produits contenant du bitume et de quasiment supprimer les émissions de fumées de bitume. Le Groupe étudie les solutions d'organisation des travaux visant à limiter l'exposition des compagnons aux UV et au bitume et poursuit de manière proactive sa politique d'innovation pour assurer la sécurité et la santé de ses collaborateurs : il a ainsi mis en place, partout où cela est possible, une politique d'achat de finisseurs (matériel d'application d'enrobés) bénéficiant d'un système d'aspiration de fumées sur chantier. À titre d'illustration, tous les finisseurs de Colas en Amérique du Nord (au-dessus de 7 tonnes) sont ainsi équipés de ces hottes aspirantes. Le Groupe veille également à limiter la température des matériaux à répandre dans les limites des règles de qualité et utilise de manière croissante des enrobés tièdes. Pour l'ensemble des activités utilisant le bitume dans le monde, il dispose de techniques permettant une application à une température inférieure à 200 °C. Colas est l'inventeur de certaines de ces techniques, notamment pour les asphaltes (dans ce dernier cas, Colas a mis son savoir-faire à disposition de l'ensemble de la profession en France métropolitaine, où il produit ces matériaux). Enfin, des consignes de prévention destinées à protéger des UV les salariés travaillant en plein air ont été mises en place et font l'objet de rappels réguliers : protection du visage et des parties du corps découvertes avec une crème solaire adaptée, port d'un couvre-chef et de vêtements couvrants, sensibilisation de la médecine du travail au dépistage systématique des tumeurs de la peau.

## AMIANTE

Certains salariés de SRD ont pu, avant 1982, être exposés à de l'amiante. Une trentaine d'anciens salariés (en ce compris leurs ayants droit) de SRD (incluant certains collaborateurs de la société BP avant l'apport partiel d'actif du 31 décembre 1991) ont ainsi engagé des procédures à l'encontre de la société BP et/ou SRD et à l'encontre de la Caisse professionnelle d'assurance maladie (CPAM) de leur lieu de résidence. À ce stade, la procédure en vue de voir reconnaître la maladie professionnelle liée à une exposition à l'amiante ainsi que son opposabilité à l'employeur est toujours en cours. Si la maladie professionnelle était reconnue et déclarée opposable à l'employeur (et par conséquent le cas échéant à SRD), celui-ci pourrait voir ses cotisations futures majorées et pourrait avoir à supporter les conséquences financières de la reconnaissance de la maladie professionnelle.

## Risques liés à l'exécution des contrats

Les risques généraux d'exécution des contrats sont relativement limités par le nombre important de contrats et la faible valeur moyenne de chacun. Cependant, il existe également des contrats de taille importante exécutés par certaines filiales, notamment des contrats du type concession ou PPP. Pour ces grands projets, en raison de leur complexité, les risques sont plus significatifs en matière de conception, de sujétions (géologiques, archéologiques, mise à disposition des terrains pour construire l'ouvrage), d'estimations des coûts, de réalisation, de délais d'exécution (exemple : libération tardive de terrains par le client), etc.

## Risques liés aux conditions météorologiques et aux phénomènes naturels

Les activités de Colas peuvent être sensibles aux phénomènes naturels, et particulièrement aux conditions météorologiques. Lorsqu'elles sont défavorables (pluies, neige, gel), elles peuvent conduire à des arrêts de chantier ou d'activité, entraînant une non-couverture des coûts fixes. Elles peuvent également entraîner des coûts supplémentaires de réalisation des travaux (recours accru à l'intérim, locations de matériel), les chantiers devant être réalisés dans des délais plus restreints.

Par ailleurs, l'activité de Colas pourrait éventuellement être perturbée par des phénomènes naturels (tremblements de terre, inondations, cyclones, tempêtes, foudre...) pouvant entraîner l'interruption des activités ou la destruction accidentelle d'ouvrages en construction. De tels événements peuvent se traduire par une baisse de chiffre d'affaires ou entraîner des dépenses supplémentaires, dont une partie peut être prise en charge par les assurances.

## Risques liés aux acquisitions

Le Groupe a fondé une partie importante de son développement sur des opérations de croissance externe. La mise en œuvre de cette stratégie pourrait être notamment limitée par la valorisation excessive ou par l'absence de cibles appropriées, par la concurrence pour les projets d'acquisition ou, plus ponctuellement, par l'application du droit de la concurrence. Il ne peut pas être exclu que, pour différentes raisons, Colas puisse rencontrer des difficultés d'intégration d'acquisitions éventuelles dans son organisation, pouvant se traduire par des résultats et des flux de trésorerie inférieurs aux attentes, pouvant aller jusqu'à des dépréciations de goodwill.

Toute acquisition d'entreprise fait l'objet de demandes préalables d'investissements spécifiques, avec constitution d'un dossier d'étude défini dans le guide des procédures internes. Ces opérations sont présentées à la Direction Générale du Groupe et font l'objet d'un examen préalable avant présentation au Conseil d'administration de la filiale réalisant l'acquisition.

## Risques liés au personnel

L'activité de Colas repose sur son capital humain, de sorte que le Groupe, qui doit assurer le renouvellement des générations, est confronté à des risques en matière de recrutement, de formation, de fidélisation, de maîtrise des coûts salariaux et de mouvements sociaux. Par ailleurs, l'indisponibilité pour quelque raison que ce soit ou la disparition de l'un des membres de l'équipe dirigeante pourrait ralentir certains projets de développement et affecter la direction opérationnelle du Groupe. L'anticipation des besoins en compétences et le développement des talents sont ainsi des axes prioritaires de la politique de ressources humaines du Groupe.

## LES RISQUES DE LIQUIDITÉ

Au 31 décembre 2012, la trésorerie nette disponible du Groupe s'élève à 150 millions d'euros, auxquels s'ajoute un montant de 1 481 millions d'euros de lignes bancaires confirmées à plus d'un an et non utilisées à cette date. Au cours de l'année, Colas a notamment refinancé de manière anticipée 200 millions d'euros de lignes bancaires confirmées à cinq ans.

Les crédits bancaires contractés par les sociétés du groupe Colas ne comportent pas de clause financière significative susceptible d'entraîner leur exigibilité et/ou leur remboursement anticipé.

## RÉPARTITION DES EMPRUNTS PORTANT INTÉRÊT PAR ÉCHÉANCE

en millions d'euros	Échéances	Échéances à plus de 1 an					Total 2012	Total 2011
		1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	5 ans et plus		
	À moins de 1 an 2013	2014	2015	2016	2017	2018 et plus		
Emprunts moyen et long terme		58	28	21	46	81	234	214
Locations financement		6	5	4	3	2	20	24
Autres dettes long terme						4	4	4
<b>Sous-total</b>	<b>50</b>	<b>64</b>	<b>33</b>	<b>25</b>	<b>49</b>	<b>87</b>	<b>258</b>	<b>242</b>
Concours bancaires et soldes créditeurs de banque	285							
<b>31 DÉCEMBRE 2012</b>	<b>335</b>	<b>64</b>	<b>33</b>	<b>25</b>	<b>49</b>	<b>87</b>	<b>258</b>	
Rappel 31 décembre 2011	162	40	39	23	19	121		242
Partie à moins d'un an de la dette long terme							50	48

## LIGNES DE CRÉDIT CONFIRMÉES/UTILISÉES

en millions d'euros	Lignes confirmées – Échéances				Lignes utilisées – Échéances			
	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Au-delà	Total	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Au-delà	Total
Lignes de crédit	69	1 652	87	1 808	50	171	87	308
Lettres de crédit								
<b>TOTAL</b>	<b>69</b>	<b>1 652</b>	<b>87</b>	<b>1 808</b>	<b>50</b>	<b>171</b>	<b>87</b>	<b>308</b>

## LES RISQUES DE MARCHÉ

Certaines sociétés du Groupe utilisent des instruments financiers dans le but de limiter l'incidence des variations de change, de taux d'intérêt et de prix des matières premières sur leur résultat. L'utilisation de ces instruments s'inscrit dans le cadre ci-dessous.

### Nature des risques auxquels le Groupe est exposé

#### RISQUE DE CHANGE

Le Groupe est faiblement exposé au risque de change puisque les filiales réalisent une très faible part de leur chiffre d'affaires à l'exportation et que la plus grande

partie de l'activité du Groupe est réalisée dans la zone euro (61 %).

Dans la plupart des cas, le chiffre d'affaires à l'international est réalisé par des filiales locales dont la facturation et les dépenses sont libellées dans la devise du pays où sont exécutés les travaux, de sorte que l'évolution des taux de change n'a pas d'autres impacts significatifs sur le chiffre d'affaires et la rentabilité du Groupe que l'effet de conversion calculé à partir de la variation d'une parité moyenne. Environ un cinquième de l'activité étant réalisé en Amérique du Nord, le Groupe a une sensibilité à l'évolution de la parité euro/dollar américain et euro/dollar canadien.

Les emprunts ou placements sont centralisés dans la même devise (euro, dollar américain, dollar canadien, etc.).



## RÉPARTITION DE LA DETTE FINANCIÈRE À COURT TERME ET À LONG TERME PAR DEVISE

en millions d'euros	Euro	USD <sup>(1)</sup>	GBP <sup>(1)</sup>	Autres <sup>(1)</sup>	Total
Long terme décembre 2012	112	24	75	47	<b>258</b>
Court terme décembre 2012	185	22	8	120	<b>335</b>
Long terme décembre 2011	105	21	79	37	<b>242</b>
Court terme décembre 2011	24	23	10	105	<b>162</b>

(1) Contrevaleur en euros.

Ponctuellement, certains contrats en devises font l'objet d'une couverture de change.

D'une manière générale, les investissements nets réalisés par le Groupe dans des entités étrangères (filiales, participations, succursales, co-entreprises) ne font pas l'objet d'une couverture de change car ces entités n'ont pas vocation à être cédées.

Des couvertures de change à terme sont utilisées dans le but d'optimiser la trésorerie du Groupe par la conversion, sans risque de change, d'excédents en une devise, prêtés à des filiales dans leur devise locale en substitution de lignes bancaires en devises locales.

L'activité liée à la Société de la Raffinerie de Dunkerque est plus exposée au risque de change du fait de l'achat et de la vente de produits valorisés en dollars qui sont achetés et vendus en dollars et/ou en euros. Une politique de gestion de ce risque est réalisée par le biais de swaps de devises pour les flux en dollars.

## RISQUE DE TAUX

Le compte de résultat du Groupe est relativement peu sensible aux variations des taux d'intérêt. En général et en moyenne sur l'exercice, la partie des dettes financières à taux variable est équivalente à la trésorerie disponible, elle-même placée à taux variable ; seule la saisonnalité de l'activité entraîne le recours à des emprunts à court terme.

Certains actifs ou passifs financiers peuvent ponctuellement être couverts.

La répartition de la dette financière courante et non courante après prise en compte des opérations de couverture de taux adossées non échues à la date de clôture de l'exercice, et hors concours bancaires courants est la suivante :

Dettes à taux fixe : 69 % (contre 65 % en 2011).

Les dettes à taux variables non adossées à un swap de taux d'intérêt se répartissent par échéance de la manière suivante :

en millions d'euros	Échéances						Total
	< 1 an <sup>(1)</sup>	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	> 5 ans	
	2013	2014	2015	2016	2017	2018 et +	
	50	27	5	4	3	7	<b>96</b>

(1) Les dettes à taux fixes à moins d'un an sont considérées comme des dettes à taux variable.

En prenant en compte le swap de taux d'intérêt pour 30 millions d'euros à échéance 2016 contracté par Aximum et adossé à un compte courant moyen terme avec Colas SA, les dettes à taux fixe passent à 78% (contre 75% en 2011).

Au 31 décembre 2012, la répartition des actifs financiers et des dettes financières par nature de taux est la suivante :

en millions d'euros	Taux variables	Taux fixes	Total
<b>Actifs financiers :</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	435		435
<b>Dettes financières :</b>			
Emprunts <sup>(1)</sup>	(250)	(70)	(320)
Concours bancaires courants	(285)		(285)
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>(100)</b>	<b>(70)</b>	<b>(170)</b>
Couverture de taux	172	(172)	
<b>Position nette après gestion</b>	<b>72</b>	<b>(242)</b>	<b>(170)</b>
Correctif lié à la saisonnalité de l'activité <sup>(2)</sup>	(584)		(584)
<b>POSITION APRÈS GESTION ET CORRECTIF</b>	<b>(512)</b>	<b>(242)</b>	<b>(754)</b>

(1) Y compris (12) millions d'euros de juste valeur de swaps de taux comptabilisée en « Autres produits et charges comptabilisés ».

(2) L'activité et la trésorerie liée à l'activité sont soumises à de fortes variations saisonnières. Ce correctif permet d'estimer la trésorerie moyenne sur l'année qui sert de base au calcul de sensibilité des frais financiers à la variation des taux d'intérêt. Il correspond à la différence entre la trésorerie financière moyenne de l'année (calculée sur la base de la moyenne des trésoreries financières moyennes mensuelles) et la position nette comptable à fin décembre, hors dettes à taux fixe et portefeuille de swaps de taux d'intérêt.

Ainsi, une hausse instantanée de 1 % des taux d'intérêt à court terme sur la position nette ci-avant engendrerait une augmentation des frais financiers de 5 millions d'euros en année pleine.

## RISQUES SUR MATIÈRES PREMIÈRES

Il convient de se reporter à la section « Les risques sur matières premières » du présent document (p.30).

## Principes et règles des opérations de couverture utilisées par le Groupe

Les instruments utilisés sont limités à des produits classiques comme :

- les achats et ventes à terme de devises, swaps de devises, achats d'options de change dans le cadre de la couverture du risque de change ;
- les swaps de taux d'intérêt, *future rate agreements*, achats de caps et de tunnels ou d'options de taux dans le cadre de la couverture du risque de taux ;
- les achats et ventes de contrats *futures*, swaps sur matières premières, options sur matières premières dans le cadre de la couverture du risque sur matières premières.

Ces instruments ont pour caractéristiques de n'être utilisés qu'à des fins de couverture, de n'être traités qu'avec des banques françaises et internationales de premier rang et de ne présenter aucun risque d'illiquidité en cas de retournement éventuel.

L'utilisation de ces instruments, le choix des contreparties et, plus généralement, la gestion de l'exposition aux risques de change, de taux et de matières premières font l'objet d'un suivi détaillé et spécifique transmis aux organes de direction et de contrôle des sociétés concernées.

## COUVERTURE DES FLUX DE TRÉSORERIE (CASH-FLOW HEDGE)

La couverture de flux de trésorerie correspond à la couverture des variations de flux futurs de trésorerie de l'instrument couvert ou d'une opération future.

Lorsque les instruments financiers dérivés couvrent l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'un engagement ferme ou d'une transaction prévue, le profit (ou la perte) réalisé sur la partie de l'instrument de couverture que l'on estime être une couverture efficace est comptabilisé directement en autres produits et charges comptabilisés.

La partie de couverture estimée inefficace est comptabilisée immédiatement en résultat. Les autres profits (ou pertes) résiduels sur l'instrument de couverture sont inclus en résultat.

## COUVERTURE DE JUSTE VALEUR (FAIR VALUE HEDGE)

La couverture de juste valeur a pour objectif de limiter les variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif présent dans le bilan.

Lorsqu'un instrument financier dérivé couvre l'exposition aux variations de la juste valeur d'une créance ou d'une dette, le profit (ou la perte) résultant de la réévaluation de l'instrument de couverture à la juste valeur à la date de clôture des comptes est comptabilisé immédiatement en résultat net. Le profit (ou la perte) sur l'élément couvert attribuable au risque couvert ajuste la valeur comptable de l'élément couvert et est comptabilisé directement en résultat.

La juste valeur des éléments couverts, en fonction du risque couvert, correspond à leur valeur comptable convertie en euros au taux de change en vigueur à la date de clôture.

## Méthodes comptables appliquées en matière d'instruments financiers

Le Groupe utilise les principes et méthodes comptables définis par la norme IAS 39, à savoir :

## CRITÈRES POUR COMPTABILISER UN ACTIF OU UN PASSIF FINANCIER

La comptabilisation de couverture est appliquée lorsque les instruments financiers dérivés compensent, en totalité ou en partie, la variation de juste valeur ou de flux de trésorerie d'un élément couvert. L'appréciation de l'efficacité des couvertures est effectuée à intervalles réguliers au moins tous les trimestres.

Cependant, dans certains cas (montants notionnels modestes, maturités de couverture courtes, impacts limités sur le compte de résultat), les instruments financiers ne font volontairement pas l'objet d'une comptabilité de couverture afin de ne pas alourdir les procédures administratives du Groupe. Dans ce cas, la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée dans le compte de résultat.

## BASE D'ÉVALUATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, puis à leur coût ou au coût amorti selon la catégorie à laquelle ils appartiennent.

## COMPTABILISATION DES INSTRUMENTS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Le Groupe utilise peu d'instruments financiers ; les instruments financiers dérivés sont valorisés à leur juste valeur. Leur juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'estimation telles que les modèles d'évaluation des options et la méthode de la valeur d'utilité (actualisation des flux de trésorerie). Ces modèles prennent en considération des hypothèses basées sur les données du marché.

## COMPTABILISATION DES PRODUITS ET CHARGES GÉNÉRÉS PAR LES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les instruments dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur. Ils sont évalués par la suite à leur juste valeur. Les profits et pertes latents qui en découlent sont comptabilisés en fonction de la nature de la couverture de l'élément couvert.

À la date de clôture, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est égale au montant que le Groupe devrait recevoir ou payer pour clôturer les positions. La juste valeur est évaluée en tenant compte des taux d'intérêt actuels. La juste valeur des contrats de change à terme

est égale à leur valeur de marché à la date de clôture, c'est-à-dire la valeur actualisée du cours ou du taux à terme.

## Instruments financiers au 31 décembre 2012

Est présentée, ci-après, la somme des encours notionnels au 31 décembre 2012 de chaque type de produit utilisé, avec répartition par maturité résiduelle pour les opérations de taux et répartition par devise pour les opérations de change.

## COUVERTURE DU RISQUE DE TAUX

Swaps de taux en millions d'euros	Échéances			Total	Total
	2013	2014 à 2017	Au-delà	31/12/2012	31/12/2011
Sur actifs financiers					-
Sur passifs financiers	9	226	96	331	237

Afin de garantir à la ville de Portsmouth (GB) une redevance mensuelle forfaitaire fixe sur les vingt-cinq années du contrat de réhabilitation et d'entretien de sa voirie, un swap de taux, à échéance janvier 2028, a été mis en place.

Ce swap est receveur de taux variable, payeur de taux fixe. Son montant nominal suit parfaitement le profil de tirage puis d'amortissement du financement sans recours de ce contrat, de manière à adosser le coût fixe de la dette à la redevance forfaitaire perçue. Au 31 décembre 2012, le montant de ce swap est de 70 millions d'euros (57 GBP).

Colas a contracté des swaps cycliques payeurs de taux fixe afin de couvrir le profil saisonnier de son endettement. Le montant de ce swap est en moyenne de 141 millions d'euros.

## COUVERTURE DU RISQUE DE CHANGE

Les sociétés du Groupe réalisent une faible part de leur chiffre d'affaires à l'exportation.

La part du chiffre d'affaires à l'international est réalisée la plupart du temps par des filiales qui ont leurs facturations et leurs dépenses libellées dans la devise du pays. Ponctuellement, certains contrats en devises font l'objet d'une couverture de change.

en millions d'euros	GBP <sup>(1)</sup>	USD <sup>(1)</sup>	Autres <sup>(1)</sup>	31/12/2012	31/12/2011
Achats à terme		67	3	70	10
Ventes à terme	4	51	32	87	100
Swaps de devises					-
Options de change					-

(1) Contrevaleur en euros.

## COUVERTURE DU RISQUE DE MATIÈRES PREMIÈRES

en millions d'euros	Brent/WTI	Fuels	31/12/2012	31/12/2011
Achats à terme		3	3	5
Ventes à terme	8		8	12
Swaps				-
Options	6		6	5

Les ventes à terme de contrats Brent correspondent à des couvertures mises en place dans le cadre de l'activité liée à la Société de la Raffinerie de Dunkerque.

Au 31 décembre 2012, ces couvertures représentent un encours de 95 000 barils de Brent vendus à terme pour un montant notionnel (volume multiplié par prix à la date de clôture) de 8 millions d'euros. La mise en juste valeur de cet encours de couvertures au 31 décembre 2012 a une incidence négligeable sur les autres produits et charges comptabilisés du Groupe (*cash-flow hedge*).

## VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS DE COUVERTURE

Au 31 décembre 2012, la valeur de marché (*Net Present Value*) du portefeuille d'instruments financiers de couverture est de (34) millions d'euros, y compris intérêts courus non échus (ICNE). Ce montant est pour l'essentiel la résultante de la valeur actuelle nette de swaps de taux permettant de couvrir des dettes du Groupe.

La répartition de cette valeur de marché par type de couverture est la suivante :

- opérations s'inscrivant dans le cadre d'une relation de couverture de juste valeur : (21) millions d'euros ;
- opérations s'inscrivant dans le cadre d'une relation de couverture de flux de trésorerie : (13) millions d'euros ;
- opérations ne s'inscrivant pas dans le cadre d'une relation de couverture : (0) million d'euros.

Toutes les opérations en portefeuille sont réalisées à des fins de couverture.

L'impact de la valeur de marché du swap de taux mis en place pour le contrat avec la ville de Portsmouth (GB), soit (21) millions d'euros y compris ICNE, est intégralement compensé par la valeur de marché du dérivé incorporé à la redevance fixe contractuelle payée par le client, soit 21 millions d'euros.

Le total de la valorisation du portefeuille d'instruments financiers de taux net de la valorisation du dérivé incorporé à la redevance fixe contractuelle payée par la ville de Portsmouth est de (12) millions d'euros, y compris ICNE.

En cas de translation de la courbe des taux de + 1 % (et respectivement de - 1 %, avec un plancher de taux à 0 %), la valeur de marché du portefeuille d'instruments financiers de couverture passerait de (34) à (17) millions d'euros (respectivement à (45) millions d'euros), y compris ICNE.

En cas d'évolution uniforme défavorable de 1 % par rapport à toutes les autres devises, la valeur de marché du portefeuille d'instruments financiers de couverture passerait de (34) à (35) millions d'euros, y compris ICNE.

En cas d'évolution uniforme défavorable de 10 % du prix des matières premières, la valeur de marché du portefeuille d'instruments financiers passerait de (34) à (35) millions d'euros, y compris ICNE.

Les calculs ont été effectués par un prestataire indépendant selon les usages en vigueur sur les marchés.

## LES ASSURANCES ET LA COUVERTURE DES RISQUES

Le Groupe veille à protéger les actifs, les biens et les personnes contre les sinistres prévisibles qui peuvent être assurables, tout en préservant sa compétitivité. Les risques estimés sont gérés à tous les niveaux par la prévention, le transfert juridique du risque ou l'assurance du risque.

Le transfert à l'assurance est conditionné à la définition et l'évaluation du risque (probabilité et survenance du dommage). Les risques principaux sont obligatoirement assurés.

La Direction des Risques et Assurances de Colas supervise et apporte, chaque fois que cela est nécessaire, son expertise à la gestion des risques de ses filiales. Certains risques sont assurés par des polices Groupe gérées par Colas sur la base d'informations des filiales ; d'autres peuvent être couverts facultativement dans le cadre de polices existantes (auquel cas il appartient aux filiales d'adhérer à ces polices) ; enfin, à l'international, certaines polices d'assurance sont souscrites localement, soit pour répondre à la législation locale, soit pour couvrir des risques de fréquence nécessitant une gestion de proximité.

### RESPONSABILITÉ CIVILE

Les assurances de responsabilité garantissent les dommages aux tiers et recouvrent principalement l'assurance automobile obligatoire, la responsabilité civile travaux, produits, exploitation et décennale.

Les montants de garantie sont adaptés aux risques encourus et sont généralement supérieurs à 5 millions d'euros.

### DOMMAGES

Les assurances de dommages aux biens couvrent les dommages qui pèsent sur les éléments d'actifs du patrimoine des sociétés. Les montants de garantie sont généralement égaux à la valeur des biens.

### CONSTRUCTION

Pour les ouvrages en construction, une assurance spécifique est souscrite quand il existe une obligation contractuelle.

Une politique de prévention initiée de longue date et renforcée chaque année permet d'avoir un réel partenariat avec les compagnies d'assurances et a permis au Groupe de renouveler les polices d'assurance dans des conditions relativement identiques aux années précédentes.



# PRISES DE PARTICIPATION

Au cours de l'exercice 2012, les prises de participation significatives <sup>(1)</sup> ont été les suivantes :

Nom de la société	Siège social	% de détention
Chartres Enrobés	Lucé (France)	23 %
INMS – Ingénierie nouvelle en mécanique des sols	Saint-Martin-de-Crau (France)	33 %
Pullman Rail Ltd	Cardiff (Grande-Bretagne)	100 %
Aguilar Montajes SA	La Florida Santiago (Chili)	100 %
Société Claude Chagnon	Montréal (Canada)	40 %
Dust-A-Side	Pretoria (Afrique du Sud)	50 %
Carrières de Dumbéa	Dumbéa (Nouvelle-Calédonie)	50 %
Société de préfabrication de béton	Dumbéa (Nouvelle-Calédonie)	50 %
Société de Comptabilité et de Gestion	Nouméa (Nouvelle-Calédonie)	50 %

(1) Seuil d'information retenu : investissements supérieurs à 150 000 euros.

Acquisitions complémentaires de titres de participation : néant.

# STRATÉGIE

La stratégie poursuivie par le Groupe a été et reste une stratégie de croissance rentable et maîtrisée à long terme. Elle vise à répondre aux besoins du monde actuel en termes de mobilité, d'urbanisation et d'enjeux environnementaux. Elle intègre une démarche de développement responsable, déclinée sur les plans sociaux, sociétaux et environnementaux, et repose sur plusieurs axes :

- le **renforcement et l'extension d'un réseau d'implantations** en France et hors de France, pour établir et **développer des positions de leader locales et pérennes**, et bénéficier d'une bonne **diversification géographique** favorable à la **répartition des risques**. Le développement en France et à l'international est ainsi fondé en partie sur la croissance externe.

Dans une logique de gestion des risques, Colas a privilégié et privilégie les investissements dans des pays développés (Amérique du Nord, Europe ou Australie), puisque son activité nécessite un cadre politique, juridique, fiscal et légal stable. Toutefois, le Groupe peut également investir de manière ciblée dans d'autres zones, dans la mesure où les projets permettent une protection satisfaisante des investissements réalisés ;

- la **maîtrise des matériaux** et des ressources nécessaires aux activités (en particulier granulats, bitume), dans un processus **d'intégration industrielle optimisée** qui répond aux objectifs suivants :

- accroître la sécurité des approvisionnements nécessaires à l'activité et à la croissance,
- générer plus de valeur ajoutée,
- améliorer la compétitivité notamment grâce à des synergies et à des économies liées à des distances de transport de matériaux de construction réduites,
- contrôler la qualité des matériaux des produits et des prestations ;

- la poursuite du **développement des activités de spécialités existantes**, proches du cœur de métier, la route, en termes de nature d'activité et de type de clients, qui permet :

- l'enrichissement de l'offre aux clients,
- le développement de synergies,
- l'entrée dans de nouvelles zones géographiques et dans des marchés à forte croissance prévisible ;

- le développement d'une **offre** de produits et de services **élargie** et **innovante**. Le Groupe souhaite ainsi poursuivre :

- le développement d'**offres complexes** intégrant toutes les compétences de Colas (techniques – de l'analyse à la prescription et à la conception, à la construction et à la maintenance –, financières et juridiques) comme les projets de PPP, de concession ou de gestion de réseaux,

- la réalisation de **grands projets complémentaires** aux activités traditionnelles de « fonds de commerce » et permettant de mieux servir les clients,

- l'**anticipation** des exigences des clients (qualité, confort, sécurité) et des enjeux de développement durable au travers d'une **politique de recherche et développement** orientée vers l'amélioration des techniques existantes, la conception de nouveaux produits et l'élargissement de l'offre de services ;

- la volonté de continuer à **privilégier la rentabilité aux volumes**, avec un objectif d'amélioration permanente des marges pour l'ensemble des activités.

# FORCES

Sur les vingt dernières années, Colas a connu une solidité et une pérennité de ses résultats financiers, avec un chiffre d'affaires et un résultat net multipliés par sept.

La force du Groupe réside notamment dans :

- un positionnement sur des **marchés porteurs** où il existe de nombreuses opportunités de développement liées à :

- des **besoins d'infrastructures de transport dans le monde importants**, portés par des facteurs sous-jacents structurels : la croissance démographique, l'urbanisation, l'accroissement des échanges mondiaux, le retard d'équipement des pays émergents, la nécessité de renouvellement des infrastructures des pays développés, la mobilité, les enjeux environnementaux ;

- **l'entretien des réseaux d'infrastructures**, souvent plus important que la construction neuve dans de nombreux pays matures.

Les activités de fonds de commerce de Colas se caractérisent par une large part d'entretien et de maintenance, et répondent à des **besoins récurrents**, ce qui a comme conséquence de donner une **bonne visibilité** sur les perspectives de chiffre d'affaires. Elles sont par ailleurs caractérisées par un nombre très important de chantiers permettant une **bonne répartition des risques** ;

- **un réseau** de plus de **800 établissements** travaux et **1 400 sites de production** de matériaux implantés dans **près de 50 pays**, depuis plus de cent ans pour certains d'entre eux, couvrant les cinq continents.

La **densité de ce maillage** constitue un atout dans des métiers où la présence locale et la proximité avec les clients constituent des éléments clés et compte tenu du coût du transport des matériaux utilisés par les activités de travaux, qui augmente avec la distance ;

- une **intégration verticale** en amont de la chaîne de production et une politique de sécurisation des matériaux nécessaires aux activités (granulats, émulsions, enrobés, béton prêt à l'emploi, bitume...).

Cette intégration **contribue aux performances opérationnelles** du Groupe en **créant des synergies** et en assurant la sécurité et la qualité d'une partie importante de ses approvisionnements. Elle a permis de **bâtir des positions fortes** dans la production de matériaux : le Groupe occupe le premier rang mondial en ce qui concerne la production d'émulsions et celle d'enrobés ;

- une **organisation décentralisée** avec un fort ancrage de proximité, **souple, réactive et adaptée aux attentes du marché**.

Cette organisation est mise en œuvre à l'échelon mondial tout en s'adaptant à chaque contexte local. Un nombre limité de niveaux hiérarchiques permet de placer la prise de décision au niveau le plus pertinent et le plus efficace.

Grâce à cette organisation, le Groupe sait faire preuve **d'agilité opérationnelle** et de **flexibilité**, et est capable de s'adapter à une évolution du marché ;

- des **capacités techniques, juridiques et financières** reconnues dans l'exécution de contrats complexes, ayant permis au Groupe de remporter des **succès commerciaux majeurs**.

Colas est ainsi capable de proposer, là où il est implanté, une **offre complète** au service des besoins des clients, incluant notamment la conception, la construction, l'ingénierie et la maintenance de grands projets d'infrastructures de transport.

Le Groupe a donc la capacité de **saisir les opportunités liées au développement de formes d'offres complexes**, lui permettant d'optimiser les besoins des clients et les contraintes de financement : concessions, PPP, PFI, MAC... ;

- une capacité à **saisir les opportunités de croissance externe et à intégrer les sociétés acquises**.

Colas a développé une stratégie de croissance qui repose aussi bien sur une politique d'acquisitions que sur le développement par croissance organique. Plus de 170 sociétés de tailles différentes ont été acquises au cours des dix dernières années. En cumulé, près de la moitié de la croissance des dix dernières années provient de sociétés acquises au cours de cette même période ;

- une **structure financière solide** et une capacité à **générer des cash-flows** qui sont des atouts pour répondre à certains appels d'offres et qui permettent au Groupe de poursuivre son développement en continuant à investir dans des actifs ciblés ;

- un **capital humain** fortement créateur de valeur au travers d'une **politique d'innovation technique** développée par un large réseau international dédié rassemblant 2 000 personnes (Campus Scientifique et Technique de Colas, premier centre de recherche et développement privé dans le domaine de la route, une cinquantaine de laboratoires et une centaine de bureaux d'études) et d'une **intelligence collective**, avec des valeurs et une passion façonnées par une longue histoire commune, partagées par près de 63 000 collaborateurs, transmises par les générations et enrichies par une politique de ressources humaines adaptée.

# PERSPECTIVES

L'année 2012 a été caractérisée par d'importants succès commerciaux, dont le contrat de partenariat public-privé pour le futur contournement ferroviaire de Nîmes-Montpellier (d'une durée de 25 ans), remporté en juin 2012 par le groupement dont Colas est membre (prise de commande de 310 millions d'euros pour Colas), l'extension de la ligne 1 du métro d'Alger (85 millions d'euros, dont un peu plus de la moitié pour Colas Rail qui est mandataire) et le contrat d'entretien de la voirie du centre de Londres pour une durée de 8 ans (montant total du contrat de base estimé à 420 millions de livres sterling, dont 40% pour Colas Ltd).

Colas démarre ainsi l'exercice 2013 avec un carnet de commandes élevé qui ressort à 6,7 milliards d'euros à fin décembre 2012 (dont 3,5 milliards d'euros en France métropolitaine), en progression de 4 % sur un an (+ 5 % en France métropolitaine ; + 2 % à l'international et outre-mer).

Ces éléments permettent de commencer l'année dans de bonnes conditions, dans une conjoncture économique générale toujours caractérisée par une faible visibilité.

Les hypothèses retenues concernant l'évolution des principaux marchés de Colas en 2013 sont les suivantes :

- pour l'activité Routes :
  - un marché en France métropolitaine proche du niveau de 2012 : malgré un contexte incertain, il bénéficiera en effet de la poursuite de grands chantiers, de projets de transports en commun urbains et de l'achèvement de nombreux projets avant les élections municipales de 2014,
  - un marché aux États-Unis qui devrait bénéficier du nouveau plan pluriannuel d'infrastructures voté en juin 2012, d'une légère reprise de l'économie américaine et d'une amélioration des indicateurs avancés de la construction,
  - un chiffre d'affaires qui restera élevé au Canada en 2013, mais serait en retrait par rapport au niveau record de 2012, dans un marché canadien toujours porteur à moyen terme,
  - une activité en Asie/Australie qui présente de bonnes perspectives,
  - une activité dans les autres zones d'implantation (Europe, Afrique et Océan Indien, Départements d'Outre-Mer) qui ne devrait pas connaître d'évolution significative ;
- une croissance des activités de Spécialités. L'activité ferroviaire devrait poursuivre sa progression compte tenu d'un carnet de commandes élevé et de nombreuses opportunités à l'international. Dans un marché du raffinage qui devrait rester mal orienté en 2013, le chiffre d'affaires de la Vente de produits raffinés devrait mécaniquement augmenter du fait de la fin, au 1er janvier 2013, du contrat de processing par lequel Total commercialisait 40 % des productions de SRD.

Colas a mis en place des plans d'action afin d'améliorer sa compétitivité, notamment :

- une nouvelle organisation de la Route en métropole, qui doit simplifier le fonctionnement et rendre plus efficace le pilotage opérationnel de l'activité ;
- un plan d'action aux États-Unis qui inclut l'arrêt, dès 2013, des activités ayant pénalisé l'exercice 2012 et qui devrait avoir un impact positif estimé à 30 millions de dollars en 2013 ;
- des mesures pour améliorer progressivement les résultats de l'activité de Vente de produits raffinés : diversification des sources d'approvisionnement et meilleure optimisation de la production.

En fonction des éléments disponibles, une première hypothèse de chiffre d'affaires pour 2013 a été arrêtée à 13,2 milliards d'euros (+ 1 % par rapport à 2012).



# RÉSULTAT DE COLAS ET SON AFFECTATION

Les Commissaires aux comptes de la société donneront dans leur rapport leurs appréciations sur les comptes qui vous sont soumis. Ceux-ci ont également été examinés, conformément aux dispositions légales, par le Comité d'Entreprise.

Le bénéfice de la société mère s'élève à 252 765 329,91 euros contre 324 626 714,03 euros en 2011. La somme disponible constituée par le bénéfice de l'exercice, augmenté du report à nouveau antérieur, ressort à 788 471 594,21 euros, que nous vous proposons d'affecter comme suit :

- à la réserve légale : 0 euro ;
- à la distribution d'un dividende pour un montant total de : 237 071 662,74 euros ; à compter du 29 avril 2013 ;
- le solde au report à nouveau : 551 399 931,47 euros.

Le dividende de 7,26 euros par action de 1,50 euro nominal est éligible, pour les personnes soumises à l'impôt sur le revenu, à la réfaction de 40 % prévue à l'article 243 bis du Code général des impôts. Les dividendes au titre des trois derniers exercices ont été :

- au titre de 2009, de 6,75 euros ;
- au titre de 2010, de 6,30 euros ;
- au titre de 2011, de 7,26 euros.

Nous vous proposons que ce dividende soit payé en numéraire avec une date de mise en paiement fixée au 29 avril 2013.

## INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Conformément aux exigences de la loi du 4 août 2008, dite « loi LME », et de son décret d'application n° 2008-1492 du 30 décembre 2008, la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs qui s'élèvent au 31 décembre 2012 à 63 769 milliers d'euros <sup>(1)</sup> par date d'échéance à la clôture d'exercice est indiquée ci-dessous :

en milliers d'euros Exercice	Échéance à 1 mois	Échéance à 2 mois	Échéance à 3 mois	Total
2010	24 610	637	3	25 250
2011	44 009	926	16	44 951
2012	55 892	7 874	3	63 769

(1) Agences à l'international exclues.

## RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

### PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

La rémunération brute (avantages en nature inclus, mais hors rémunération variable) versée par le groupe Bouygues et refacturée à Colas au titre de sa fonction de dirigeant en 2012 à Monsieur Hervé Le Bouc, Président-Directeur Général, s'est élevée à 924 100 euros (924 100 euros en 2011). La rémunération brute variable au titre de l'année 2012, fonction d'objectifs quantitatifs et qualitatifs, qui lui sera versée en 2013, s'élèvera à 460 000 euros (1 380 000 euros versés en 2012 au titre de 2011). Par ailleurs, Monsieur Hervé Le Bouc a perçu, en 2012, un montant de 17 750 euros de jetons de présence versés par Colas et un montant de 25 000 euros de jetons de présence au titre de son mandat d'Administrateur de la société Bouygues, société mère au titre de l'article L. 233-16 du Code de commerce. Monsieur Hervé Le Bouc bénéficie d'un régime de retraite complémentaire, en tant que membre du Comité de Direction Générale de Bouygues, de 0,92 % du salaire de référence par année d'ancienneté dans le régime avec un plafond égal à huit fois le plafond annuel de la Sécurité sociale. Ce complément de retraite ne conduit pas à constituer de provision puisque ce régime a la forme d'un contrat d'assurance souscrit auprès d'un organisme extérieur au Groupe et a été soumis à la procédure des conventions réglementées.

### ADMINISTRATEURS SALARIÉS

La rémunération brute (avantages en nature inclus, mais hors rémunération variable) versée à Monsieur Louis Gabanna par la filiale ColasCanada Inc., filiale de Colas société mère, en 2012, au titre de sa fonction salariée de Directeur Général Amérique du Nord, s'est élevée à 568 800 dollars canadiens (552 000 dollars canadiens en 2011). La rémunération brute variable au titre de l'exercice 2012, basée sur l'évolution des résultats du groupe Colas et sur des objectifs qualitatifs, qui sera versée en 2013, s'élève à 520 000 dollars canadiens (690 000 dollars canadiens versés en 2012 au titre de 2011). Par ailleurs, il a perçu, en 2012, un montant de 17 750 euros de jetons de présence versés par Colas.

La rémunération brute (avantages en nature inclus, mais hors rémunération variable) versée à Monsieur Thierry Genestar par la société en 2012, au titre de sa fonction salariée de Directeur Général Routes France, s'est élevée à 520 620 euros (419 471 euros en 2011). La rémunération brute variable au titre de l'exercice 2012, basée sur l'évolution des résultats du groupe Colas et sur des objectifs qualitatifs, qui sera versée en 2013, s'élève à 345 000 euros (350 000 euros versés en 2012 au titre de 2011). Par ailleurs, il a perçu, en 2012, un montant de 17 750 euros de jetons de présence versés par Colas.

La rémunération brute (avantages en nature inclus, mais hors rémunération variable) versée à Monsieur Jacques Leost par la société en 2012, au titre de sa fonction salariée de Directeur Général International (hors Amériques), s'est élevée à 744 436 euros (703 962 euros en 2011). La rémunération brute variable au titre de l'exercice 2012, basée sur l'évolution des résultats du groupe Colas et d'objectifs qualitatifs, qui sera versée en 2013, s'élève à 461 000 euros (400 000 euros versés en 2012 au titre de 2011). Par ailleurs, il a perçu, en 2012, un montant de 17 750 euros de jetons de présence versés par Colas.

La rémunération brute (avantages en nature inclus, mais hors rémunération variable) versée à Monsieur Thierry Montouché par la société en 2012, au titre de sa fonction salariée de Secrétaire Général, s'est élevée à 478 332 euros (403 636 euros en 2011). La rémunération brute variable au titre de l'exercice 2012, basée sur l'évolution des résultats du groupe Colas et d'objectifs qualitatifs, qui sera versée en 2013, s'élève à 260 000 euros (260 000 euros versés en 2012 au titre de 2011). Par ailleurs, il a perçu, en 2012, un montant de 17 750 euros de jetons de présence versés par Colas.

**ADMINISTRATEURS DONT LA RÉMUNÉRATION EST ASSURÉE PAR LA SOCIÉTÉ BOUYGUES**, société mère au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, soit Messieurs François Bertière, Olivier Bouygues, Jean-François Guillemin, Philippe Marien, représentant de la société Bouygues, Jean-Claude Tostivin et Gilles Zancanaro.

Ces six Administrateurs ont perçu, en 2012, de la société Colas, un montant de 17 750 euros chacun au titre de jetons de présence.

#### **ADMINISTRATEURS COMMUNS AVEC BOUYGUES**

Madame Colette Lewiner a perçu en 2012, de la société Colas, un montant de 17 750 euros au titre de jetons de présence.

#### **AUTRES ADMINISTRATEURS**

Les jetons de présence versés par la société en 2012 à Monsieur Christian Balmes se sont élevés à 17 750 euros.

## CAPITAL

### ÉVOLUTION DU CAPITAL EN 2012

Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, le capital de la société s'élevait à 48 981 748,50 euros et était divisé en 32 654 499 actions au nominal de 1,50 euro chacune.

Au 31 décembre 2012, le capital social de la société est inchangé et s'élève toujours à 48 981 748,50 euros, divisé en 32 654 499 actions de 1,50 euro nominal.

### RÉPARTITION DU CAPITAL

Sur la base de la constatation du capital au 2 janvier 2013, la composition de l'actionnariat de Colas au 31 décembre 2012 est la suivante : Bouygues SA détient directement ou indirectement 96,60 % du capital, les fonds communs « Colas en actions » et « Colas shares » détenus par les collaborateurs du groupe Colas détiennent 0,91 %.

Au 31 décembre 2012, Colas ne détenait aucune action en propre.

### COURS ET VOLUME DE L'ACTION

La valeur du titre à la Bourse de Paris a évolué en 2012 entre 96,00 euros au plus bas (15 mai 2012) et 137,99 euros au plus haut (2 avril 2012), pour clôturer l'année à 117,00 euros, soit une augmentation de 13,59 % par rapport au cours du 30 décembre 2011, à comparer à une augmentation de l'indice CAC 40 de 15,23 % et une augmentation du SBF 120 de 16,50 % sur la même période.

# ÉVOLUTION DU COURS DE BOURSE

Année	Mois	Cours extrêmes		Nombre de titres échangés	Capitaux en millions d'euros
		Plus haut	Plus bas		
2009	Janvier	154,96	130,11	10 728	1,5
	Février	141,50	124,45	8 258	1,1
	Mars	154,54	125,20	10 829	1,5
	Avril	179,89	135,54	23 296	3,8
	Mai	180,01	153,12	9 191	1,5
	Juin	180,00	166,10	12 360	2,1
	Juillet	174,24	159,00	9 660	1,6
	Août	182,00	168,01	9 184	1,6
	Septembre	189,00	177,01	17 593	3,2
	Octobre	197,41	180,00	13 138	2,5
	Novembre	198,78	176,00	8 478	1,6
	Décembre	185,00	171,00	42 859	7,5
2010	Janvier	186,40	174,03	4 455	0,8
	Février	181,77	174,00	9 270	1,6
	Mars	192,40	172,50	16 489	3,0
	Avril	194,00	174,36	28 625	5,3
	Mai	181,98	163,29	15 620	2,7
	Juin	174,50	158,55	20 343	3,4
	Juillet	177,00	159,00	15 296	5,5
	Août	176,50	159,00	11 748	2,0
	Septembre	166,99	144,00	17 703	2,7
	Octobre	150,00	135,00	18 872	2,7
	Novembre	148,00	128,25	34 276	5,2
	Décembre	151,00	132,00	30 218	4,3
2011	Janvier	166,00	141,04	39 583	6,1
	Février	164,00	147,70	17 864	2,8
	Mars	162,10	147,10	19 406	3,0
	Avril	169,00	154,00	36 301	6,0
	Mai	161,00	153,60	7 817	1,2
	Juin	159,00	147,50	10 774	1,6
	Juillet	150,50	142,00	6 838	1,0
	Août	146,60	120,00	21 700	2,8
	Septembre	129,99	100,00	12 602	1,5
	Octobre	113,10	105,00	15 124	1,6
	Novembre	109,99	100,00	16 751	1,7
	Décembre	108,50	98,50	16 493	1,7
2012	Janvier	107,56	96,31	30 836	3,2
	Février	117,00	101,51	58 112	6,1
	Mars	137,48	111,76	64 018	8,1
	Avril	137,99	117,00	31 668	4,0
	Mai	118,51	96,00	17 656	1,9
	Juin	109,22	100,04	5 400	0,6
	Juillet	104,99	100,15	7 254	0,7
	Août	110,00	100,00	10 896	1,1
	Septembre	104,65	100,00	7 706	0,8
	Octobre	125,00	100,05	32 812	3,7
	Novembre	120,85	110,40	11 795	1,4
	Décembre	118,60	111,10	68 617	7,8

## OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Conformément aux articles L. 225-184 et L. 225-180 II du Code de commerce, le présent rapport informe l'Assemblée Générale des opérations réalisées en vertu de ces autorisations et en application des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce.

### Octroi d'options par la société ou par les sociétés liées ou contrôlées

#### PAR LA SOCIÉTÉ

En 2012, le Conseil d'administration n'a bénéficié d'aucune autorisation de mettre en place des options de souscription d'actions réservées à des dirigeants et salariés de la société et de certaines sociétés qui lui sont liées.

#### PAR LES SOCIÉTÉS LIÉES

En 2012, un montant de 990 000 options donnant droit à la souscription d'actions Bouygues nouvelles a été attribué à 533 collaborateurs de Colas ou de ses filiales par Bouygues dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du Code de commerce. Le prix d'exercice de ces options est de 20,11 euros et leur durée de validité est de sept ans et six mois à compter de la date d'attribution, qui est le 13 juin 2012. Les options pourront être levées après l'expiration de la quatrième année à compter de la date d'attribution, soit à compter du 14 juin 2016.

#### OPTIONS CONSENTIES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET ADMINISTRATEURS SALARIÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2012

Nom	Société ayant accordé les options	Date d'attribution	Nombre d'options	Prix d'exercice des options (en euros)
Le Bouc Hervé	Bouygues (société mère)	13/06/2012	97 000	20,11
Gabanna Louis	"	"	15 000	"
Genestar Thierry	"	"	15 000	"
Leost Jacques	"	"	15 000	"
Montouché Thierry	"	"	15 000	"
<b>TOTAL</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>157 000</b>	<b>"</b>

#### OPTIONS CONSENTIES AUX DIX SALARIÉS (NON-MANDATAIRES SOCIAUX) DE LA SOCIÉTÉ AYANT REÇU LE PLUS GRAND NOMBRE D'OPTIONS AU COURS DE L'EXERCICE 2012

Nom	Société ayant accordé les options	Date d'attribution	Nombre d'options	Prix d'exercice des options (en euros)
Tournier Philippe	Bouygues (société mère)	13/06/2012	15 000	20,11
Ausseil Georges	"	"	9 000	"
Da-Poian Christophe	"	"	9 000	"
Ducroix Daniel	"	"	9 000	"
Roussel Frédéric	"	"	9 000	"
Brossard Jean-Pierre	"	"	7 500	"
Decarnin Philippe	"	"	7 500	"
Guénolé Patrick	"	"	7 500	"
Le Roch' Thierry	"	"	7 500	"
Clotte Alain	"	"	7 000	"
Ducamp Jean-Claude	"	"	7 000	"
<b>TOTAL</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>95 000</b>	<b>"</b>

Les mandataires sociaux et les salariés de la société n'ont pas reçu au cours de l'exercice 2012 d'autres options consenties par des sociétés liées à la société dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du Code de commerce ou par des sociétés contrôlées par la société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

### Levées d'options par les mandataires sociaux et les salariés de la société

#### LEVÉES D'OPTIONS D' ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX ET LES SALARIÉS DE LA SOCIÉTÉ

Options levées par les mandataires sociaux et salariés de la société : néant.

Il n'y a pas d'options de souscription d'actions émises par la société Colas existantes au 31 décembre 2012.



## LEVÉES D'OPTIONS D' ACTIONS DE SOCIÉTÉS LIÉES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX ET LES SALARIÉS DE LA SOCIÉTÉ

Options levées par les mandataires sociaux et Administrateurs salariés au cours de l'exercice 2012 : néant.

Options levées par les dix salariés (non-mandataires sociaux) de la société ayant levé le plus grand nombre d'options au cours de l'exercice 2012 : néant.

## RAPPORT SPECIAL SUR LES PROGRAMMES DE RACHAT D' ACTIONS

### Programmes de rachat et d'annulation d'actions 2012

L'Assemblée Générale Mixte du 17 avril 2012, en application des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, dans sa neuvième résolution, avait renouvelé l'autorisation donnée au Conseil de procéder à l'achat d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre de titres composant le capital social, pour une durée de dix-huit mois. Cette autorisation n'a pas été utilisée par la société au cours de l'exercice 2012.

### Programme de rachat d'actions 2013

#### DESCRIPTIF DU PROGRAMME ET DEMANDE D'AUTORISATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 16 AVRIL 2013

En application du règlement général de l'AMF (Autorité des marchés financiers) dans ses articles 241-1 et suivants, une résolution a été soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 16 avril 2013, ayant

pour objet de renouveler l'autorisation donnée au Conseil pour une nouvelle durée de dix-huit mois, afin d'opérer sur les titres de la société, dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce lui permettant de procéder à l'achat d'actions de la société, dans la limite de 10 % du nombre de titres composant le capital social, tout en respectant en permanence le seuil de détention maximale défini à l'article L. 225-210 du Code de commerce. Cette autorisation se substituerait, à compter du 16 avril 2013, à celle précédemment accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 17 avril 2012 dans sa neuvième résolution.

Les caractéristiques de ce programme sont les suivantes :

- objectifs : l'annulation des éventuelles actions rachetées ; assurer, si nécessaire, les besoins de liquidité des actions détenues par des collaborateurs du Groupe dans le cadre d'un Plan d'Épargne d'Entreprise, étant précisé que la réalisation de ces objectifs devra se faire dans le respect de la législation et réglementation en vigueur ;
- modalités d'utilisation du programme : l'achat d'actions vendues par les Fonds Communs de Placement dont les parts sont détenues par les collaborateurs du Groupe dans le cadre d'un Plan d'Épargne d'Entreprise, afin d'assurer si nécessaire les besoins de liquidités desdits fonds. Au 31 décembre 2012, ces fonds détenaient 298 420 actions Colas ;
- part maximale du capital visée : 298 420 actions, soit 0,91 % du capital actuel ;
- prix maximum d'achat : 200 euros ;
- montant maximal payable par la société : 59 684 000 euros sur la base du prix maximum d'achat ;
- modalités de financement : Colas se réserve la possibilité d'utiliser une partie de sa trésorerie disponible ou de recourir à l'endettement, à court et moyen terme, pour les besoins additionnels qui excéderaient son autofinancement ;
- calendrier de l'opération : dix-huit mois à compter de l'autorisation par l'Assemblée Générale Mixte du 16 avril 2013, soit jusqu'au 16 octobre 2014.

## TABLEAU SYNTHÉTIQUE DES DÉLÉGATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2012

Délégations	Montant nominal maximum	AGM ou AGE	Durée
Émission d'actions réservées aux salariés avec suppression du DPS (résolution n° 20)	10 % du capital	15/04/2011	26 mois
Émission d'actions ou valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, avec ou sans maintien du DPS (résolutions n°s 17-18-19)	10 millions d'euros	15/04/2011	26 mois
Achat par la société de ses propres actions (résolution n° 9)	10 % du capital	17/04/2012	18 mois
Annulation par la société de ses propres actions (résolution n° 11)	10 % du capital	17/04/2012	18 mois
Emprunt obligataire et titres assimilés (résolution n° 12)	750 millions d'euros	17/04/2012	26 mois

# RÉSOLUTIONS

Dans les résolutions qui vous sont présentées, nous soumettons à votre approbation les résolutions suivantes :

## **RÉSOLUTIONS QUI RELÈVENT DE LA PARTIE ORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE**

Nous vous demandons de vous prononcer sur l'approbation des comptes annuels de Colas arrêtés au 31 décembre 2012, le quitus au Conseil d'administration pour sa gestion, l'approbation des comptes consolidés, l'affectation du résultat, qui s'élève à 252 765 329,91 euros avec distribution d'un dividende de 7,26 euros par action, avec mise en paiement à partir du 29 avril 2013, et l'approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> résolutions).

Il vous est proposé :

- de renouveler le mandat de neuf Administrateurs pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014 (5<sup>e</sup> à 13<sup>e</sup> résolutions) ;
- d'autoriser votre Conseil, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à acheter un nombre d'actions maximum égal à 298 420 actions, tout en respectant en permanence le seuil de détention maximal défini à l'article L. 225-210 du Code de commerce, avec pour objectifs l'annulation totale des actions acquises et la liquidité des actions détenues par des collaborateurs dans le cadre d'un Plan d'Épargne d'Entreprise, conformément aux dispositions du règlement européen du 22 décembre 2003 n° 2273/2003 et du Titre IV du Livre II du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Cette autorisation, qui se substituera à celle conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 avril 2012, est sollicitée pour une période de dix-huit mois (14<sup>e</sup> résolution) ;
- de nommer un Commissaire aux comptes titulaire et un Commissaire aux comptes suppléant (15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> résolutions) ;
- de donner tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et formalités (17<sup>e</sup> résolution).

# **PARTIE EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE**

## RÉSOLUTIONS

### **RÉSOLUTIONS QUI RELÈVENT DE LA PARTIE EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE**

Il vous est demandé de déléguer compétence à votre Conseil à l'effet :

- de réduire le capital social par annulation d'actions propres détenues par la société, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital social, par période de vingt-quatre mois, et ce, uniquement si la résolution relevant de la partie ordinaire présentée à l'Assemblée en vue d'autoriser le Conseil à acheter les propres actions de la société est votée, conformément à l'article L. 225-209 alinéa 4 du Code de commerce, et ce, pour une durée de dix-huit mois (18<sup>e</sup> résolution) ;
- d'augmenter le capital social, avec maintien du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société (19<sup>e</sup> résolution) ;
- d'augmenter le capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société, par offre au public ou par « placement privé » (20<sup>e</sup> et 21<sup>e</sup> résolutions) ;
- d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription (22<sup>e</sup> résolution) ;
- d'augmenter le capital social par incorporation de primes, réserves ou bénéfices (23<sup>e</sup> résolution) ;
- d'augmenter le capital au profit des salariés dans le cadre des dispositions des articles L. 225-138 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail (24<sup>e</sup> résolution) ;
- de donner tous pouvoirs pour faire tous dépôts et publicités (25<sup>e</sup> résolution).

Nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer sur ces résolutions.

Le Conseil d'administration